



# LE GRAND PARIS



# CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

SEPTEMBRE 2013



**GRAND  
PARIS**  
Seine Ouest  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

BOULOGNE-BILLANCOURT  
CHAVILLE  
ISSY-LES-MOULINEAUX  
MEUDON  
SÈVRES  
VANVES  
VILLE-D'AVRAY



VILLE DE  
BOULOGNE-  
BILLANCOURT



CHAVILLE



Ville de Meudon



SÈVRES



VANVES

Ville-d'Avray



Version modifiée au 09/09/2013





GRAND PARIS SEINE OUEST,  
LA VILLE NUMERIQUE,  
CREATIVE ET DURABLE



PREAMBULE.....	5
<b>TITRE 1 : PROJET STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>10</b>
<b>UNE POLARITE MAJEURE DU CŒUR DE L'AGGLOMERATION FRANCILIENNE .....</b>	<b>11</b>
<i>Un périmètre d'intervention cohérent, une position stratégique dans le Grand Paris .....</i>	<i>11</i>
<i>Une locomotive économique et un territoire d'innovation unique dans le Grand Paris.....</i>	<i>13</i>
<i>Un environnement de qualité, une richesse historique et culturelle.....</i>	<i>15</i>
<b>LA VILLE NUMERIQUE.....</b>	<b>17</b>
<i>S'appuyer sur les technologies numériques pour accélérer le développement économique et la création d'emplois.....</i>	<i>17</i>
<i>Mettre les technologies numériques au service du mieux vivre .....</i>	<i>18</i>
<b>LA VILLE CREATIVE .....</b>	<b>20</b>
<i>Ancrer le projet de Vallée de la Culture dans le territoire.....</i>	<i>20</i>
<i>Faire de l'île Seguin l'île de toutes les cultures.....</i>	<i>20</i>
<i>Encourager la diffusion et la création artistiques sur le territoire de GPSO .....</i>	<i>21</i>
<b>LA VILLE DURABLE .....</b>	<b>23</b>
<i>Améliorer les connexions du territoire avec le reste de l'agglomération et les liaisons internes .....</i>	<i>23</i>
<i>Promouvoir un aménagement durable du territoire autour de centralités nouvelles ou renforcées .....</i>	<i>25</i>
<i>1. Valoriser et préserver l'environnement exceptionnel du territoire.....</i>	<i>27</i>
<b>TITRE 2 : OBJECTIFS ET PRIORITES PAR DOMAINE.....</b>	<b>29</b>
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....</b>	<b>30</b>
<i>Objectifs qualitatifs.....</i>	<i>30</i>
<i>Objectifs quantitatifs .....</i>	<i>31</i>
<b>LOGEMENT .....</b>	<b>32</b>
<i>Objectifs qualitatifs.....</i>	<i>33</i>
<i>Objectifs quantitatifs .....</i>	<i>35</i>
<b>TRANSPORT .....</b>	<b>38</b>
<i>Objectifs qualitatifs.....</i>	<i>38</i>
<i>Objectifs quantitatifs .....</i>	<i>39</i>
<b>EQUIPEMENTS .....</b>	<b>40</b>
<i>Objectifs qualitatifs.....</i>	<i>40</i>
<i>Objectifs quantitatifs .....</i>	<i>40</i>
<b>PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS, DES PAYSAGES ET RESSOURCES NATURELLES ..</b>	<b>41</b>
<i>Objectifs qualitatifs.....</i>	<i>41</i>
<i>Objectifs quantitatifs .....</i>	<i>41</i>
<b>TITRE 3 : PROGRAMME DES ACTIONS, OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET PROJETS D'INFRASTRUCTURES .....</b>	<b>42</b>
<b>STRUCTURATION DU PORTEFEUILLE .....</b>	<b>45</b>
<b>FICHES-PROJETS .....</b>	<b>46</b>
<b>TITRE 4 : CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET DE MODIFICATION DU CONTRAT .....</b>	<b>199</b>
<b>LA TRANSCRIPTION DES OBJECTIFS DU CDT DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LEUR MISE EN COMPATIBILITE .....</b>	<b>200</b>
<b>INDICATEURS DE SUIVI DU CDT .....</b>	<b>201</b>
<b>L'OBSERVATION ET LA CONCERTATION .....</b>	<b>202</b>
<b>APPROFONDISSEMENT DES ORIENTATIONS ET DECLINAISON OPERATIONNELLE .....</b>	<b>202</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>203</b>
<b>ACCORD CADRE .....</b>	<b>.....</b>
<b>PROJET D'AGGLOMERATION .....</b>	<b>.....</b>
<b>PLH 2013-2018 (INCLUANT LE DIAGNOSTIC LOGEMENT).....</b>	<b>.....</b>



## Grand Paris Seine Ouest : Sept communes, un territoire, une stratégie de développement durable se construisant depuis 2010 et s'inscrivant dans la durée

---

D'une superficie de 32 km<sup>2</sup>, le territoire de Grand Paris Seine Ouest, composé des villes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy les Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray, représente un pôle majeur au sein de l'agglomération parisienne avec plus de 300 000 habitants, soit 20% de la population du département des Hauts-de-Seine. Il offre une qualité de vie exceptionnelle pour un territoire de première couronne avec 36% d'espaces verts et de forêts, un niveau d'équipements publics très denses et performants et des dessertes en nombre et de qualité. Berceau d'une croissance économique remarquable et remarquée, dans les quinze dernières années, il recense aujourd'hui plus de 22 000 entreprises / commerces et 160 000 emplois salariés privés. C'est enfin, et surtout, un bassin de vie diversifié et contrasté qui trouve son équilibre et sa cohérence dans la complémentarité des identités de ses sept villes.

C'est fort de ce constat, et de la volonté de porter un projet collectif qui mette en valeur les différences et les atouts de chaque Ville et apporte une réponse au besoin de cohérence et de continuité au sein d'un même bassin de vie, que s'est créée la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) le 1er janvier 2010 (par fusion des deux ex CA Arc de Seine et Val de Seine).

Les sept communes qui constituent cette entité sont, à la fois, dépositaires d'un passé historique remarquable et se caractérisent plus récemment, par une importante mutation urbaine et économique qui lui confère une véritable cohérence et une forte dynamique d'innovation. Ainsi, dès l'annonce de la création de ce nouvel établissement EPCI le 26 novembre 2008, les élus ont-ils entendu inscrire GPSO et ses sept villes dans la perspective des réflexions lancées sur le Grand Paris et le développement de la Région Capitale.

C'est dans cet esprit que Grand Paris Seine Ouest a lancé, dès sa création, l'élaboration de son projet d'agglomération au titre de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire modifiée. Le projet d'agglomération approuvé par le Conseil de Communauté du 31 mars 2011 est le document de référence prospectif sur les options de développement du territoire communautaire. Véritable document d'orientation, il s'appuie sur les atouts du territoire et permet au regard des enjeux de proximité, d'identité et de lisibilité, d'inscrire pour le futur l'action de la communauté d'agglomération. Il permet de positionner les sept Villes de Grand Paris Seine Ouest dans l'environnement élargi du Grand Paris et de porter la stratégie territoriale de développement durable de ce territoire puisqu'il s'accompagne d'un Agenda 21 dont le programme d'actions a été approuvé le même jour. Ce dernier a bénéficié en février 2012 de la reconnaissance « Agenda 21 local France » par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement au titre de la Stratégie nationale de développement durable dans le cadre de la sixième session de reconnaissance « des projets territoriaux de développement durable et Agenda 21 locaux ».

Conformément à la recommandation de l'Autorité Environnementale, ces deux documents porteurs des orientations stratégiques du territoire de GPSO sont joints en annexe du contrat de développement territorial (CDT).



# Grand Paris Seine Ouest : Un projet au sein du Grand Paris

---

## La démarche de construction du CDT

Le Grand Paris, selon la loi du 3 juin 2010, est « un projet urbain, social et économique d'intérêt national qui unit les grands territoires stratégiques de la région d'Ile-de-France (...), et promeut le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois de la région capitale. [...] Ce projet s'appuie sur la création d'un réseau de transport public de voyageurs dont le financement des infrastructures est assuré par l'Etat. Ce réseau s'articule autour de contrats de développement territorial, définis et réalisés conjointement par l'Etat, les communes et leurs groupements. Ces contrats participent à l'objectif de construire chaque année 70 000 logements géographiquement et socialement adaptés en Ile-de-France et contribuent à la maîtrise de l'étalement urbain.»

Dans la perspective de construction d'une métropole multipolaire telle que voulue par la loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris, GPSO, de par ses atouts et son positionnement stratégique, entend contribuer au développement et au rayonnement de la Région Capitale.

Le schéma d'ensemble du réseau de Métro du Grand Paris approuvé par acte motivé du Conseil de Surveillance de la Société du Grand Paris (SGP) le 26 mai 2011 et confirmé par le décret du 24 août 2011 prévoit la réalisation de trois gares sur le territoire de GPSO, concerné par la « ligne rouge » et plus particulièrement le tronçon « Pont de Sèvres – Noisy Champs » dont la mise en service est prévue pour 2020.

Il s'agit des gares de :

- Pont de Sèvres/Ile Seguin,
- Issy RER,
- Fort d'Issy/Vanves/Clamart.

L'article 21 de la loi du 3 juin 2010 et son décret d'application du 24 juin 2011 ouvrent la possibilité aux communes et à leurs EPCI, concernés par le projet de réseau de transport du Grand Paris, de mettre en place une démarche contractuelle avec l'Etat dont l'objectif est de porter des projets de développement des territoires stratégiques du Grand Paris.

Les Contrats de Développement Territorial sont des outils destinés à élaborer et mettre en œuvre, et sur le long terme dans une démarche contractuelle et partenariale, des projets de développement sur les territoires stratégiques du Grand Paris.

Grand Paris Seine Ouest et ses sept villes ont souhaité s'engager dans la démarche d'une construction collective d'un Contrat de Développement Territorial avec l'État afin de se positionner comme pôle urbain et économique métropolitain, dont la spécificité et la reconnaissance ne peuvent que contribuer au rayonnement de la Région Capitale.

Cette démarche fédérative inscrit le développement territorial dans la dynamique métropolitaine, aujourd'hui orchestrée dans le cadre du Grand Paris en devenir, et dans la lignée du travail important accompli par GPSO. Ce projet traduit la prise de conscience des potentialités globales du territoire de GPSO à l'échelle de la métropole capitale ainsi que sa volonté d'en être un acteur à part entière.

La signature de l'accord-cadre le 21 mars 2012 présente les grandes orientations définies pour le Contrat de développement territorial de GPSO.



# L'accord-cadre comme socle de valeurs communes pour l'élaboration du CDT

## Le projet de territoire

Les Maires des sept communes de Grand Paris Seine Ouest et l'État souhaitent inscrire ce territoire dans le développement du Grand Paris.

Un long travail des collectivités a donné lieu au projet d'agglomération et à l'Agenda 21. Documents de référence prospectifs sur les options de développement du territoire.

Les sept villes et leur communauté d'agglomération ont souhaité s'engager avec l'État dans l'élaboration d'un contrat de développement territorial dont l'accord cadre présente les orientations.

### Les partenaires du projet

Les collectivités directement concernées sont la communauté d'agglomération de Grand Paris Seine Ouest et les sept villes qui la composent, à savoir Boulogne Billancourt, Chaville, Issy les Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray. Le contrat de développement territorial sera signé par les sept villes, la communauté d'agglomération et l'État.

D'autres collectivités et partenaires sont et pourront être associés au fur et à mesure de l'élaboration du projet de contrat de développement territorial.

### Le projet du territoire dans le Grand Paris

#### L'ambition du projet

Dans le Grand Paris, le périmètre des sept villes de GPSO constitue un pôle métropolitain urbain et économique de taille critique, mais il présente surtout des spécificités offrant des atouts importants pour le rayonnement futur de la Région Capitale.

La situation géographique de l'agglomération Grand Paris Seine Ouest est exceptionnelle, à la croisée de deux axes de développement : la Seine et son corridor technologique et l'axe Paris – Plateau de Saclay. Grand Paris Seine Ouest affirme donc sa position stratégique au cœur du projet du Grand Paris, à l'interface du triangle Paris / La Défense / Saclay.

Son positionnement stratégique, ses caractéristiques géographiques et paysagères, sa complémentarité et sa cohérence urbaine, sa compétitivité économique et sa volonté de placer l'innovation comme démarche permanente sont « la marque de fabrique » et la plus-value de ce territoire.

#### Un projet métropolitain

Le projet défini répond à ces enjeux.

Il apporte des réponses aux thématiques mises en avant par l'État au niveau métropolitain tout en étant ancré dans le contexte local et adapté aux enjeux du territoire.

La polarité métropolitaine sera notamment affirmée :

- par une desserte importante par le réseau du Grand Paris Express, puisque trois stations de la « ligne rouge » et plus particulièrement du tronçon « Pont de Sèvres – Noisy Champs » sont prévues sur le territoire ;
- par une forte dynamique urbaine et des projets d'aménagement innovants, notamment aux abords des gares;



- par une vitalité économique confortée, notamment dans les domaines du numérique, des médias et de la communication. Le label Grand Paris a d'ores et déjà été décerné au projet Issy Grid;
- par le projet de l'Île Seguin, île de toutes les cultures du Grand Paris ;
- par une stratégie territoriale de développement durable ambitieuse et innovante;
- par une volonté claire en matière de logement.

## L'accord cadre, étape de l'élaboration du CDT

L'accord cadre présente les grandes orientations qui seront approfondies dans le CDT et énonce les grandes lignes des projets urbains, économiques, culturels et environnementaux qui pourront être portés en lien avec la réalisation du métro Grand Paris Express.

Après une présentation du territoire, de sa stratégie territoriale de développement durable et des dynamiques urbaines, environnementales et économiques qui sont déjà engagées, l'accord cadre décline la stratégie d'ensemble et les orientations autour de quatre thématiques principales, enjeux pour le territoire :

- Les transports et déplacements : Adapter les réseaux de transports aux nouvelles polarités créées par le Grand Paris Express, pour conforter l'attractivité du territoire ;
- Le développement urbain et résidentiel : Porter des projets d'aménagement ambitieux et innovants, notamment autour des gares et répondre aux besoins de logement quantitativement et qualitativement ;
- Le développement économique : Conforter la lisibilité économique en renforçant les réseaux d'acteurs économiques du territoire et créer des synergies avec les pôles de développement voisins, au premier rang desquels Saclay et le Territoire de la Création ;
- L'environnement : Porter une stratégie ambitieuse et innovante pour le Poumon Vert de la Petite Couronne.

Ces objectifs seront structurants pour les projets portés par les collectivités, au premier rang desquels

- Issy les Moulineaux, Ville Numérique durable,
- L'Île Seguin, Île de toutes les Cultures du Grand Paris.

Trois orientations majeures du CDT ont découlé des différents ateliers thématiques des mois de juin et de juillet 2012, portant sur :

- la ville numérique et le développement économique,
- l'habitat et l'aménagement,
- la mobilité durable et l'environnement,
- la culture.

Ainsi au travers de la démarche du Grand Paris qui ambitionne de développer des pôles économiques majeurs autour de Paris, les signataires du CDT de GPSO souhaitent promouvoir la construction de la ville numérique, créative et durable.

Numérique, car l'innovation technologique et numérique est le moteur du développement du pôle économique de GPSO.

Créative, avec un territoire au cœur de la Vallée de la Culture, symbolisé par le projet culturel et artistique de l'Île Seguin, « Île de toutes les cultures du Grand Paris ».

Durable, car GPSO est le « poumon vert » de la petite couronne, grâce à une part élevée d'espaces verts et forestiers, et car toutes les opérations d'aménagement visent l'excellence environnementale.







# TITRE 1 : PROJET STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE



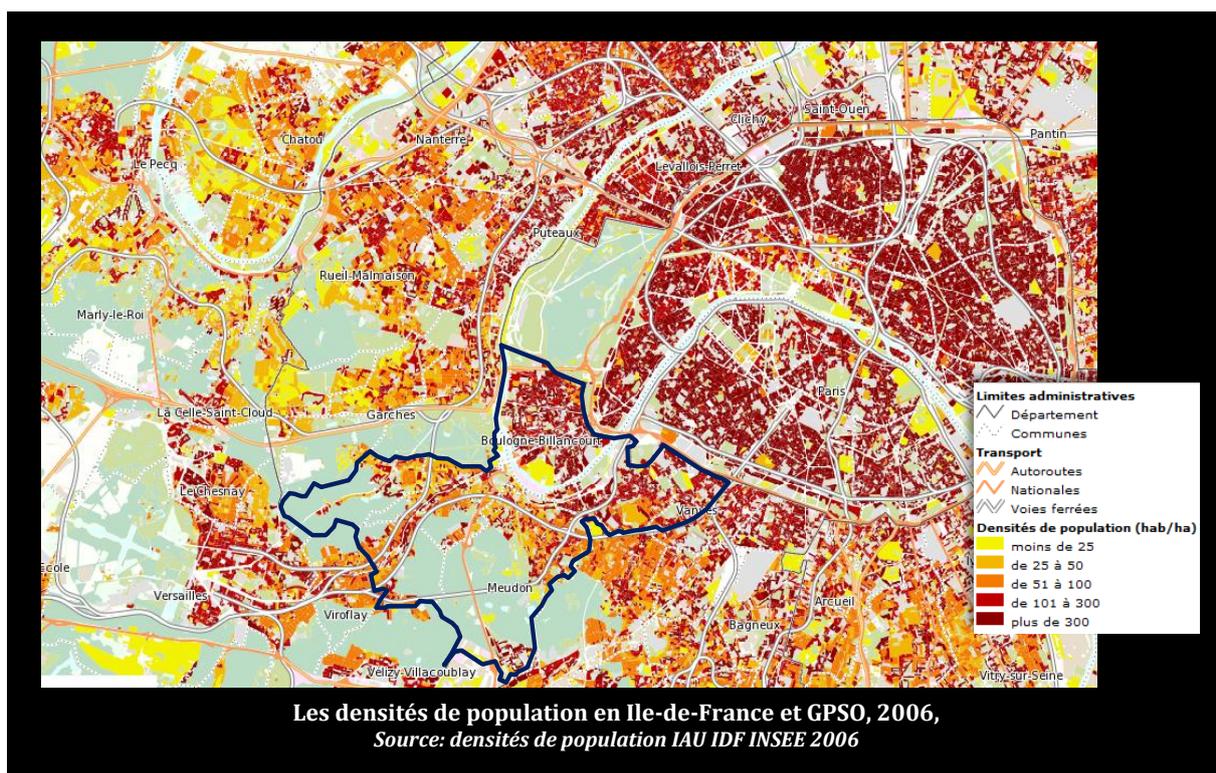
# UNE POLARITE MAJEURE DU CŒUR DE L'AGGLOMERATION FRANCILIENNE

## Un périmètre d'intervention cohérent, une position stratégique dans le Grand Paris

Le périmètre du Contrat de Développement Territorial GPSO correspond au périmètre de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest, qui comprend les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray. Cette intercommunalité est issue de la fusion en 2010 de la Communauté d'Agglomération Arc de Seine et de la Communauté d'Agglomération Val de Seine.

Ce territoire s'est doté de documents stratégiques pour orienter son action et répondre à ses enjeux propres : Projet d'agglomération de la CA GPSO en 2011 ; SCoT des Coteaux et du Val de Seine (qui inclut également l'agglomération Cœur de Seine et Marnes-la-Coquette), approuvé en 2009, Agenda 21 labellisé.

D'une superficie de 32 km<sup>2</sup>, soit un tiers de la Ville de Paris (105 km<sup>2</sup>), il constitue un territoire structurant de la petite couronne parisienne : à cheval sur la Seine, il participe de la transition entre un espace dense, caractéristique du tissu parisien (plus de 18 000 hab/km<sup>2</sup> à Boulogne-Billancourt) et un espace moins urbanisé, et plus vert (5000 hab/km<sup>2</sup> à Chaville, commune avec plus de 150 ha de forêts, soit près de 50% de son territoire).

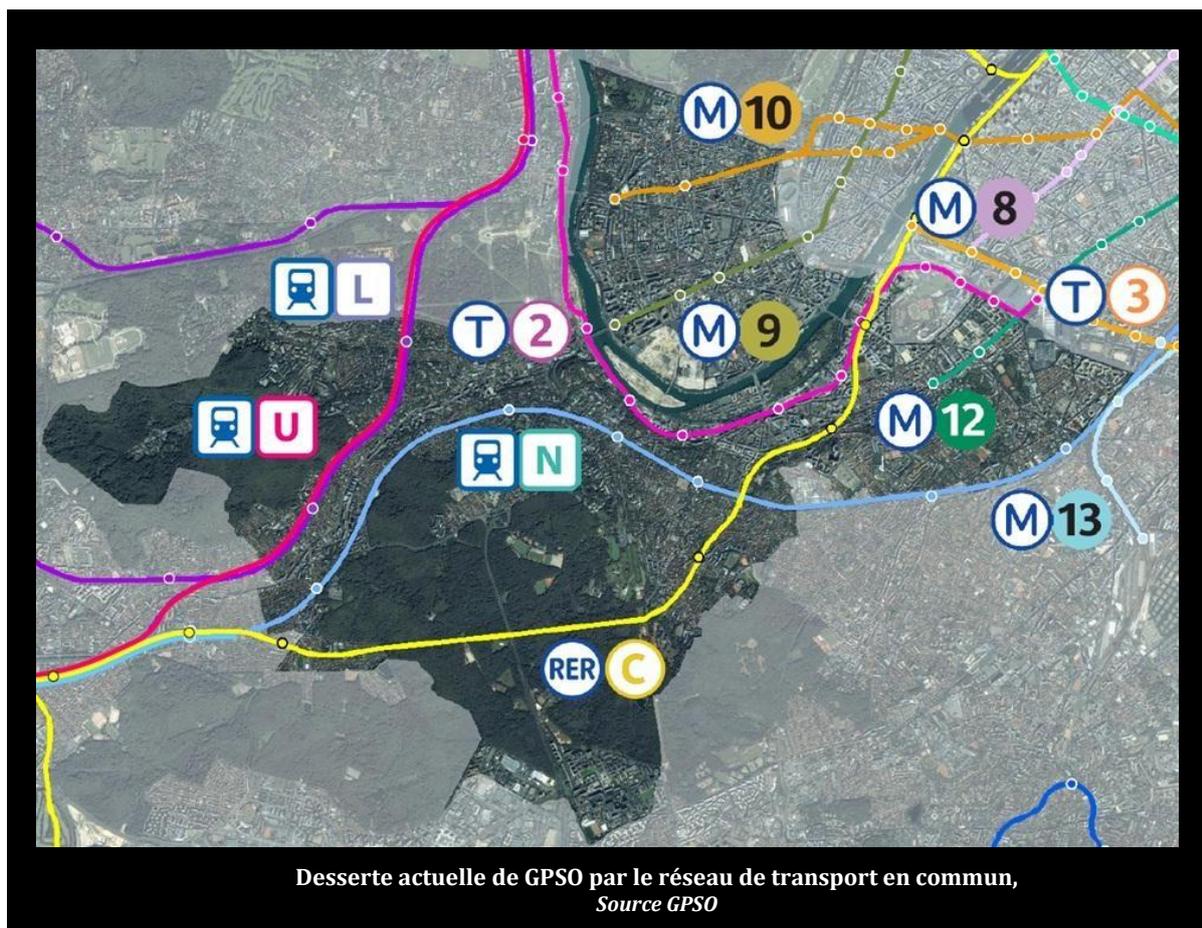


Il constitue également un territoire charnière du cœur d'agglomération, avec des pénétrantes routières majeures (autoroute A 13 qui rejoint ensuite Mantes-la-Jolie, puis la Normandie ; N118 vers Saclay, puis vers l'A10) et des axes transversaux structurants (Boulevard Périphérique).

Grand Paris Seine Ouest, limitrophe de Paris, bénéficie d'un réseau de transports en commun caractéristique de la petite couronne, avec des infrastructures lourdes (ligne de métro en terminus, tramway, ligne de RER, Transilien), qui le connectent efficacement au cœur d'agglomération. Elles ne



répondent cependant pas toujours aux nouveaux besoins du territoire, dont l'urbanisation récente a reconfiguré les usages et l'occupation des sols.



Au sein de l'agglomération francilienne, Grand Paris Seine Ouest se caractérise par un poids démographique considérable : peuplé de plus 300 000 habitants, soit 20% de la population du département des Hauts-de-Seine, ce territoire constitue la 3<sup>ème</sup> plus grande communauté d'agglomération francilienne (après Plaine Commune et Est Ensemble). Au-delà de son poids démographique actuel, il faut souligner aussi sa forte croissance démographique, qui a conduit à un renouvellement de population important sur les quinze dernières années. Ce renouvellement est dû en grande partie à l'arrivée de jeunes familles contraintes de quitter Paris en raison de la pression immobilière. Le territoire constitue néanmoins un réel bassin de vie cohérent pour ses habitants ; ainsi, la moitié des salariés qui occupent un emploi sur GPSO résident dans la communauté.

Enfin, c'est un des territoires de petite couronne qui a également connu les plus fortes mutations urbaines dans les 30 dernières années. La fermeture de grands sites industriels a offert un potentiel foncier considérable et permis un renouvellement urbain important, au profit de l'habitat mais aussi de nouvelles activités économiques. A partir des années 1980, l'industrie (notamment automobile avec les usines Renault de Boulogne-Billancourt) a laissé peu à peu la place à des activités tertiaires nouvelles, liées à l'audiovisuel, à la publicité et aux nouvelles technologies.



## Une locomotive économique et un territoire d'innovation unique dans le Grand Paris

Au-delà de son poids démographique, GPSO est surtout un moteur essentiel de la compétitivité économique de la métropole parisienne. Le nombre d'emplois est passé de près de 140 000 emplois en 1999 à plus de 166 000 en 2009 (180 000 à La Défense)<sup>1</sup>, ce qui représente une augmentation de près de 18% en 10 ans. Il compte également 22 000 entreprises et commerces. Entre 2000 et 2008, le territoire a connu une augmentation de plus de 3 000 entreprises, faisant fortement évoluer son profil économique.

Le dynamisme économique se traduit par un taux de création d'emplois particulièrement important. Sur la période 1997 à 2007, le nombre d'emplois privés a augmenté de près de 50 000 unités soit une progression de 43 % sur la période et un taux de croissance de plus de 2,5 fois supérieur à la moyenne régionale. La croissance des effectifs salariés (3,7 %/an) est supérieure à celle du nombre d'établissements (1,9 %/an), ce qui traduit un accroissement de la taille moyenne des établissements présents et l'arrivée de grands groupes.

Le ratio habitant/emplois, qui représente la concentration des emplois par rapport au nombre de résidents est également révélateur du dynamisme économique du territoire, avec un niveau de 113,6 emplois pour 100 actifs en 2009 (contre 107,1 en 1999)<sup>2</sup>, ce qui signifie une offre d'emplois très importante, supérieure au volume de la population active du territoire.

Une spécificité de GPSO est par ailleurs de concentrer de nombreuses entreprises à forte valeur ajoutée, qui emploient une part importante de salariés de niveau cadre et d'un niveau de qualification élevé (plus de 40% des emplois sont des emplois de cadre, contre 28% pour l'Ile-de-France). Le secteur des services est très nettement prépondérant, avec plus de 70 % des emplois en 2007. Ce pourcentage traduit la mutation des activités économiques du territoire, avec notamment le recul des activités traditionnelles industrielles et artisanales et l'installation d'emplois dits « métropolitains supérieurs ». Ces emplois relèvent de fonctions à haut niveau de commandement dans les entreprises et étaient autrefois essentiellement concentrés à Paris. Le territoire a donc fortement bénéficié du desserrement de l'emploi parisien, qui s'est implanté en proche couronne, dans des espaces attractifs (avec des coûts immobiliers et de foncier moins élevés, une meilleure desserte, des services aux entreprises de qualité, etc.). A titre d'illustration, la part des emplois relevant du secteur commerce, transports et services est passée de 65% en 1999 à plus de 70% en 2009.

Parmi les facteurs d'attractivité du territoire pour les entreprises, on peut citer le développement d'un important parc immobilier de bureau de qualité qui atteint aujourd'hui 2,6 millions de m<sup>2</sup>, auxquels il faut ajouter deux pépinières qui accueillent une cinquantaine de jeunes entreprises à forte valeur ajoutée.

---

1 Source : ladefense-seine-arche.fr

2 Source : INSEE RP 1999 et 2009



Les activités liées à la recherche privée sont particulièrement présentes sur le territoire, ce qui en fait un des pôles d'innovation technologique les plus importants de France. Les emplois dans la recherche privée ont augmenté de 50 % depuis 1996, avec la création de centres de recherche comme Janssen-Cilag, MDS Pharma Service, France Telecom, Porsolt and Partners Pharmacologie, le Centre Technique des Industries de la Fonderie et plus récemment les laboratoires Roche.

Enfin, la recherche publique est également présente, avec des laboratoires tels que l'ONERA, le CNRS, l'Observatoire de Paris, l'INC ou encore l'IFREMER.

L'Île de France concentre actuellement 20% des ingérences économiques constatées sur le territoire national. Le numérique est l'un des six secteurs les plus visés en France. Les politiques de développement de l'innovation numérique doivent impérativement intégrer une dimension de maîtrise du risque d'ingérences économiques pour être en mesure de garantir un retour sur investissement local des projets conçus sur le territoire.

Les axes d'essor économique de Grand Paris Seine Ouest comportent deux risques principaux.

D'une manière générale, la visibilité du développement local expose les projets innovants et les établissements qui les portent à des démonstrations d'intérêt de la part de la concurrence étrangère, ce qui peut se traduire par des tentatives de récupération d'informations, de déstabilisation ou de pillage de technologie.

Pour contrer ce risque, des actions pourront être conduites dans le cadre de la stratégie régionale d'intelligence économique 2012-2015, pilotée par le Préfet de la région d'Île de France, Préfet de Paris, dont la préparation des visites de délégations étrangères, l'organisation de conférences de sensibilisation par les services en charge de la contre-ingérence.

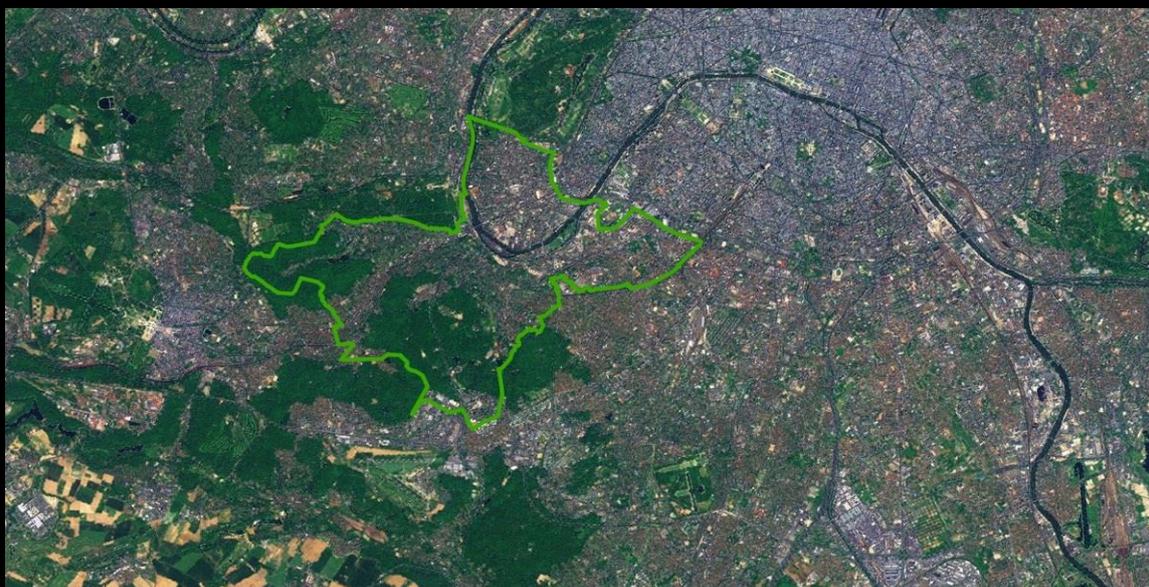
En outre, s'agissant plus spécifiquement du Pôle de Mobilité Numérique, la mobilité externe des salariés comporte, pour l'entreprise, un risque important de transfert d'informations sensibles et de savoir-faire acquis vers la concurrence.

Afin que les outils d'accompagnement proposés par le Pôle de Mobilité Numérique ne soient pas détournés à des fins de pillage d'innovation par le jeu des mouvements de salariés, il sera nécessaire de définir une Charte Ethique que chacun des établissements bénéficiaires devra s'engager à respecter et à l'aune de laquelle seront prises les décisions du Comité d'Agrément des Projets de Mobilité.



## Un environnement de qualité, une richesse historique et culturelle

L'atout considérable de GPSO réside également dans sa richesse environnementale. 36% de son territoire est couvert d'espaces verts et de forêts, particulièrement présents sur les coteaux et plateaux, et répartis entre plus de 1000 ha de bois et forêts et près de 200 ha de parcs et jardins.



GPSO, Poumon vert de la petite couronne,  
Source: GPSO

15

Le territoire est profondément marqué par la présence de la Seine qui dessine un large méandre, dit de Billancourt, orienté Nord-Sud, visible depuis les Coteaux de la rive gauche. La Seine a dessiné un relief dissymétrique avec un coteau à forte pente rive gauche, d'Issy-les-Moulineaux à Suresnes, en opposition à une plaine occupée par Boulogne-Billancourt, rive droite.

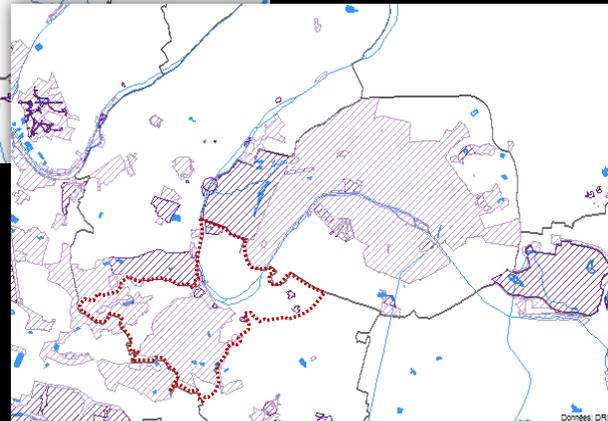
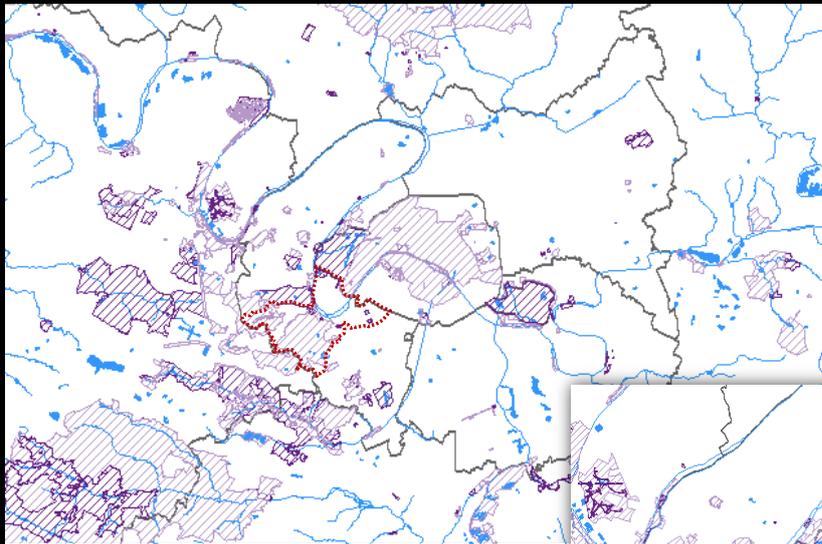


Ainsi les altitudes sont très variables que l'on se situe en rive droite ou gauche de la Seine, puisque l'on passe de 30-35 mètres dans la plaine de Billancourt, à 90-100 mètres sur le versant opposé, à Sèvres, créant des vues exceptionnelles sur l'agglomération francilienne.

La Seine comporte également des éléments forts à hauteur du méandre, puisque des îles se sont formées. On distingue en particulier l'île Saint-Germain, en partie habitée et comportant un grand parc départemental et l'île Seguin, dont le paysage est en mutation.

Élément marquant du paysage de GPSO, on recense également plus de 20 parcs et jardins qui font partie de sites inscrits ou classés (contre 257 sites dans toute l'Île-de-France). Il s'agit de sites considérés comme les plus remarquables, en général à dominante naturelle, dont le caractère, notamment paysager, doit être rigoureusement préservé.



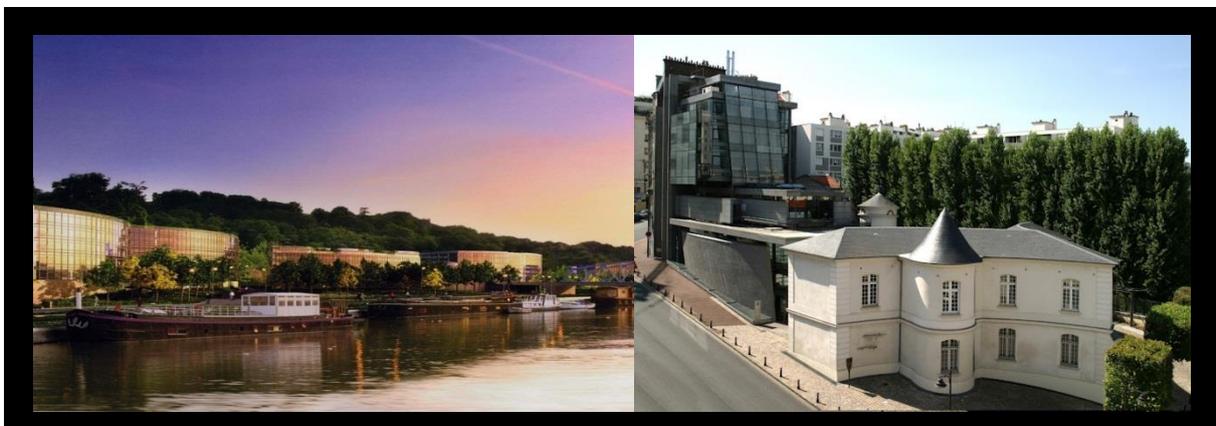


Les sites classés et inscrits en Ile-de-France et sur le territoire de GPSO,  
Source DRIEE

L'organisation territoriale actuelle est encore fortement marquée par l'histoire, avec par exemple les voies royales qui relient Paris et Versailles, de grands massifs forestiers de chasses, de grandes parcelles issues de propriétés de villégiature, des terrasses dominant Paris et la vallée (Brimborion, Meudon, Issy-les-Moulineaux...), etc.

Face à cet héritage historique marquant dans le paysage du territoire, on recense également une densité d'équipements culturels remarquables, tels que le Musée des années 30, le Musée Albert Kahn, situés à Boulogne-Billancourt, la Cité de la Céramique à Sèvres, le musée Rodin à Meudon, le musée de la Carte à Jouer etc.

Enfin, le passé industriel du territoire est également très riche, avec d'une part, l'industrie automobile qui a connu un développement intense à Boulogne-Billancourt avec les usines Renault mais aussi l'histoire aéronautique à Issy et Meudon où ont été effectués les premiers vols, ainsi qu'à Boulogne-Billancourt où se sont implantées des industries qui contribuent au développement de l'aviation dès le début du 19<sup>ème</sup> siècle.



## La ville numérique

### S'appuyer sur les technologies numériques pour accélérer le développement économique et la création d'emplois

Le territoire figure aujourd'hui parmi les pôles majeurs de la révolution numérique française. Ainsi, plus de la moitié des 1430 entreprises installées à Issy-les-Moulineaux sont issues des secteurs de la communication et des technologies, de même que 37% des emplois salariés privés du bassin d'emploi. Aux côtés des centaines de PME innovantes, comme Keynectis, Withings, ou Devolo, le territoire compte des fleurons d'envergure internationale comme Microsoft, Cisco, Bull, Huawei, France Telecom R&D, Safran Morpho, Sogeti, Bouygues Telecom, Canal +, le groupe NextTVRadio, Marie-Claire, etc. Leur implantation est pour certaines d'entre elles très récente et s'explique par l'environnement très favorable qu'elles trouvent sur le territoire : immobilier attractif, services aux entreprises développés, main-d'œuvre qualifiée, proximité aux autres grands pôles économiques de l'Île-de-France, etc.

La vocation de GPSO à accueillir une forte concentration d'entreprises des secteurs des TIC, médias, communication doit conduire à structurer des liens entre les intervenants de ce secteur. Les synergies entre grands comptes du territoire (Microsoft, Bouygues Telecom, TF1, Huawei Technologies, etc.) et les PME et TPE du secteur sont essentielles et permettent de renforcer les transferts de compétences sur le bassin d'activité.



Le soutien aux filières d'excellence doit aussi conduire GPSO à mieux tirer profit de l'existence des deux pôles de compétitivité présents sur le territoire. A ce jour près d'une centaine d'entreprises du territoire appartiennent à deux pôles de compétitivité : SYSTEM@TIC PARIS REGION qui regroupe les entreprises spécialisées dans l'ingénierie des systèmes complexes et le développement des contenus numériques et CAP DIGITAL qui intervient dans le secteur de la création, l'édition et la diffusion des contenus numériques.

Ces pôles de compétitivité ont un positionnement principalement axé sur le développement de la R&D et de l'innovation technologique. A l'initiative de GPSO, des espaces de rencontre et collaborations entre entreprises existent déjà au travers des Matinales de l'Innovation qui ont pour objectifs de mettre l'innovation en réseau et de favoriser les rencontres entre jeunes pousses et financeurs potentiels.

Certains supports existent au travers des pôles de compétitivité identifiés ou des filières en cours de structuration. Ainsi, dans celle du numérique, intervient un réseau qui regroupe une cinquantaine d'entreprise TPE-PME de GPSO du secteur de l'image (concepteurs, réalisateurs, producteurs, monteurs, diffuseurs, agences de communication, fabricants, photographes...). Ce réseau a été retenu lors de l'appel à projet « grappes d'entreprises » initié par la DATAR et pourra profiter pleinement de synergies avec les autres réseaux existants dans ce large domaine de la création audiovisuelle (notamment sur le Territoire de la Création). Ce réseau s'attache également à promouvoir une éco-responsabilité de ses membres dans leur engagement professionnel.

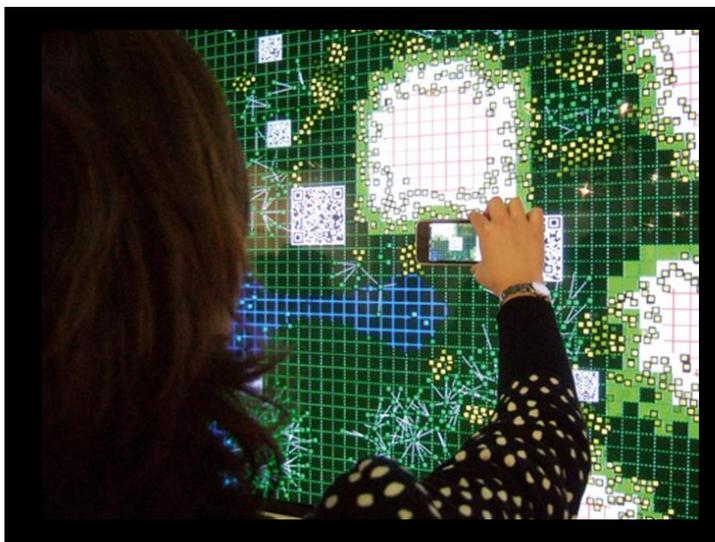


La Communauté d'Agglomération doit également contribuer à créer des collaborations renforcées avec des structures insuffisamment associées et présentes sur le territoire que sont les laboratoires de recherche ou les grandes écoles.

Le territoire a aujourd'hui pour ambition de conforter son caractère d'excellence sur les nouvelles technologies, médias et communication, grâce à une attractivité toujours renouvelée, appuyée sur la qualité et la spécificité des services proposés aux entreprises.

## Mettre les technologies numériques au service du mieux vivre

Au-delà de l'implantation et de la création d'entreprises génératrices d'emplois et du positionnement sur des innovations de pointe, les technologies numériques doivent aussi contribuer à améliorer le cadre de vie et de travail sur le territoire. Ainsi, ce territoire privilégie une approche expérimentale in situ et auprès des habitants. Depuis une quinzaine d'années, Issy-les-Moulineaux mène une politique volontariste en faveur du développement des Technologies de l'Information et de la Communication, en adaptant les services offerts aux habitants et en multipliant les services innovants.



Accès Wi-Fi, fibre optique, applications Smartphones, web TV... les possibilités d'accès à l'Internet se sont multipliées et évoluent. Depuis le milieu des années 1990, Issy-les-Moulineaux a développé de nombreux services numériques innovants à destination de tous ses habitants. Des plus petits aux seniors, les Isséens accèdent à une large palette de services électroniques locaux : paiement du stationnement par téléphone mobile, paiement de la restauration scolaire par Internet, prêt de livres électroniques dans les Médiathèques, inscriptions en ligne sur les listes électorales, pages Facebook et compte Twitter dédiés, applications iPhone IssySpot, valorisation du patrimoine historique avec les codes QR... la technologie s'est mise au service des Isséens depuis longtemps. Tout l'enjeu de la dynamique du CDT est de diffuser ces bonnes pratiques et ces innovations technologiques pour en faire bénéficier tout le territoire de GPSO.

Dans un autre registre, Issy-les-Moulineaux et Bouygues Immobilier associés à neuf acteurs industriels majeurs – Alstom, Bouygues Telecom, ERDF, ETDE, Microsoft, Schneider Electric, Steria, EDF Direction Commerce et Total – ont annoncé en mai 2011 la création d'IssyGrid, 1er réseau de quartier intelligent en France. Cette expérience est emblématique de la vocation des technologies numériques d'optimiser la gestion des ressources et notamment l'énergie, et fait de GPSO un territoire pionnier dans la conception de l'habitat du XXIème siècle.

Alors que la révolution numérique n'en est qu'à ses débuts, il est attendu de l'innovation numérique d'autres avantages majeurs, et notamment une contribution forte à la sécurisation dans les villes. La centralisation des données issues de la circulation, des informations liées au trafic, etc. permettra une optimisation de l'usage des accès routiers considérable.

Enfin, les technologies numériques permettent déjà de modéliser les villes, les espaces urbains, les projets, etc. L'atelier d'urbanisme de la ville d'Issy-les-Moulineaux permet déjà de découvrir sur grand écran la cartographie 3D et 2D de la commune. Demain une maquette numérique du territoire pourra modéliser l'ensemble des communes de GPSO (projet City +).

De la même manière, l'île Seguin a vocation à devenir un « laboratoire urbain » interactif et didactique : dès les premières constructions, des bilans en terme économiques, sociaux, environnementaux seront publiés et actualisés, globalement et par programme, aussi bien en phase de construction que d'exploitation : cette démarche sera un levier direct sur les comportements des investisseurs, utilisateurs et visiteurs.

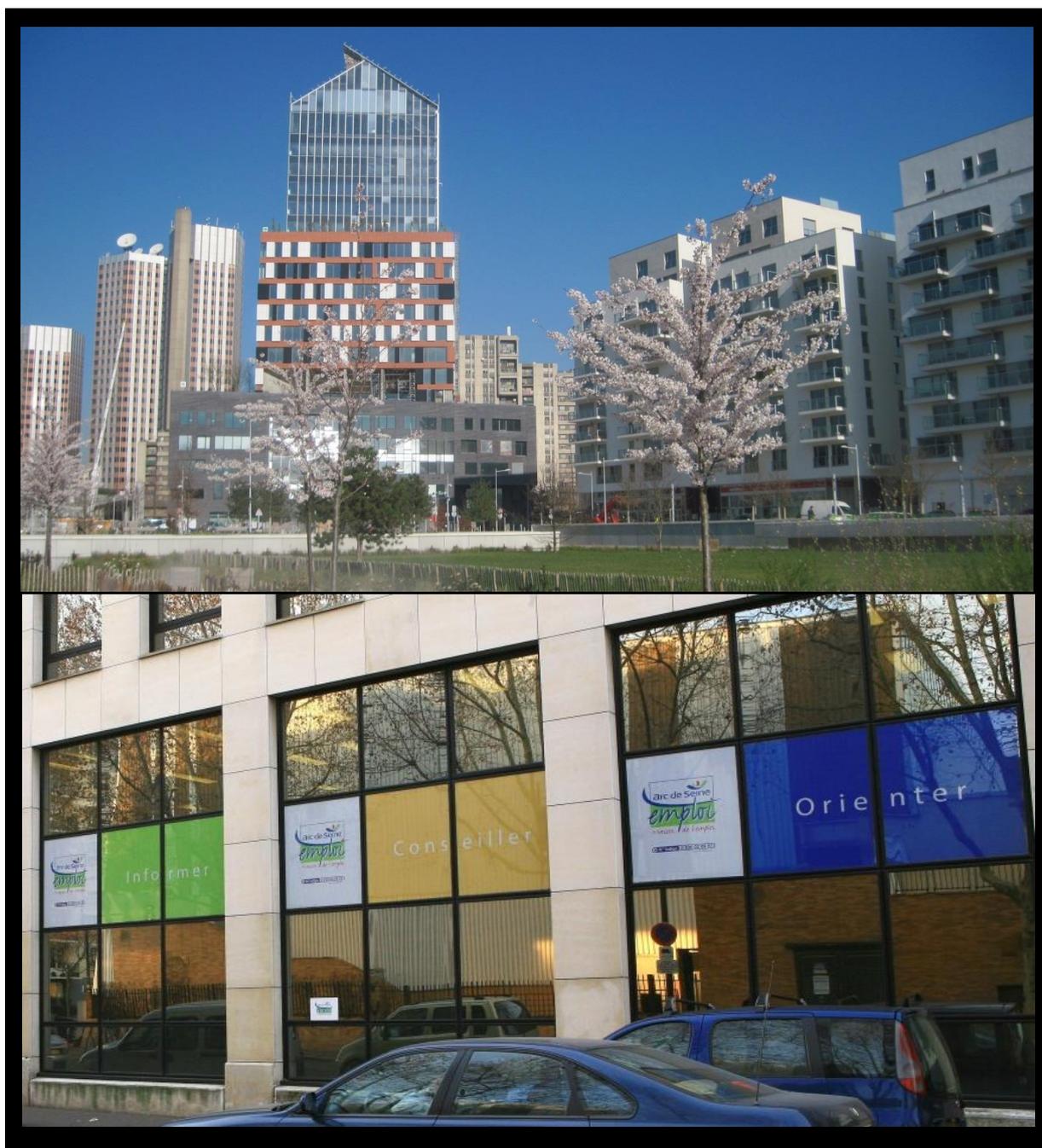
Alors que la Société du Grand Paris souhaite promouvoir les technologies numériques innovantes dans les services qui seront mis en place dans les gares, Grand Paris Seine Ouest dispose ainsi d'une expérience riche et diversifiée en tant que territoire d'expérimentation sur les usages aux habitants et



aux entreprises. C'est pourquoi le territoire souhaite que les trois gares Grand Paris Express qui verront le jour sur son périmètre soient des lieux privilégiés d'expérimentation de ces nouvelles technologies numériques.

Afin de structurer ces initiatives et de permettre leur diffusion, la création d'une agence numérique communautaire est aujourd'hui envisagée. Elle aura pour mission de favoriser la diffusion des innovations et le développement économique par le numérique sur l'ensemble du territoire.

Fer de lance de l'innovation technologique et de la ville numérique, GPSO entend développer des collaborations ou des projets partenariaux avec les autres pôles d'innovation du Grand Paris et notamment le Plateau de Saclay limitrophe.



## La ville créative

### Ancrer le projet de Vallée de la Culture dans le territoire

Le projet culturel porté par le Conseil Général des Hauts-de-Seine de « la Vallée de la culture » ambitionne de créer une scène de loisirs et de pratiques culturelles permanente pour tous les publics, notamment dans la boucle de la Seine, d'Issy-les-Moulineaux à Nanterre. Le projet doit conduire à la mise en place d'une géographie culturelle nouvelle, au-delà de la mise en réseau des équipements existants.

Cela se matérialise par des concerts, des expositions, des installations permanentes ou provisoires, des parcours sportifs ou des promenades culturelles, des jeux pour les enfants, des restaurants, des commerces liés à l'art et à la culture. Trois grands projets sont à ce titre emblématiques :

- la construction d'un équipement musical inédit en France à ce jour sur la pointe aval de l'île Seguin ;
- le renouveau du musée départemental Albert Kahn à Boulogne-Billancourt ;
- la mise en réseau de la Cité de la Céramique à Sèvres avec d'autres musées du Département.

Ces trois projets, sur la boucle de la Seine, sont un premier « point d'appui » privilégié du projet de Vallée de la culture de part et d'autre de la Seine.

Le projet de Vallée de la Culture doit aussi contribuer à étendre le rayonnement culturel de la métropole jusqu'aux Hauts-de-Seine et matérialise à ce titre le projet de « Grand Paris de la Culture », dont GPSO sera un territoire d'ancrage privilégié.

GPSO est un territoire riche de son histoire et de son patrimoine tant matériel qu'immatériel. Le label « Ville d'Art et d'Histoire » de la ville de Boulogne-Billancourt va aussi participer à cet ancrage et sa mise en œuvre va constituer un socle sur lequel viennent se greffer les actions culturelles de GPSO. Ce label pourra constituer un levier pour les actions du CDT liées à l'histoire du territoire.



### Faire de l'île Seguin l'île de toutes les cultures

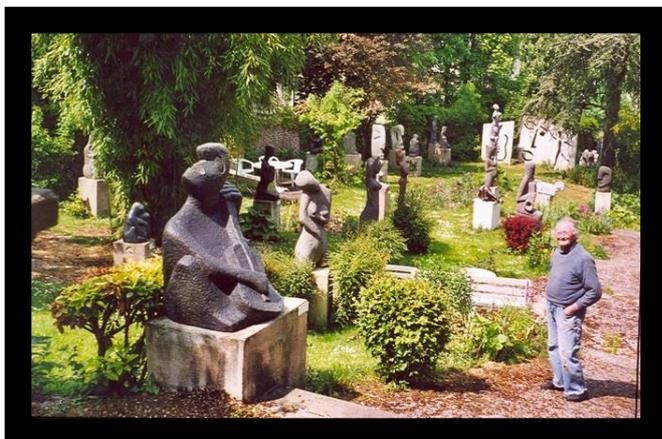
« Ile de la culture, de l'extraordinaire et de l'innovation », l'île Seguin a vocation à devenir un pôle de destination du Grand Paris culturel, s'insérant dans le projet de Vallée de la culture. La programmation est résolument orientée vers les domaines des expressions culturelles et artistiques contemporaines, des nouveaux médias et des loisirs.

L'île Seguin devra donner lieu à des expériences uniques, grâce à des spectacles d'arts numériques, grâce à la proximité de la Seine et du grand paysage, grâce à l'environnement et au cadre de vie exceptionnel qu'elle offrira, grâce à une offre riche d'équipements: lieux de culture uniques, jardin bioclimatique, etc.



Son programme se structure autour des éléments suivants :

- un ensemble musical à grand rayonnement, dédié à la diffusion musicale et aux spectacles vivants,
- une pluralité d'équipements publics et privés ouverts au public dédiés à la filière de l'art contemporain et aux nouvelles formes de production artistique, issues des nouvelles technologies et en particulier du numérique,



- un pôle d'entreprises de haut niveau tourné vers l'économie de la culture, les médias et les nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- un pôle de commerces, de loisirs et de services (hôtel, cinéma, galeries d'art...) qui renforcera l'attractivité de l'île et son animation de jour comme de nuit,
- un complexe dédié à la création et à la production d'activités autour du cirque contemporain, notamment avec Le Globe, projet porté par Madonna Bouglione.

L'île Seguin accueillera une diversité de programmes autour des thèmes de la culture permettant de faire vivre l'île aux différentes heures de la journée ou en soirée, tout au long de l'année. Le site requalifié sera un lieu de rencontre en interaction directe avec son environnement social.

Enfin, la programmation de l'île a vocation également à prendre en compte un certain nombre des traces du passé industriel des usines Renault. Des éléments significatifs de la mémoire industrielle du site (certains bâtiments, le portail d'entrée, le fronton, etc.) seront insérés dans l'aménagement. Un « parcours mémoire » jalonnait le futur quartier en s'appuyant notamment sur ces éléments historiques conservés.

De même, un lieu de mémoire sur l'île Seguin permettra de faire revivre l'histoire du site et de ses hommes. Un espace de préfiguration a trouvé d'ailleurs sa place en 2012 dans le pavillon d'information de la SAEM Val de Seine, en charge de l'aménagement de l'île, à l'occasion de son transfert sur l'île.

## Encourager la diffusion et la création artistiques sur le territoire de GPSO

Grand Paris Seine Ouest se caractérise aujourd'hui par une densité importante d'établissements artistiques et de réseaux d'artistes.

Créé en 2001, le Cube est un lieu de référence pour l'art et la création numérique. En 10 ans, il s'est imposé en France et à l'étranger comme un établissement précurseur et emblématique dans le domaine des arts numériques.

Il contribue à sensibiliser et former les publics à l'utilisation des technologies du numérique, dans ses dimensions artistiques et culturelles. Il mène également plusieurs expérimentations pilotes en matière « d'éducation numérique », en partenariat avec des acteurs de l'éducation et de la recherche. Le Cube soutient des projets artistiques utilisant des technologies de pointe, notamment en matière de systèmes « temps réel » (Atelier Living Art). Il propose également un soutien dans la conduite de projets tournés vers des œuvres combinant les médiums numériques (Atelier Mix Medias).

L'île Seguin a vocation à accueillir un équipement dédié aux arts numériques qui viendra renforcer le « Cube ». D'une surface de 2 500m<sup>2</sup> surface de plancher environ, il aura pour mission de former les publics aux pratiques artistiques et culturelles du numérique, à offrir une programmation artistique présentant la richesse et la diversité des arts multimédias, de soutenir des productions artistiques de haut niveau et de favoriser les échanges entre les acteurs de la création et de l'innovation.

Complétant le pôle culturel innovant de la pointe amont, un Cirque de Création Numérique, Le Globe, au sein d'une véritable cité des arts du cirque de demain doit voir le jour également sur l'île, à



l'initiative de Madona Bouglione. Il s'agit d'un pôle élargi de production, de diffusion et de formation autour des cirques contemporains. Des espaces dédiés à la création alliant cirque et nouvelles technologies permettent l'accueil de compagnies en résidence.

Enfin, il est prévu de créer sur la rive sud de l'Île Seguin une résidence pour artistes.

Grand Paris Seine Ouest dispose, au sein de son territoire, du Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt et de sept conservatoires publics constitués en réseau et qui contribuent à la diffusion de la pratique artistique.

Ce réseau est le support à la réalisation de nouveaux projets inter-établissements afin de développer au sein du territoire les disciplines rares, multiplier les rencontres artistiques et enfin favoriser l'épanouissement des pratiques collectives (musique, théâtre, danse).

Ce réseau initie des projets tels que l'Orchestre Symphonique de Grand Paris Seine Ouest, la création et la diffusion d'œuvres originales de jazz, ou encore la mise en place de cursus communautaire diplômant de jazz.

Territoire d'incarnation de la ville créative, GPSO veut commencer au travers de son CDT à lancer des passerelles vers d'autres territoires de création, qu'il s'agisse de Paris (ex : partenariat avec plusieurs lieux culturels au travers de Futur(s) en Seine) ou du Territoire de la Culture et de la Création autour de la Communauté d'agglomération Plaine Commune.



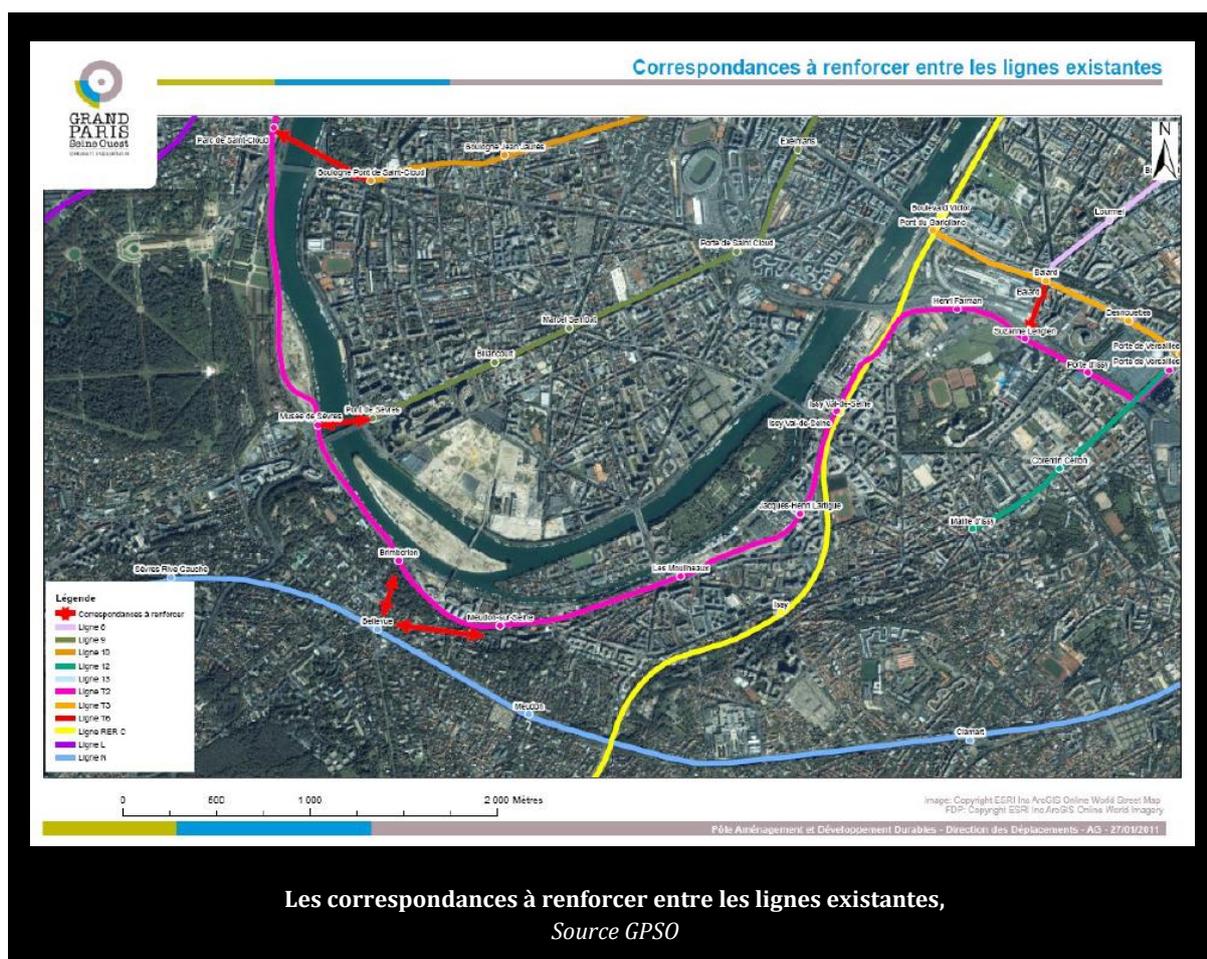
## La ville durable

### Améliorer les connexions du territoire avec le reste de l'agglomération et les liaisons internes

Les habitants et salariés du territoire disposent d'un bassin de déplacements cohérent et desservi par un réseau de transport dense. Les sept villes sont traversées par les infrastructures de transport suivantes : 2 lignes de Transilien, 1 ligne de RER, 4 lignes de métro, 1 ligne de tramway (T2) et la future ligne de tramway T6 actuellement en travaux.

Globalement, Grand Paris Seine Ouest bénéficie d'une bonne desserte en modes lourds. Toutefois, l'accessibilité des lignes est fortement conditionnée par la coupure du territoire que représente la Seine qui contraint les correspondances entre le T2 et les autres modes. Ainsi aucun mode lourd ne franchit la Seine et ne permet l'interconnexion entre les lignes du réseau historique, orienté vers Paris ; les usagers sont la plupart du temps contraints de traverser à pieds le Pont de Sèvres. Certains espaces restent difficilement connectés au réseau de transport (le Fort d'Issy, les coteaux, etc.).

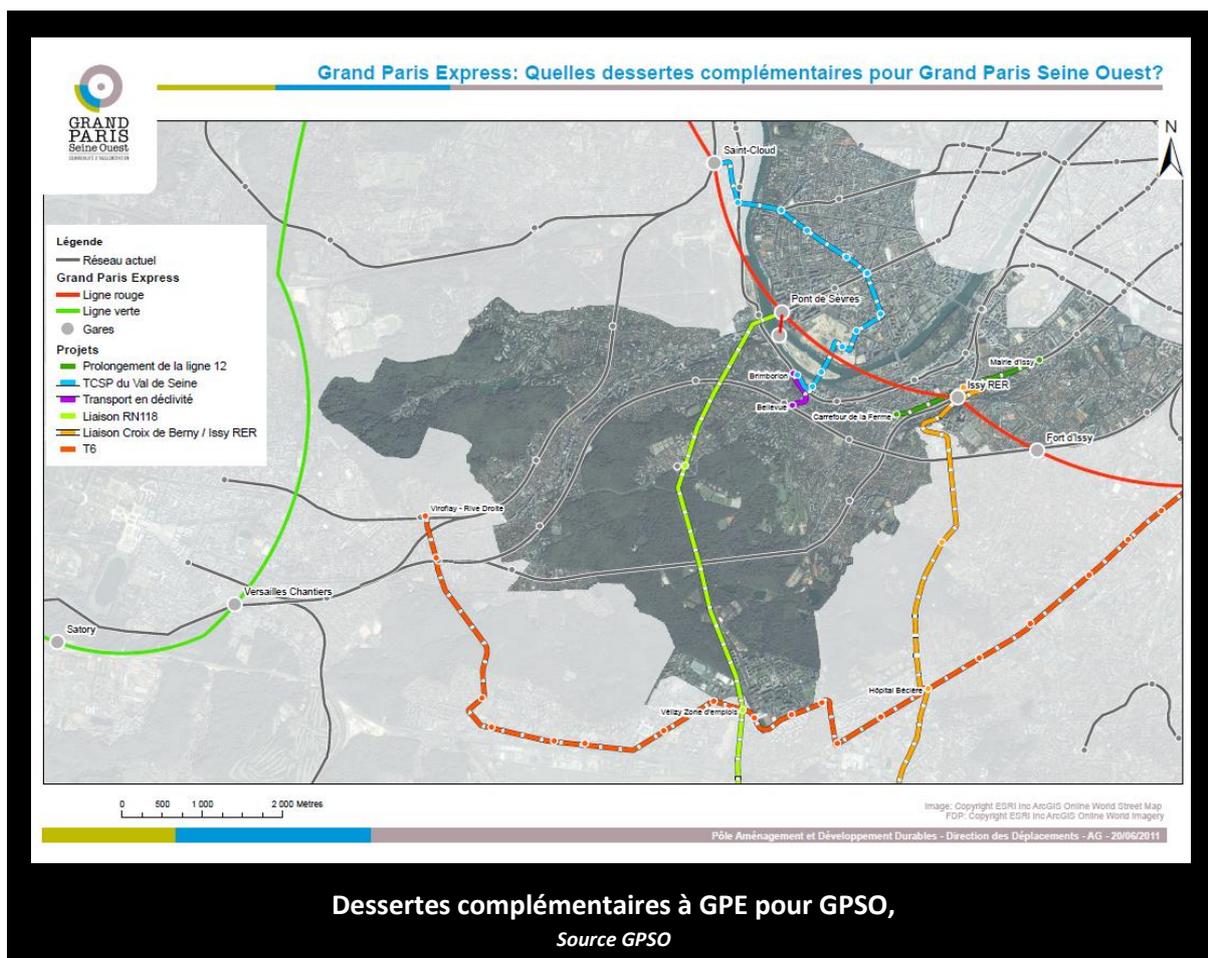
Par ailleurs, certaines infrastructures doivent subir des améliorations conséquentes pour renforcer leur intermodalité et leur performance. Ainsi, le tramway T2 est aujourd'hui régulièrement saturé aux heures de pointe et souffre d'un faible nombre de correspondances directes. La mobilité urbaine est inégale et la multimodalité concentrée. Le réseau oriente et polarise chaque commune du territoire de manière différenciée. Différents projets devront permettre dans les années à venir d'assurer des connexions performantes.



D'une part, la création de nouvelles infrastructures modifiera substantiellement la connexion du territoire avec son environnement francilien, avec en particulier la mise en service du réseau Grand Paris Express. Le territoire de GPSO sera désormais beaucoup plus accessible pour de nombreux pôles d'emploi et résidentiels structurants de la région, avec lesquels les liaisons TC sont aujourd'hui difficiles.

D'autre part, l'extension de liaisons existantes améliorerait fortement l'insertion de GPSO dans le réseau de transports franciliens, et en particulier le prolongement de la ligne 12 du métro.

Le projet de rocade métro Grand Paris Express nécessite la mise en cohérence des liaisons et infrastructures projetées, pour assurer des interconnexions pertinentes entre le réseau historique, la future rocade et les secteurs de développement urbain, tout en améliorant la desserte existante. La carte ci-dessous représente les connexions TC qui seraient à envisager afin d'optimiser les gains en termes de desserte permis par le réseau Grand Paris Express.



Cette ambition de connexions améliorées vaut également pour les liaisons routières : aujourd'hui fortement saturées aux heures de pointe, elles devront être déchargées par une politique affirmée encourageant les modes doux et actifs.



## Promouvoir un aménagement durable du territoire autour de centralités nouvelles ou renforcées

L'aménagement durable constitue depuis longtemps une préoccupation du territoire. A titre d'exemple, la commune d'Issy-les-Moulineaux a institué la charte Isséo en 2009 pour y répondre : celle-ci, dont une vingtaine de promoteurs sont signataires, les engage dans une démarche de haute performance environnementale sur les constructions neuves d'Issy-les-Moulineaux. Plus de 2000 logements et 90 000 m<sup>2</sup> ont depuis été réalisés sur la commune selon ces principes. Au-delà de cet exemple, chaque ville développe dans ses projets des démarches identiques.

L'aménagement du territoire de Grand Paris Seine Ouest s'organise aujourd'hui autour de centralités déjà fortement identifiées : les cœurs de villes, les stations de métro/tramway/RER. Demain, l'objectif est de renforcer l'attractivité et la densité de ces espaces, pour en faire de véritables polarités.

Les trois gares du réseau Grand Paris Express prévues sur le territoire de GPSO, Pont de Sèvres/Île Seguin, Issy RER et Issy/Vanves/Clamart constitueront des centralités renouvelées, appuyées sur une mixité de fonctions affirmée.



Le Pont de Sèvres, au croisement de grandes voies de circulation et des logiques de déplacements, est stratégique. La station de GPE offrira l'opportunité d'une requalification urbaine d'envergure pour cette entrée de ville de Boulogne-Billancourt. Immédiatement limitrophe des terrains Renault, élément de liaison essentiel entre le nord de la Ville, les transports en commun et les opérations neuves, le quartier du Pont de Sèvres fait l'objet d'une importante restructuration, engagée avec l'appui de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), et fondée sur un triple enjeu : intégrer le quartier du Pont de Sèvres dans la Ville, lui assurer un aménagement de qualité équivalent à celui du nouveau quartier, et ouvrir les terrains Renault sur la ville. Le projet comporte la réhabilitation des logements sociaux, la rénovation de la dalle, l'amélioration du cadre de vie à l'intérieur du quartier, et la création de liens lisibles et pratiques avec le Trapèze grâce à un aménagement respectueux de ses franges.

L'Île Seguin, avec la construction de nouveaux équipements de culture, loisirs, formation et éducation, mais aussi d'hébergements constituera une polarité nouvelle du territoire de GPSO.

La connexion à venir de la gare Issy RER au réseau Grand Paris Express constitue une opportunité exceptionnelle de restructuration de l'ensemble du quartier Verdun/Aristide Briand. Constitué d'un tissu bâti hétérogène et pour partie dégradé, il présente des capacités de densification conséquentes, avec la possibilité de développer des hauteurs différenciées de bâtiments. Au-delà de la requalification de l'avenue de Verdun, axe majeur de la ville d'Issy-les-Moulineaux et même de l'ensemble du territoire de Grand Paris Seine Ouest, c'est la topographie globale du quartier qui doit évoluer pour aboutir à un véritable quartier urbain dense, caractéristique d'une gare métropolitaine.



Seront associés à la réflexion sur cette mutation urbaine les parcs d'activités voisins qui font face aujourd'hui à des enjeux de repositionnement. La reconfiguration de ce nœud de transport en commun en véritable pôle d'échange intermodal devrait être envisagée, notamment dans l'hypothèse du prolongement de la ligne du 12 du métro.

Enfin, la création de la gare Issy/Vanves/Clamart sous la gare de Clamart s'accompagnera d'une mutation du tissu urbain de long terme. Aujourd'hui caractérisé par de l'habitat individuel ou du petit collectif, le quartier a vocation à accueillir des équipements exceptionnels, notamment le Fort Numérique d'Issy et la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale. Une réflexion sera conduite pour faciliter l'accès routier ainsi qu'en transports en commun à la gare Grand Paris Express, ainsi que pour favoriser les liens entre les quartiers situés de part et d'autre de la voie ferrée.

Dans cette démarche d'aménagement durable, le territoire prévoit également dans les prochaines années d'engager une grande modernisation de ses réseaux (chaleur, électricité), ce qui constituera une opportunité majeure pour optimiser les consommations, réduire le gaspillage, et améliorer la connaissance des usages des consommateurs. Par le Grenelle de l'environnement, la France s'est engagée à satisfaire à l'horizon 2020, 23% de part d'énergie produite par des sources renouvelables dans la consommation d'énergie finale.

Les efforts en matière de réduction des émissions de GES et de valorisation des énergies renouvelables porteront pour beaucoup sur le développement de réseaux de chaleur ENR au sujet



desquels les objectifs fixés par le Grenelle sont ambitieux. Particulièrement adaptés aux zones urbaines denses, les réseaux de chaleur permettent de valoriser les énergies renouvelables (combustion de biomasse et géothermie profonde) et de récupération (valorisation de la chaleur des UIOM), ou à partir de cogénération. Les chaufferies centralisées de puissances importantes ont de très bons rendements énergétiques et sont nettement moins émettrices de gaz à effet de serre que la somme d'une multitude de petites chaudières individuelles ou collectives. Des réseaux existent déjà sur le territoire et pourraient faire l'objet de travaux d'extension.



## Valoriser et préserver l'environnement exceptionnel du territoire

Poumon vert de la petite couronne parisienne, GPSO est engagé depuis longtemps dans des actions exemplaires de préservation et de valorisation de l'environnement, notamment grâce à la prise en charge, depuis sa création, de la compétence facultative « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ».

Trait d'union entre la Ceinture verte de l'agglomération parisienne et la ville de Paris, GPSO est idéalement structuré afin de reconstituer une infrastructure d'espaces naturels plurifonctionnels sur l'ensemble de son territoire, participant d'un réseau écologique communautaire.

Aujourd'hui, cela passe par la définition d'un schéma de trame verte et bleue, outil global et transversal d'aménagement. Ce schéma permettra d'apporter une réponse globale aux diverses ambitions de GPSO; préserver le cadre de vie, protéger les ressources naturelles et assurer la prévention des risques naturels, enrayer la perte de biodiversité, assurer son maintien et son développement et lutter contre le changement climatique.

Reconnu patrimoine naturel de qualité par le ZIEFF, le territoire de GPSO, qui totalise une surface verte de 40m<sup>2</sup>/hab, se doit d'améliorer constamment la qualité de ses paysages et de travailler au renforcement de la biodiversité locale. GPSO s'est également engagé à développer une meilleure connaissance du potentiel écologique du territoire tant au sujet de la faune que de la flore notamment grâce à une importante démarche d'inventaires, déjà entamée. A ces inventaires s'associent des actions de sensibilisation et de formations auprès des populations et notamment des acteurs de la gestion de ce patrimoine qui permettent une modification des pratiques de gestion des espaces naturels. Ces démarches coïncident avec la volonté de protection et de développement des espèces qui se font notamment en lien avec diverses associations.

La préservation de l'environnement de GPSO passe également par une intervention forte en vue de maîtriser la demande en énergie et la consommation des ressources.

Grand Paris Seine Ouest en tant qu'établissement exemplaire a d'ores et déjà pris de l'avance afin d'atteindre, à l'horizon 2020, les objectifs européens de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Après avoir réalisé son Bilan Carbone, véritable état des lieux des émissions de gaz à effet de serre émises par les activités du territoire, Grand Paris Seine Ouest s'engage dans la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial adopté en mars 2011, visant notamment à améliorer l'efficacité énergétique de la collectivité. En effet, dans les décisions d'équipement qu'elle prend, au titre du patrimoine qu'elle gère et du fait des activités pour lesquelles elle assure une compétence de gestion, la communauté d'agglomération intervient directement sur les émissions de nombreux postes : équipements communautaires, déplacements des habitants sur le territoire, organisation urbaine et aménagement de l'espace public.

Dans son diagnostic énergétique établi grâce au Bilan Carbone, la communauté d'agglomération a pu identifier les enjeux et prioriser des actions à mettre en place sur le territoire.

Du fait de la forte urbanisation et de la forte implantation de sièges sociaux d'entreprises sur son territoire, des axes d'actions prioritaires du Plan Climat de Grand Paris Seine Ouest ont pu être hiérarchisés :

- d'une part, pour le résidentiel, la réhabilitation du parc de logement et le développement d'énergies renouvelables,
- ensuite, pour le tertiaire, développer le partenariat avec les acteurs locaux pour inciter et promouvoir l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, dès la phase de construction,
- et enfin, pour le transport des administrés ainsi que des personnes travaillant sur le territoire, le développement des offres de transports en commun à travers l'élaboration de Plans de Déplacements (Urbain, d'Administration...).

Le Plan Climat du Territoire, partie intégrante de son Agenda 21 approuvé en Mars 2011 doit permettre de porter des actions innovantes, appuyé en cela par GPSO Energie, Agence Locale de l'Energie, outil opérationnel de sensibilisation et d'expertise. En effet, GPSO a créé en 2008 avec l'appui de l'Union Européenne, cette structure qui est encore, à ce jour, l'unique ALE des Hauts de Seine.



La loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris prévoit que ce projet urbain « promeut le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois de la région capitale ».

Dans cette perspective, l'Etat soumettra à l'ensemble des maîtres d'œuvre une charte d'engagement « responsabilité sociale et environnementale » pour la réalisation des marchés du Grand Paris.

Cette charte porte sur trois domaines d'engagement responsable :

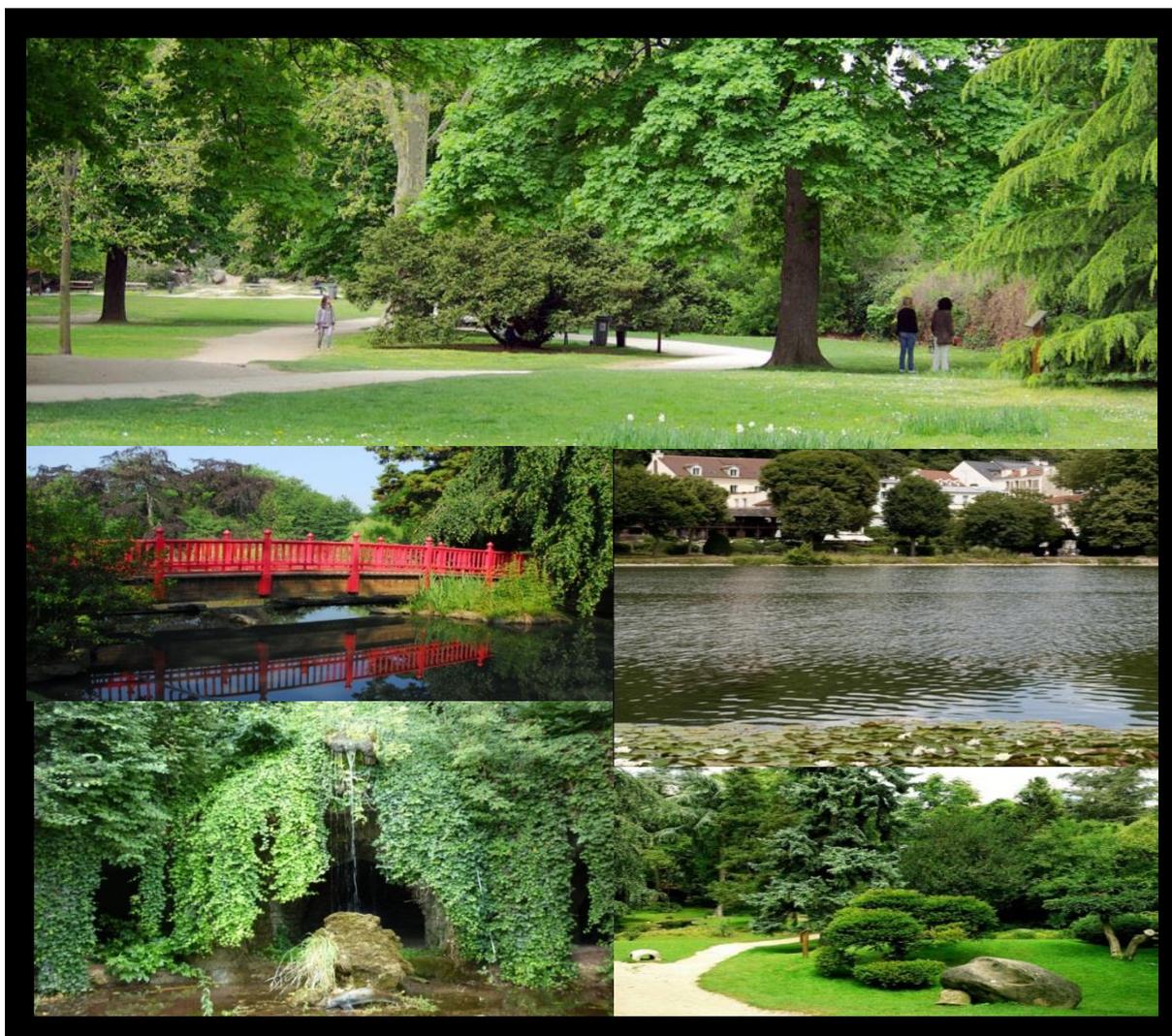
- le développement de l'emploi : en facilitant l'accès des TPE et PME aux marchés publics par l'allotissement, en intégrant des objectifs chiffrés en matière d'insertion sociale avec la possibilité de mutualiser les heures d'insertion sur un territoire afin de favoriser les parcours longs ;

- le respect de l'environnement : en intégrant dans les marchés une démarche proactive en faveur de l'environnement, en veillant à la gestion économe des ressources non renouvelables et la valorisation des déchets, en incitant à la diminution des émissions de polluants atmosphériques et la diminution des nuisances, en veillant à la protection de la faune et de la flore et en contrôlant les risques de pollution ;

- les conditions de travail : en s'assurant de l'effectivité des obligations légales en matière de santé et sécurité et en améliorant la qualité de l'emploi dans le respect de la loi sur la sous-traitance et en matière de lutte contre le travail illégal.

Le contrat de développement territorial s'intégrera dans la réflexion plus large sur la soutenabilité du Grand Paris pilotée par la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de de l'énergie, notamment concernant la gestion des déchets, les problématiques des matériaux ou de l'approvisionnement en énergie.

Cette réflexion dépasse largement le périmètre de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.





# TITRE 2 : OBJECTIFS ET PRIORITES PAR DOMAINE



# Développement économique

## Objectifs qualitatifs

Grand Paris Seine Ouest a connu dans les dernières décennies une croissance économique très forte, caractérisée par l'arrivée d'entreprises de haute technologie, de centres de recherche, d'activités liées à la communication et aux médias. Cette croissance a été notamment permise par la mise en place de dispositifs attractifs pour les entreprises : mise à disposition d'immobilier tertiaire de qualité, facilement accessible ; accompagnement personnalisé des entreprises dans leurs différentes problématiques (logement et mobilité des salariés, déplacements, etc.), mise en place d'actions de communication, d'information et de réseau, facilitatrices pour les entreprises nouvelles.

Grand Paris Seine Ouest renforce et consolide les liens entre les acteurs économiques du territoire en favorisant les synergies et les partenariats entre eux. La Communauté d'Agglomération et Seine Ouest Entreprise et Emploi continuent d'animer les réseaux d'entreprises tels que le « BossClub », « Le Club des As », « les Matinales de l'innovation », « Boulogne Business Club » etc. dans l'optique de faciliter le développement des activités économiques et des initiatives locales. De même, Grand Paris Seine Ouest et Seine Ouest Entreprise et Emploi s'appuient sur le réseau des acteurs intervenant sur le territoire en matière de soutien à la création ou à la reprise d'activités afin de prodiguer des conseils et fournir un accompagnement personnalisé aux porteurs de projet. Ainsi, un partenariat innovant a été construit début 2012 avec la CCIP pour assurer un parcours personnalisé de création d'entreprise aux porteurs de projet du territoire.

Cette action sera simplifiée dans le cadre du Pôle de Mobilité Numérique, action phare du CDT. En outre, des rencontres (séminaires de travail, colloques, forums) sont organisées en lien avec les partenaires existants.

Dans le cadre de l'Agenda 21, GPSO ambitionne également de mieux accompagner les PME dans l'appréhension des enjeux du développement durable, en diffusant des bonnes pratiques et informant sur des retours d'expérience en matière de développement durable. Ces échanges seront permis par la mise en place d'une plateforme collaborative (Forum sur Internet), qui sera autant un outil d'information qu'un outil de réflexion.

Le territoire ambitionne ainsi dans les années à venir de :

- ⇒ **Renforcer sa vocation de territoire d'accueil d'entreprises en création, au travers du développement de services innovants et différenciants pour les entreprises**
- ⇒ **Favoriser l'innovation sur le territoire, notamment au travers d'expérimentations in situ (open data, tests grandeur nature), notamment dans la perspective de la réalisation du réseau Grand Paris Express**
- ⇒ **Conforter sa position de leader de l'économie numérique, grâce à des initiatives de structuration de la filière**
- ⇒ **Favoriser un développement économique durable et solidaire, créateur d'emplois pour les populations les plus qualifiées comme celles qui le sont moins.**



## Objectifs quantitatifs

Le territoire de Grand Paris Seine Ouest recense actuellement près de 160 000 emplois. Avec la réalisation des projets d'aménagement aujourd'hui en cours d'élaboration, on considère qu'à horizon 2015, GPSO accueillera environ **30 000 emplois supplémentaires** sur son territoire, ce qui représentera une croissance de **20% environ**. La nature et la qualité de ces emplois devront être suffisamment diversifiées en termes de secteurs d'activités et de niveau de compétence, pour être en adéquation, tant avec les caractéristiques des actifs du territoire qu'avec les besoins en qualification des entreprises locales.

Le tableau ci-dessous récapitule les objectifs des projets d'aménagement les plus ambitieux du territoire, en termes de réalisation d'espaces tertiaires et de commerces, ainsi que de volume d'emplois projeté.

PROGRAMME	EMPLOIS	ACTIVITES ET COMMERCES
Gare Issy RER		600 m <sup>2</sup>
Ecoquartier Fort d'Issy	45 000 m <sup>2</sup> , 1 600 emplois	1 600 m <sup>2</sup>
Pont d'Issy	270 000 m <sup>2</sup> , 11 800 emplois	7 000 m <sup>2</sup>
ZAC Bords de Seine	24 000 m <sup>2</sup> , 1 050 emplois	2 500 m <sup>2</sup>
Future gare Issy/Vanves/Clamart		Commerces de proximité
ZAC Seguin Rives de Seine	281 100 m <sup>2</sup> , 12 000 emplois	186 600 m <sup>2</sup>
Ecoquartier Pointe de Trivaux	35 000 m <sup>2</sup> d'activités économiques et commerciales	
Meudon Val Fleury		Commerces en pied d'immeuble

31

Objectifs d'emplois et de locaux d'activités et commerces  
Source GPSO



## Logement

---

Le territoire de Grand Paris Seine-Ouest joue un rôle majeur dans le développement de l'ouest de l'agglomération parisienne. Le développement d'une offre de logements à la hauteur de son dynamisme économique est nécessaire pour consolider ses ambitions métropolitaines, pour ne pas aggraver les temps de transport déjà importants et pour permettre aux entreprises de se développer en restant dans le même bassin de vie.

L'article 1 de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris a défini un objectif ambitieux de production de 70.000 logements par an pour l'ensemble de la région capitale. Cet objectif régional est réparti entre les territoires d'Ile-de-France en fonction de leur potentiel de développement (critères d'attractivité, desserte des transports en commun, potentiel foncier urbanisable...) et de facteurs limitant (risques naturels, ...). L'arrêté du Préfet de la région Ile-de-France du 26 mars 2012 a fixé un objectif de production annuel de 2 200 logements pour le bassin centre sud des Hauts-de-Seine, au sein duquel le territoire de Grand Paris Seine Ouest a l'objectif de production de 2 000 logements par an sur la période 2012 / 2027.

Le programme local de l'habitat (PLH), lié à la compétence obligatoire Equilibre Social de l'Habitat de la communauté d'agglomération de GPSO, définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Si sa durée de mise en œuvre est plus courte que le déploiement des objectifs du Grand Paris, il constitue cependant un premier outil opérationnel pour la production de logements.

Par délibération du 15 décembre 2010, le conseil communautaire de Grand Paris Seine Ouest a initié l'élaboration de son programme local de l'habitat. Ce projet de PLH a été arrêté lors des conseils de communauté du 20 décembre 2012 et du 28 mars 2013 après avis des communes et du syndicat mixte des Coteaux et du Val de Seine.

Il a reçu un avis favorable à l'unanimité du comité régional de l'hébergement et du logement le 13 juin 2013. Conformément à la procédure de l'article L.302-2 du code de la construction et de l'habitation, il a été adopté lors du conseil communautaire du 26 juin 2013. Après consultation des communes et du Syndicat Mixte des Coteaux et du Val de Seine, le PLH de GPSO devrait être adopté définitivement lors du conseil de communauté du 10 octobre 2013.



## Objectifs qualitatifs

⇒ **S'inscrire dans une vision durable du développement du territoire de GPSO** : Il s'agit notamment d'élaborer et de promouvoir une charte communautaire d'aménagement durable en tant que fondement du développement de ce territoire.

⇒ **Maintenir un bon niveau quantitatif de production de logements**

En lien avec la politique foncière et les différents projets d'aménagement sur le territoire, il s'agit de prévoir les objectifs de construction avec les différents partenaires afin de répondre aux objectifs fixés par la loi Grand Paris.

⇒ **Fournir une réponse diversifiée de logements pour favoriser les parcours résidentiels**

Du fait de la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 portant à 25% le taux de logements locatifs sociaux des communes, le territoire doit continuer de produire des logements locatifs sociaux. Il importe également de développer le parc de logements intermédiaires, afin de rapprocher la construction neuve de la réalité des revenus des ménages du territoire.

Le développement de cette offre intermédiaire en location comme en accession est un enjeu afin d'éviter aux ménages d'être contraints de partir vivre en grande couronne et de s'imposer de longs déplacements pendulaires, du fait des prix trop élevés de l'immobilier. Plusieurs expériences d'accession maîtrisée sont menées par les communes avec succès, il convient de les multiplier. Le développement du logement intermédiaire doit permettre de fournir une réponse adaptée aux besoins en logement d'une partie des salariés des nombreuses entreprises du territoire.

⇒ **Coordonner les développements destinés à des publics particuliers**

L'agglomération souhaite réfléchir à la production de logements destinés à des populations spécifiques telles que les personnes âgées, les étudiants et les publics en précarité. L'offre pour les personnes âgées est bien présente sur le territoire mais parfois déconnectée en termes de prix dans les résidences non conventionnées. Le dispositif d'aide communautaire à l'adaptation des logements en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées doit être poursuivi et enrichi.

Concernant les étudiants, l'objectif de développement de l'offre nouvelle pourra se traduire par la création de résidences dédiées conventionnées et d'une offre de droit commun. Concernant le logement d'insertion, malgré un renforcement de l'offre en maisons relais et la montée en puissance du dispositif SOLIBAIL, les besoins restent importants. Par conséquent, le développement de l'offre en PLA-I est un objectif du PLH. Enfin, plusieurs foyers obsolètes, notamment ceux à destination des travailleurs migrants du territoire devront être transformés en résidences sociales pour contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil des résidents. L'agglomération doit désormais définir et piloter une stratégie d'intervention à l'échelle intercommunale.



⇒ **Poursuivre l'effort de réhabilitation du parc de logement existant**



Le défi énergétique, le confort du logement pour tous et l'adaptation du vieillissement figurent parmi les enjeux majeurs dans les années à venir pour le parc existant, privé comme social, du territoire.

### ⇒ Mise en place d'une stratégie foncière

Dans le cadre de la mise en œuvre du PLH sera développée une stratégie foncière afin d'accompagner l'offre de logement et le renouvellement urbain, grâce à la mobilisation de l'EPF92 et la possibilité pour les collectivités (en particulier dans leur PLU) de réglementer la construction et les stratégies d'aménagement autour des futures gares du Grand Paris.

Il faudra identifier les espaces de densification et/ou de mutation possible dans le tissu urbain existant et réfléchir aux opportunités de changements d'usage des bâtiments de bureaux anciens ou autour des équipements publics. Enfin, un travail de recensement des terrains mobilisables de l'Etat ou de ses établissements publics devra également être réalisé.

Afin de s'assurer que l'effort de construction ne concerne pas que le marché privé, des outils réglementaires devront être mis en place.

Pour tenir l'objectif de production, il est nécessaire de mettre en place un programme d'action foncière qui se présente en deux axes :

### Suivre la construction et les projets des Villes

Des comités techniques de suivi du PLH se réunissent plusieurs fois par an, pour actualiser avec les villes l'état des projets de construction dans un tableau de bord et, pour un suivi plus interactif, à l'aide de l'outil SIG web ville de GPSO. Partagé avec tous les interlocuteurs municipaux, il mettra à leur disposition, outre les données du tableau, des données habitat géo-localisées. GPSO organisera des formations destinées à maîtriser cet outil SIG.

### Trouver de nouvelles opportunités foncières afin :

- de réaliser les 200 logements neufs annuels pas encore territorialisés,
- de réaliser les 150 logements sociaux en acquisition-amélioration,
- d'identifier un ou plusieurs terrains destinés à l'accueil des Gens du voyage.

### Projets de construction neuve à l'échéance du PLH - Commencement entre 2013 et 2018

	Logements identifiés	diffus ou projet non défini	Total en 6 ans	Dont logements sociaux déjà identifiés	Part des logements sociaux déjà identifiés dans les projets de construction neuve
<b>Boulogne-Billancourt</b> <i>114 099 habitants</i>	3 308 <i>551 par an</i>	780 <i>130 par an</i>	<b>4 088</b> <i>681 par an</i>	<b>1 236</b> <i>206 par an</i>	<b>30%</b>
<b>Chaville</b> <i>18 831 habitants</i>	529 <i>88 par an</i>	15 <i>3 par an</i>	<b>544</b> <i>91 par an</i>	<b>256</b> <i>43 par an</i>	<b>47%</b>
<b>Issy-les-Moulineaux</b> <i>64 848 habitants</i>	3 016 à 3 266 <i>503 à 545 par an</i>	300 à 600 <i>50 à 100 par an</i>	<b>3 316 à 3 866</b> <i>552 à 644 par an</i>	<b>973</b> <i>162 par an</i>	<b>environ 27%</b>
<b>Meudon</b> <i>45 578 habitants</i>	1 250 <i>208 par an</i>	70 <i>12 par an</i>	<b>1 320</b> <i>220 par an</i>	<b>259</b> <i>43 par an</i>	<b>20%</b>
<b>Sèvres</b> <i>23 307 habitants</i>	319 <i>53 par an</i>	36 <i>6 par an</i>	<b>355</b> <i>59 par an</i>	<b>87</b> <i>15 par an</i>	<b>25%</b>
<b>Vanves</b> <i>26 845 habitants</i>	439 <i>73 par an</i>	84 <i>14 par an</i>	<b>523</b> <i>87 par an</i>	<b>145</b> <i>24 par an</i>	<b>28%</b>
<b>Ville d'Avray</b> <i>10 902 habitants</i>	20 <i>3 par an</i>	148 <i>25 par an</i>	<b>168</b> <i>28 par an</i>	<b>50</b> <i>8 par an</i>	<b>30%</b>
<b>GPSO : total identifiés</b>	<b>8 881 à 9 131</b> <i>1 480 à 1 522 par an</i>	<b>1 433 à 1 733</b> <i>239 à 289 par an</i>	<b>10 314 à 10 864</b> <i>1 719 à 1 811</i>	<b>3 005</b> <i>501 par an</i>	<b>entre 27% et 29%</b>
à localiser			<b>environ 1 200</b> <i>envrion 200 par an</i>		
<b>Objectif GPSO</b>			<b>12 000</b> <i>2 000 par an</i>	<b>3 000</b> <i>500 par an</i>	<b>25%</b>

Source population : INSEE, population totale en vigueur au 1er janvier 2012



## Objectifs quantitatifs

⇒ S'inscrire dans l'objectif de production de 2000 logements neufs par an voulu par la loi sur le Grand Paris

Le territoire de Grand Paris Seine-Ouest joue un rôle majeur dans le développement de l'ouest de l'agglomération parisienne. Le développement d'une offre de logements à la hauteur de son dynamisme économique est nécessaire pour consolider ses ambitions métropolitaines, pour ne pas aggraver les temps de transport déjà importants et pour permettre aux entreprises de se développer en restant dans le même bassin de vie.

La loi du Grand Paris décliné par l'arrêté du Préfet de la région Ile-de-France fixe les objectifs de production annuelle à hauteur de 2 000 logements par an pour le territoire de Grand Paris-Seine Ouest. Cet objectif constitue une augmentation significative du rythme de construction par rapport à la dernière période décennale.



35

Conscientes de l'effort de construction nécessaire, les communes ont recherché des possibilités d'augmentation de leur production neuve, en favorisant notamment les opérations dans le diffus ou autour des trois futures gares de Grand Paris Express. Un travail approfondi avec les communes a permis d'identifier précisément des programmes de construction à hauteur de 1 800 logements neufs par an, représentant un objectif d'environ 10 800 logements à l'échelle du PLH.

Afin de parvenir à l'objectif de production de 2 000 logements par an, des secteurs de développements ultérieurs sont en cours d'identification par les communes. Les prévisions du court terme (2013/2016) sont très nombreuses, les perspectives de la deuxième période triennale sont à conforter pour atteindre l'objectif.



### ⇒ Poursuivre l'ambition de production de logements sociaux

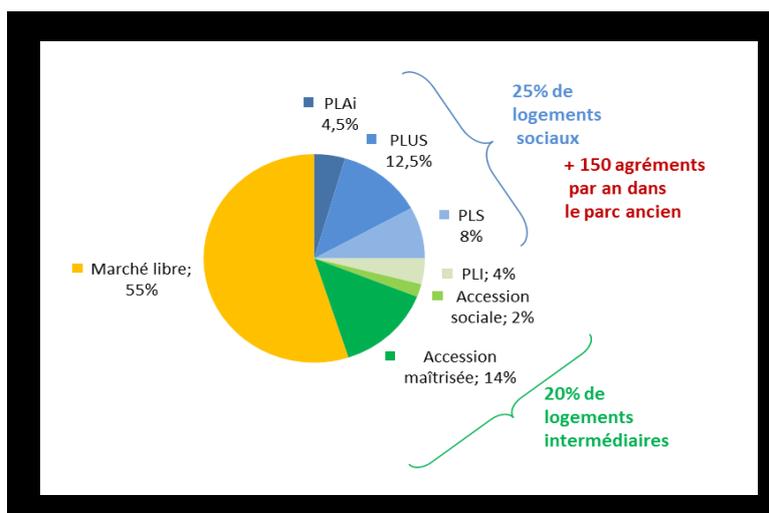
Concernant l'habitat social, un objectif de production de 500 logements sociaux par an dans la construction neuve est fixé dans le projet de PLH. Il s'agit de conforter la part du logement social à l'échelle de l'agglomération et d'assurer un rattrapage vis-à-vis de la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social du 18 janvier 2013, fixant un taux de logement social de 25% et concernant dorénavant toutes les communes de Grand Paris Seine Ouest sauf Meudon. Afin de répondre aux besoins, différents types de logements sociaux seront produits. Le PLH prévoit ainsi 18% de PLAI, 50% de PLUS et 32% de PLS. Au global, sur le temps du PLH, l'objectif de production neuve de logements sociaux représente 3 000 logements sociaux en six ans.

En outre, et dans le prolongement de l'action menée par les villes du territoire depuis des années, des logements sociaux continueront d'être conventionnés dans le parc ancien afin de développer un parc social dans les quartiers peu pourvus et qui ne disposent pas de foncier disponible pour des constructions neuves.

### ⇒ Assurer le conventionnement de 650 logements par an

L'objectif est d'atteindre un rythme de conventionnement de 650 logements par an pour les six prochaines années, dont 500 en construction neuve et 150 dans le parc ancien. Afin d'atteindre cet objectif, l'agglomération pourra se doter d'un règlement d'intervention financière pour déterminer les conditions de financement des logements sociaux.

Synthèse de la programmation de la production de logements neufs :



Le Programme Local de l'Habitat de GPSO prévoit des orientations et une feuille de route communautaire, présentées en quatre grands volets de l'action à venir, en appui des enjeux et des objectifs qui ont été adoptés :

- Un premier volet pour mettre en œuvre la programmation ;
- Un deuxième volet pour viser à coordonner les développements destinés à des publics en particulier ;
- Un troisième volet pour traiter de l'amélioration et de la gestion du parc de logements existants ;
- Un dernier volet essentiel pour proposer une animation globale de la politique locale de l'habitat pour GPSO.

Le contexte et les objectifs de chaque piste d'action sont proposés ensuite en 17 fiches actions du PLH 2013-2018, complétées par des synthèses à la commune des enjeux et de la programmation.



Les actions se déclinent de la façon suivante :

### **I. Mettre en œuvre la programmation**

- 1 Mettre en place les outils fonciers pour tenir les objectifs de production
- 2 Coordonner le suivi opérationnel de la programmation
- 3 Poursuivre l'effort en faveur du logement social
- 4 Développer 20% de produits intermédiaires pour favoriser les parcours résidentiels

### **II. Coordonner les développements destinés à des publics en particulier**

- 5 Favoriser le logement des actifs du territoire pour réduire les déplacements domicile-travail
- 6 S'assurer de la prise en compte du vieillissement de la population et de la problématique du handicap
- 7 Développer encore l'offre et les dispositifs en faveur du logement des jeunes actifs et des étudiants
- 8 Etoffer les réponses d'hébergement et le logement d'insertion
- 9 Accompagner la transformation en résidences sociales des foyers obsolètes
- 10 Contribuer à la réalisation des objectifs du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

### **III. Améliorer et gérer le parc de logements existant**

- 11 S'assurer du bon niveau de confort du parc privé existant : le secteur diffus
- 12 Améliorer l'habitat privé dégradé : les opérations programmées
- 13 Accompagner les grandes copropriétés du territoire dans leurs projets de travaux
- 14 S'assurer du bon niveau de confort du parc social

### **IV. Animer la politique locale de l'habitat**

- 15 Installer la gouvernance du PLH
- 16 Consolider l'observatoire de l'habitat
- 17 Coordonner, animer et communiquer sur la politique de l'habitat



# Transport

## Objectifs qualitatifs

Le territoire de GPSO a connu un développement urbain sans précédent sur les quinze dernières années. Celui-ci s'est appuyé et s'appuie toujours sur des dynamiques d'aménagement profondes des anciennes grandes emprises industrielles s'étendant sur Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres. La requalification de secteurs d'habitat ou de bureau vieillissants est également programmée à Issy-les-Moulineaux et Meudon.

D'autres projets inclus dans le périmètre ou en bordure sont également directement dans l'aire d'influence de la zone d'étude: il s'agit de projets urbains (le Fort d'Issy, la ZAC du Centre ville à Chaville) ou de projets de requalification d'espace public comme le projet de Voie Royale à Sèvres, le projet de requalification des berges de Seine (RD7) et de requalification des routes départementales de Boulogne-Billancourt.

Face à l'ampleur de ces projets et des mutations qu'ils vont engendrer, la desserte en transports doit être adaptée afin de répondre au mieux aux évolutions urbaines.

De plus, dans le cadre du projet de transport de Grand Paris Express, trois nouvelles gares seront mises en service sur le territoire et interrogent ainsi la stratégie de développement des transports en commun du territoire de GPSO. Cette nouvelle infrastructure doit impérativement être mise en cohérence avec les différentes liaisons et infrastructures en projet afin d'assurer à terme des interconnexions pertinentes entre réseau historique, nouvelles lignes dont la rocade Grand Paris Express, et l'organisation territoriale à venir sur GPSO.



Les objectifs que se fixe GPSO pour le renforcement de son réseau TC sont donc les suivants :

- ⇒ **Accroître le niveau de desserte du territoire, grâce à la création de nouvelles infrastructures et le prolongement de lignes existantes**
- ⇒ **Mettre en cohérence le réseau TC (existant et projets) avec la future rocade GPE et les secteurs de développement urbain**
- ⇒ **Réduire la place de la voiture en ville**
- ⇒ **Promouvoir la mobilité durable sur le territoire**



En vue de promouvoir les modes alternatifs de déplacement sur son territoire, Grand Paris Seine Ouest a notamment **réalisé un schéma de liaisons douces** ; celui-ci pourra fixer des objectifs en termes de parts modales selon le mode de transport (modes actifs/passifs ; marche, TC, vélo, voiture, etc.).

Par ailleurs, en vue d'améliorer l'accès de son territoire aux actifs de l'Ile-de-France, une personne en charge de **l'accompagnement des entreprises à l'élaboration de Plan de Déplacement Inter-Entreprises** a été recrutée récemment.

## Objectifs quantitatifs

Le Titre III du CDT reprend les projets de transport essentiels pour assurer un développement équilibré du territoire dans les années à venir. Il s'agit notamment de :

- ⇒ **Prolongement de la ligne 12 du Métro de Mairie d'Issy jusqu'au Carrefour de la Ferme**
- ⇒ **Mise en service d'un TCSP pour améliorer la desserte interne de GPSO, ainsi que d'un transport en déclivité pour réduire la rupture avec les coteaux (Meudon – Boulogne-Billancourt) sur le tracé du TCSPVDS**
- ⇒ **Prolongement du TCSP, dit à Croix du Sud**

C'est à la condition de réaliser ces infrastructures que l'objectif d'augmentation de 20% du report modal vers les transports collectifs sera tenu à l'horizon 2020.

Les projets d'infrastructures évoqués ci-dessus ne font l'objet à ce jour d'aucun échéancier. Leur réalisation ne pourra être prise en considération qu'à l'inscription dans un document de programmation financière, qu'il s'agisse d'un contrat de projet Etat / Région comme d'un contrat particulier Région/ Département.



# Equipements

## Objectifs qualitatifs

Le territoire de GPSO se caractérise par un dynamisme culturel très important, avec une densité d'équipements élevée par rapport à d'autres territoires de la proche couronne : musées, théâtres, cinéma, lieux culturels alternatifs, etc.

Afin de conforter cette vocation de territoire leader dans la culture et la créativité, GPSO et ses villes se fixent pour objectif de :

- ⇒ **Accroître la visibilité des équipements existants, au travers d'actions de communication et d'un travail global de mise en réseau**
- ⇒ **Créer de nouveaux lieux culturels sur le territoire**
- ⇒ **Enclencher une dynamique de cluster autour de la culture grâce notamment au développement d'une offre d'accueil de qualité**

## Objectifs quantitatifs

Le projet urbain de l'Île Seguin, fortement axé autour de la culture, prévoit la création de nombreux équipements qui contribueront à la création et à la diffusion de culture, ainsi qu'au rayonnement du territoire. Ils sont détaillés dans le Titre III du CDT. Il s'agit notamment de **réaliser** :

- ⇒ **Un équipement musical sur la pointe aval**
- ⇒ **Le lieu Culturel R4**
- ⇒ **Le complexe de cirque Le Globe**
- ⇒ **Un équipement dédié aux arts numériques**
- ⇒ **Un complexe cinématographique ; programme mixte ; Lieu de mémoire industrielle sur l'Île Seguin pour valoriser la mémoire des usines Renault.**

L'objectif de valorisation des grands équipements culturels du territoire concernera notamment **la Cité de la Céramique, ainsi que le Musée Albert Kahn.**

Au-delà de ces équipements emblématiques du territoire, les Villes de GPSO mènent des politiques actives de restauration de leurs patrimoines historiques. Ainsi, on peut notamment citer le projet de restauration de l'ancienne gare SNCF du Pont de Sèvres.

Patrimoine de la fin du XIXe siècle, l'architecture spécifique de cette ancienne gare sera mise en valeur, en devenant un espace culturel à rayonnement communautaire qui offrira notamment aux acteurs culturels de Grand Paris Seine Ouest et aux jeunes talents un lieu pour se produire et rencontrer les publics.

Par ailleurs, concernant les équipements sportifs, de nouveaux lieux tels que **des gymnases ou des terrains de sport seront réalisés** dans le cadre des différentes opérations d'aménagement qui ont vocation à accueillir de nouvelles populations en nombre important.



A ce titre, l'opération de réaménagement du Complexe Marcel Bec, situé en pleine Forêt de Meudon constitue un projet exemplaire car il porte une double vocation :

- Permettre l'ouverture au plus grand nombre, au premier rang desquelles, les familles du territoire.
- Accueillir en « résidence » des équipes.



# Protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et des ressources naturelles

## Objectifs qualitatifs

Le réchauffement climatique est aujourd'hui une réalité, et les collectivités prendront une part croissante dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Après avoir réalisé son Bilan Carbone, Grand Paris Seine Ouest s'engage désormais dans la mise en œuvre de son Plan Climat Energie Territorial, visant notamment à améliorer l'efficacité énergétique de l'Établissement.

En effet, dans les décisions qu'elle prend, au titre du patrimoine qu'elle gère et du fait des activités pour lesquelles elle assure une compétence de gestion, la Communauté d'agglomération intervient directement sur les émissions de gaz à effet de serre de nombreux postes : équipements communautaires, déplacements des habitants sur le territoire, organisation urbaine et aménagement de l'espace public.

Grâce au diagnostic énergétique établi avec le Bilan Carbone, la Communauté d'agglomération sera en mesure d'identifier les problématiques et de prioriser les actions correctives à mettre en place. Dans cette perspective, l'Agence Locale de l'Energie - dont la principale mission est d'informer et de sensibiliser les différents publics aux enjeux énergétiques et climatiques – sera plus que jamais mobilisée.

Les priorités de Grand Paris Seine Ouest pour la protection de son environnement sont donc les suivantes :

- ⇒ **Préserver et valoriser le patrimoine naturel**
- ⇒ **Promouvoir un aménagement durable du territoire, au travers notamment d'expérimentations ambitieuses**
- ⇒ **Encourager l'économie des ressources énergétiques**



## Objectifs quantitatifs

Les orientations retenues se déclinent de façon opérationnelle au travers des actions suivantes, déclinées dans le Titre III :

- ⇒ **Réalisation du Schéma Trame Verte et Bleue (en cours)**
- ⇒ **Valorisation du patrimoine forestier**
- ⇒ **Amélioration de la gestion des parcs classés**
- ⇒ **Mise en place d'une charte d'aménagement durable**
- ⇒ **Extension de réseaux de chaleur**
- ⇒ **Bassin de rétention G. Voisin**





# TITRE 3: PROGRAMME DES ACTIONS, OPERATIONS D'AMENAGEMENT ET PROJETS D'INFRASTRUCTURES



## Justification des fiches projets retenues

---

Le Contrat de développement territorial se fonde sur cinq domaines d'action développés dans le Titre II pour lesquels il s'est fixé des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Compte-tenu de leurs spécificités, ces objectifs ne sont pas tous transcrits en fiche-action.

L'articulation retenue par le territoire entre les objectifs fixés par domaine et les fiches-actions repose sur les projets phares de la dynamique territoriale impulsée par le Grand Paris et sur l'état d'avancement de certains projets communautaires pouvant bénéficier de l'apport du Grand Paris.

### Concernant les objectifs de développement économique :

Grand pourvoyeur d'emplois franciliens et connaissant une très forte croissance économique ces dernières décennies, le territoire de Grand Paris Seine Ouest souhaite renforcer et consolider les liens entre les acteurs économiques du territoire en favorisant les synergies et les partenariats entre eux, en particulier dans l'économie numérique. Le contrat de développement territorial a choisi de décliner les perspectives de développement d'emplois dans le secteur de l'innovation et du numérique, ces secteurs ne couvrant pas l'ensemble des 30 000 emplois visés par les objectifs quantitatifs indiqués dans le Titre II. Ce choix relève d'une volonté de promouvoir la démarche métropolitaine de développement des domaines du numérique et de l'innovation, tout en pouvant s'appuyer sur un territoire déjà fortement moteur en termes de création d'emplois.

### Concernant les objectifs de logement :

Le contrat de développement territorial a fait le choix de lancer parallèlement l'élaboration de son programme local de l'habitat communautaire. Cette démarche permet à la collectivité de créer une programmation de logements ainsi qu'une politique commune pour répondre aux besoins en logements des habitants du territoire. Les orientations et les actions développées dans le PLH ne sont pas toutes intégrées dans le contrat de développement territorial. Toutefois, compte-tenu de son importance, le contrat de développement territorial affiche dans son titre II l'objectif annuel de production de 2 000 logements, issu de la déclinaison territoriale fixée par la loi du Grand Paris.

Du fait de cette élaboration concomitante, le choix a été fait de ne présenter dans le contrat de développement territorial que les projets transversaux d'aménagement du territoire, ne s'inscrivant pas dans le programme local de l'habitat, comme la charte d'aménagement communautaire, la mise en œuvre des opérations d'aménagement comme la ZAC du Pont d'Issy, la réflexion sur l'entrée de ville et la voie royale.

### Concernant les objectifs de transport :

Ayant connu un développement urbain sans précédent durant les quinze dernières années et fort de trois gares du futur réseau Grand Paris Express, le contrat de développement territorial fixe des objectifs en termes de transports fortement axés sur le renforcement des transports en commun, d'un point de vue structurel comme les réflexions sur le prolongement de certaines lignes ou plutôt qualitatif comme la mise en réseau des différents modes de transport. Dans cette dynamique, le contrat de développement territorial a choisi de décliner en fiches actions le développement des réseaux lourds prévus ou encore à l'état de réflexion, considérés comme prioritaires.

### Concernant les objectifs relatifs aux équipements, notamment culturels :

Le contrat de développement territorial se concentre sur l'offre culturelle. Compte-tenu de l'ambition métropolitaine portée par le territoire en termes de culture, tous les objectifs de création d'équipement ou de mises en réseau ont été traduits en fiches actions.

A la demande du Commissaire Enquêteur, et pour marquer l'ambition sportive de ce territoire, il a été rajouté le projet de complexe sportif et de loisirs Marcel Bec, à destination des familles, au cœur de La Forêt de Meudon.



## Concernant les objectifs de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et des ressources naturelles :

Fort d'un important patrimoine environnemental déjà reconnu et dont la dynamique communautaire de valorisation est déjà lancée, le contrat de développement territorial n'a retenu que les nouvelles actions permettant de poursuivre la démarche de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, des paysages et des ressources naturelles.

En outre, et à la demande du Conseil Général des Hauts de Seine, a été rajouté le projet de bassin de rétention G. Voisin à Issy-les-Moulineaux, action exemplaire de la lutte contre les inondations.

Les actions issues des différents objectifs présentés dans le titre II du contrat de développement territorial se déclinent en trois grandes thématiques : la Ville numérique, la Ville durable et la Ville créative. Ces trois orientations forment le socle des villes de demain du territoire du Grand Paris Seine Ouest.

Le territoire de Grand Paris Seine Ouest figure parmi les pôles majeurs de la révolution numérique française naissante et des expériences emblématiques d'optimisation de la gestion des ressources. Le contrat de développement territorial de Grand Paris Seine Ouest structure les actions de sa dynamique numérique autour du numérique au service de l'urbanité et du quotidien, de l'économie numérique et de l'habitat intelligent.

L'île Seguin, « île de la culture, de l'extraordinaire et de l'innovation », a vocation à devenir un pôle de destination du Grand Paris culturel, s'insérant dans le projet de Vallée de la culture, porté par le Conseil général des Hauts-de-Seine. Dans une vision plus globale du développement culturel du territoire de Grand Paris Seine Ouest, le contrat de développement territorial articule les actions culturelles autour de la Vallée de la Culture, de l'île Seguin, île de toutes les cultures, et de la mise en réseau et de la valorisation des équipements culturels du territoire.

Trait d'union entre la Ceinture verte de l'agglomération parisienne et la ville de Paris, le territoire de Grand Paris Seine Ouest est idéalement structuré pour reconstituer une infrastructure d'espaces naturels plurifonctionnels sur l'ensemble de son territoire. La promotion de l'aménagement durable de ce territoire autour de centralités nouvelles ou renforcées permettra de conforter cette dynamique. Dans cette optique, le contrat de développement territorial articule les actions de cette future ville durable autour de son poumon vert, des quartiers du Grand Paris Express, des éco-quartiers et éco-constructions ainsi que des transports de demain.

Ainsi ce sont 45 projets emblématiques de la triple ambition de ce territoire au titre de sa contribution au rayonnement du Grand Paris, qui ont été choisis en fonction de critère d'innovation, de créativité et de durabilité.



# Structuration du portefeuille

## CDT GPSO

### La ville numérique, créative et durable

#### La ville numérique

##### Le numérique au service de l'urbanité et du quotidien

1. Agence Numérique Communautaire
2. SmartGrid Issy Grid®
3. City+

##### Economie numérique

4. Pôle de mobilité de la filière numérique
5. Nouveaux lieux de travail : télécentres et co-working
6. Labellisation Living Lab de GPSO
7. Animation Réseau (So Digital)

##### Smart home / habitat intelligent

8. Fort d'Issy « Un cyber quartier HQE »
9. Diffusion et sensibilisation de la filière construction à la domotique dans l'habitat

#### La ville créative

##### Vallée de la Culture

10. Musée Albert Kahn
11. Cité de la Céramique

##### Ile Seguin : île de toutes les cultures

12. Cité musicale de la pointe aval
13. Le Globe
14. Préfiguration du programme culturel
15. Complexe d'art contemporain R4
16. Equipement dédié aux arts numériques
17. Complexe cinématographique
18. Lieu de mémoire
19. Résidence pour chercheurs et artistes

##### Mise en réseau et valorisation

20. Promotion de la richesse culturelle et patrimoniale
21. Mise en réseau des musées
22. Mise en réseau des médiathèques
23. Création d'un hôtel des métiers d'art

#### La ville durable

##### Poumon Vert

24. Elaboration du Schéma Trame Verte et Bleue
25. Valorisation du patrimoine forestier avec l'ONF
26. Gestion des parcs classés et des arbres de l'espace public
27. Reconquête des berges de Seine
28. Complexe Sportif Marcel Bec

##### Quartiers de gares Grand Paris Express

29. Gare Pont de Sèvres/Ile Seguin
30. Gare Issy RER
31. Gare Fort d'Issy/Vanves/Clamart

##### Eco-quartiers et éco-construction

32. Eco-Quartier de la pointe de Trivaux
33. Trapèze-Rives de Seine
34. Entrée de ville et voie royale
35. ZAC du Pont d'Issy
36. ZAC des bords de Seine
37. Meudon Val Fleury
38. Opération Rodin
39. Elaboration d'une Charte communautaire d'aménagement durable et d'écoconstruction
40. Extension de réseaux de chaleur ENR
41. Bassin de rétention G.Voisin

##### Transport

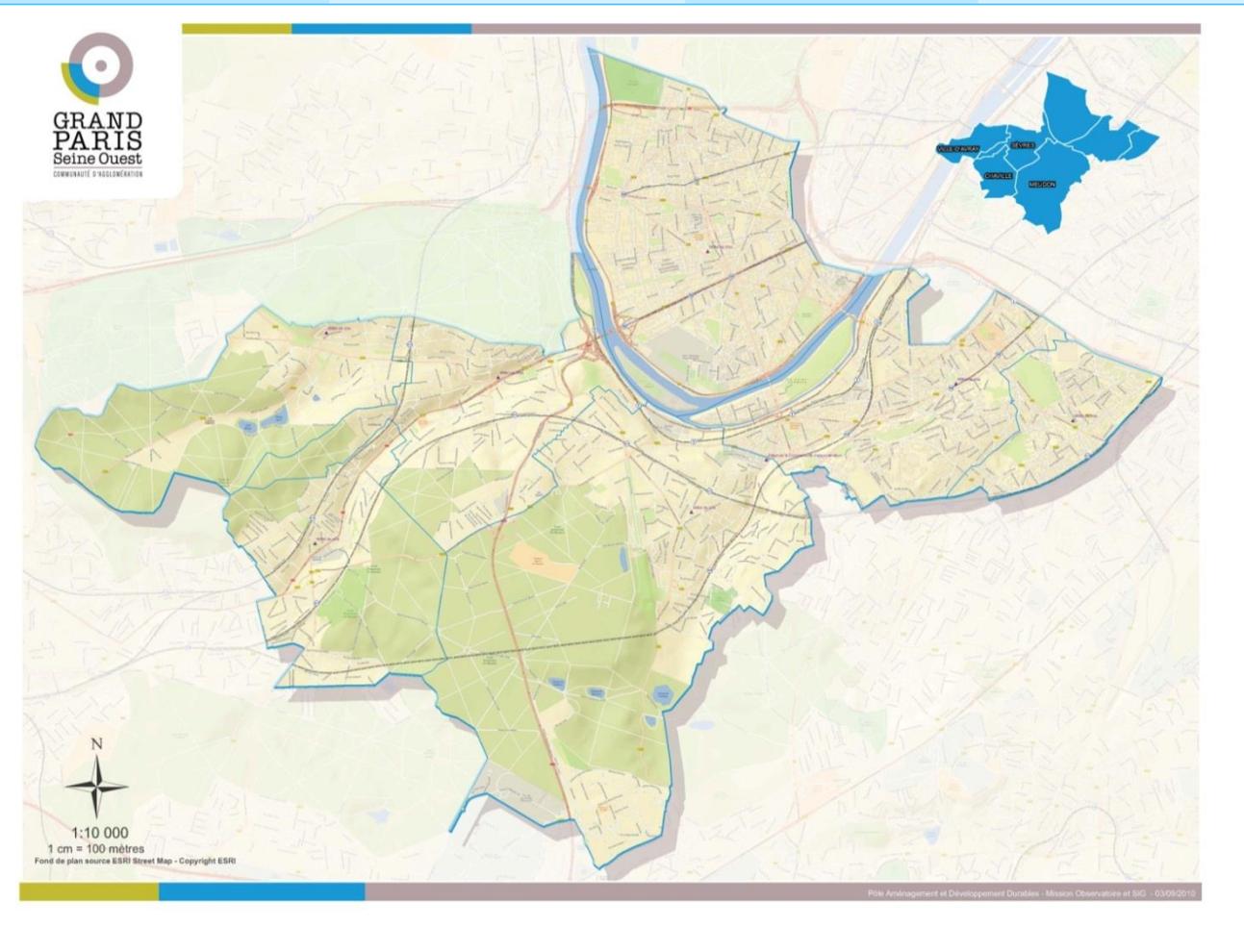
42. Prolongement de la Ligne 12 du Métro
43. TCSP Val de Seine et transport en déclivité
44. Prolongement Croix du Sud
45. Promotion des modes alternatifs de déplacement

## 1. AGENCE NUMERIQUE COMMUNAUTAIRE

### DESCRIPTION ET CONTEXTE

#### PROJET N°1 *Agence Numérique Communautaire*

<b>Localisation</b>	Grand Paris Seine Ouest	<b>Maître d'ouvrage</b>	CA GPSO
		<b>Responsable / rédacteur de la fiche</b>	Eric LEGALE ISSY MEDIA



**Contribution au projet de territoire du CDT**

Le territoire de GPSO se distingue aujourd'hui par sa position de leader dans l'innovation autour des pratiques numériques. L'Agence numérique communautaire a vocation à être une instance souple qui facilitera la diffusion des innovations et leur promotion sur le territoire ainsi qu'à l'extérieur. Cette action est donc un outil majeur pour renforcer la vocation numérique du territoire.



## MONTAGE ET GOUVERNANCE

### OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

#### - Participer au développement de l'économie numérique

Participer à l'émergence de nouvelles technologies numériques

Répondre à des appels à projets (Rôle de veille sur les appels à projets et aussi signataire des candidatures)

#### - Promouvoir l'expérimentation

Tester de nouvelles pratiques sur des technologies avant déploiement

#### - Assurer la diffusion de l'information sur les évolutions

Organisation d'évènements d'information et de vulgarisation

Participer au rayonnement de la filière ; rôle de vitrine

Animation de la filière ; lieu d'animation

Observer les usages numériques et renseigner des indicateurs sur l'évolution de ces usages

Informier sur l'infrastructure, les raccordements et les opérateurs (THD)

Représenter le territoire dans ses relations avec les autres institutions liées à l'innovation (autres territoires, pôles de compétitivité Cap Digital et Systematic, etc.)

#### - Accompagner l'évolution des politiques publiques portant sur le numérique

Accompagnement des institutions et des filières

Réfléchir aux nouveaux enjeux sociaux

Préfigurer les nouvelles politiques publiques en lien avec le numérique

- Favoriser les liens avec tous les territoires d'innovation : Grand Ouest (Laval avec living lab sur la réalité augmentée), Saclay (CEA List sur la réalité augmentée), Territoire de la Création

47

### ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

MISE A JOUR : AOUT 2013

Une étude de préfiguration devra être lancée pour déterminer les conditions de mise en place de l'Agence Numérique Communautaire.

**Aout 2013** : GIP en cours de création après étude juridique.

### GOUVERNANCE

GIP en cours de création



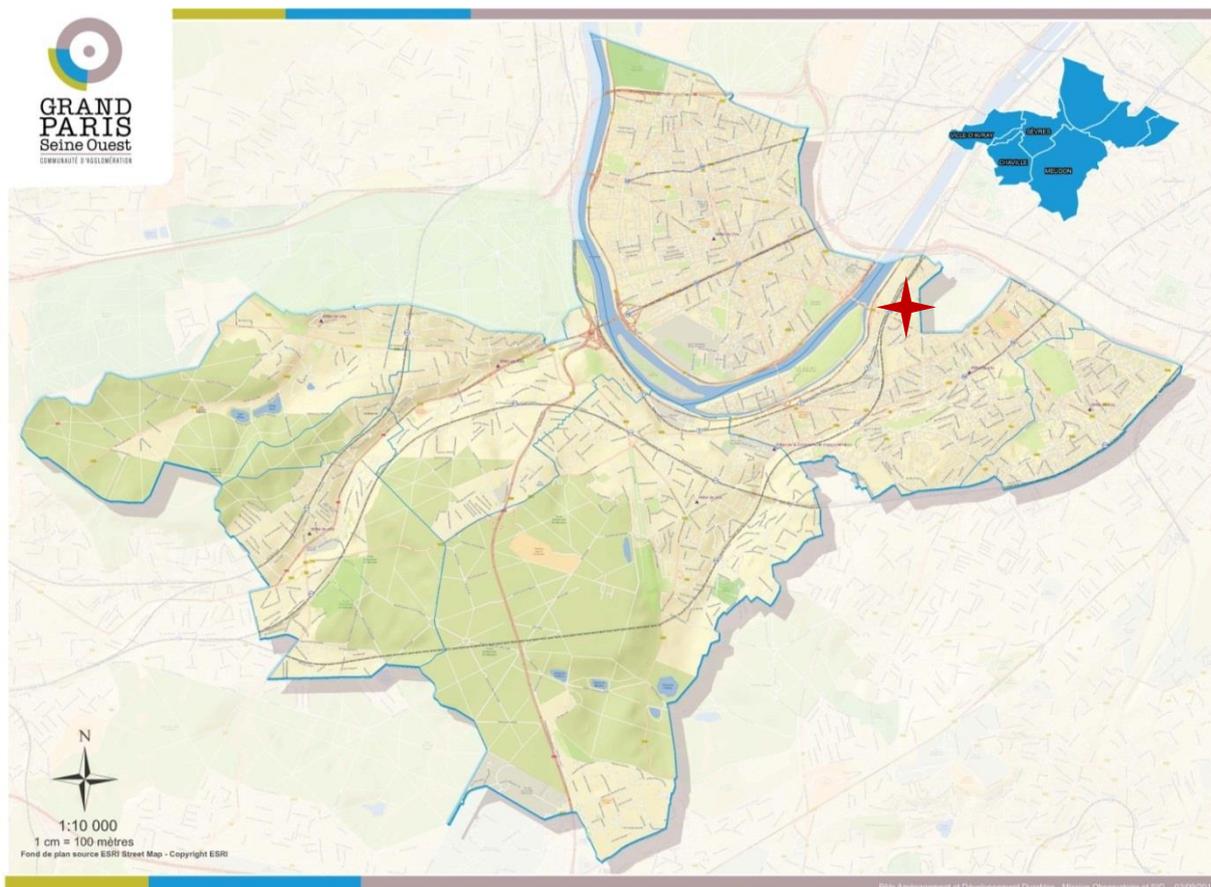
## 2. SMART GRID – ISSYGRID®

### DESCRIPTION ET CONTEXTE

#### PROJET N°2

#### Smart Grid – IssyGrid®

<b>Localisation</b>	Secteur opérationnel : Quartier d'affaires Seine Ouest	<b>Structure porteuse</b>	Bouygues Immobilier
	Commune : Issy Les Moulineaux	<b>Responsable rédacteur de la fiche</b>	Guillaume Parisot



#### Contribution au projet de territoire du CDT

IssyGrid est le premier site pilote en France d'optimisation énergétique à l'échelle du quartier.

Déployé au cœur d'Issy-les-Moulineaux, une ville pionnière en matière de numérique au service de l'aménagement urbain, il vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Fruit d'une démarche participative, il associe les collectivités et les acteurs privés. En ce sens, c'est un projet à la fois sociétal et environnemental.

En cohérence avec le CDT, IssyGrid fait des nouvelles technologies et du numérique un vecteur de l'aménagement durable des villes. Dans un contexte énergétique de plus en plus tendu, Issy-les-Moulineaux apporte une réponse locale aux défis environnementaux mondiaux, tout en renforçant l'attractivité du territoire et en y favorisant l'implantation d'entreprises.

IssyGrid a reçu le label du Grand Paris qui récompense les projets contribuant à l'identité, à la visibilité et à l'architecture du Grand Paris ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des franciliens. C'est un projet exemplaire et durable qui, à terme, a vocation à être étendu au territoire du GPSO.



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Les ambitions d'IssyGrid® se résument en trois points :

- **consommer mieux** en utilisant les nouveaux usages de consommation d'énergie ;
- intégrer harmonieusement la **production locale** d'énergies renouvelables ;
- **optimiser la gestion de l'énergie à l'échelle du quartier** en s'intégrant harmonieusement au réseau de distribution et en utilisant un lieu de stockage.

A l'échelle du quartier, IssyGrid apporte une réponse aux enjeux énergétiques mondiaux. Il s'inscrit dans les contextes règlementaires européens (augmentation de l'efficacité énergétique de 20%, réduction de l'empreinte carbone de 20%, part de 20% d'énergie renouvelable dans la production énergétique européenne) et français (Grenelle de l'environnement, maîtrise de la demande d'énergie et division par quatre de l'émission des gaz à effet de serre), notamment en contribuant au lissage des pointes de consommations entre l'activité des bureaux et des collectivités dans la journée et celle des logements le matin et le soir.

Pour les entreprises et les collectivités, les objectifs s'appuient sur :

- la **conception des réseaux énergétiques de demain**,
- la **création de business models** générateurs de valeur et d'emplois dans les domaines de l'urbain, des services et de l'énergie.

Il s'agit également d'ouvrir de nouvelles perspectives en termes de métiers et de compétences.

### PROGRAMME

**Le projet se décompose autour des actions suivantes :**

- **centre d'information, d'analyse et de conseil** : le centre de monitoring de réseau de quartier, collecte et agrège les informations de consommations et de production d'énergie en temps réel et de manière anonyme ; il propose des actions d'optimisation au niveau du réseau de distribution, des bâtiments et des utilisateurs.
- **véhicules électriques** : infrastructures de recharge, dans le bâtiment et sur la voie publique pour répondre aux besoins de l'ensemble des acteurs du quartier.
- **réseau d'éclairage public intelligent** : système innovant qui fait converger réseau électrique et réseau numérique. Variation du niveau d'éclairage en fonction du trafic routier.
- **stockage de l'énergie** : système de stockage performant et intelligent implanté dans l'immeuble équipé de panneaux photovoltaïques et au sein du réseau de distribution ;
- **production d'électricité de panneaux photovoltaïques** : au total plus de 1000m<sup>2</sup> de panneaux seront monitorés en temps réel. Flexibilité d'utilisation (solution mixte de consommation dans le bâtiment et de partage avec le quartier). Système de prévision de production.
- **équipement des bâtiments destinés aux usages** : mise en place de solution technique pour le suivi et la gestion de consommation d'énergie, notamment déploiement du compteur Linky qui permettra à ERDF d'adapter son réseau.
- **réseau de distribution**.



## PLAN / ESQUISSE / VISUEL



## PHASAGE ET FINANCEMENT

### ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Issy-Grid entre dans sa phase opérationnelle. La mise en œuvre du monitoring de quartier afin d'évaluer les consommations énergétiques est effective.

Il est prévu en 2012 les réalisations suivantes :

- équipements de relevés, d'analyse et de gestion à distance de la consommation énergétique, installés dans des logements test ;
- processus opérationnel engagé sur un immeuble test Galéo, siège de Bouygues Immobilier, puis étendu aux 160 000 m<sup>2</sup> de bureaux de Seine Ouest. Le dispositif sera complété à court terme par un système d'aide au pilotage du bâtiment.

Les grandes étapes qui suivront seront :

**Septembre 2012** : centre d'information, d'analyse et de services du réseau (en cours de test)

**Fin 2012** : Mise en œuvre de l'ensemble des moyens de production d'énergies renouvelables et de l'infrastructure de stockage.

**Dès 2013**, IssyGrid® sera étendu aux 1600 logements de l'éco-quartier HQE Fort d'Issy.

### PHASAGE

Phases	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Montage	■	■				
Réalisation		■	■	■	■	■

### PROCEDURES

RT2012

Grenelle de l'environnement

Participations de 4 starts up innovantes EMBIX, IJENKO, NAVIDIS et SEVIL



## BILAN FINANCIER

Coûts d'investissement		Plan de financement	
INVESTISSEMENT		FINANCEMENT	
Agrégation/optimisation	155 000 €	Alstom	200 000 €
Production	239 000 €	Bouygues Immobilier	200 000 €
Stockage	151 000 €	Bouygues Télécom	200 000 €
Résidentiel	215 000 €	EDF	200 000 €
Tertiaire	351 000 €	ERDF	200 000 €
Centre info, expertise, et conseil	37 000 €	ETDE	200 000 €
Véhicules électriques	67 000 €	Schneider Electric	200 000 €
Eclairage public	33 000 €	Steria	200 000 €
Architecture information	351 000 €	Total	200 000 €
Autres	401 000 €	Microsoft	200 000 €
<b>Total</b>	<b>2 000 000 €</b>		

## MONTAGE ET GOUVERNANCE

51

### MONTAGE OPERATIONNEL

10 groupes de travail :

1. Agrégation, optimisation
2. Tertiaire
3. Résidentiel
4. Véhicules électriques
5. Production locale
6. Stockage,
7. Eclairage public
8. Architecture de l'information
9. Modèles d'affaires
10. Show-room

### PILOTAGE DU PROJET

**Le pilotage du projet est assuré par Bouygues Immobilier.**

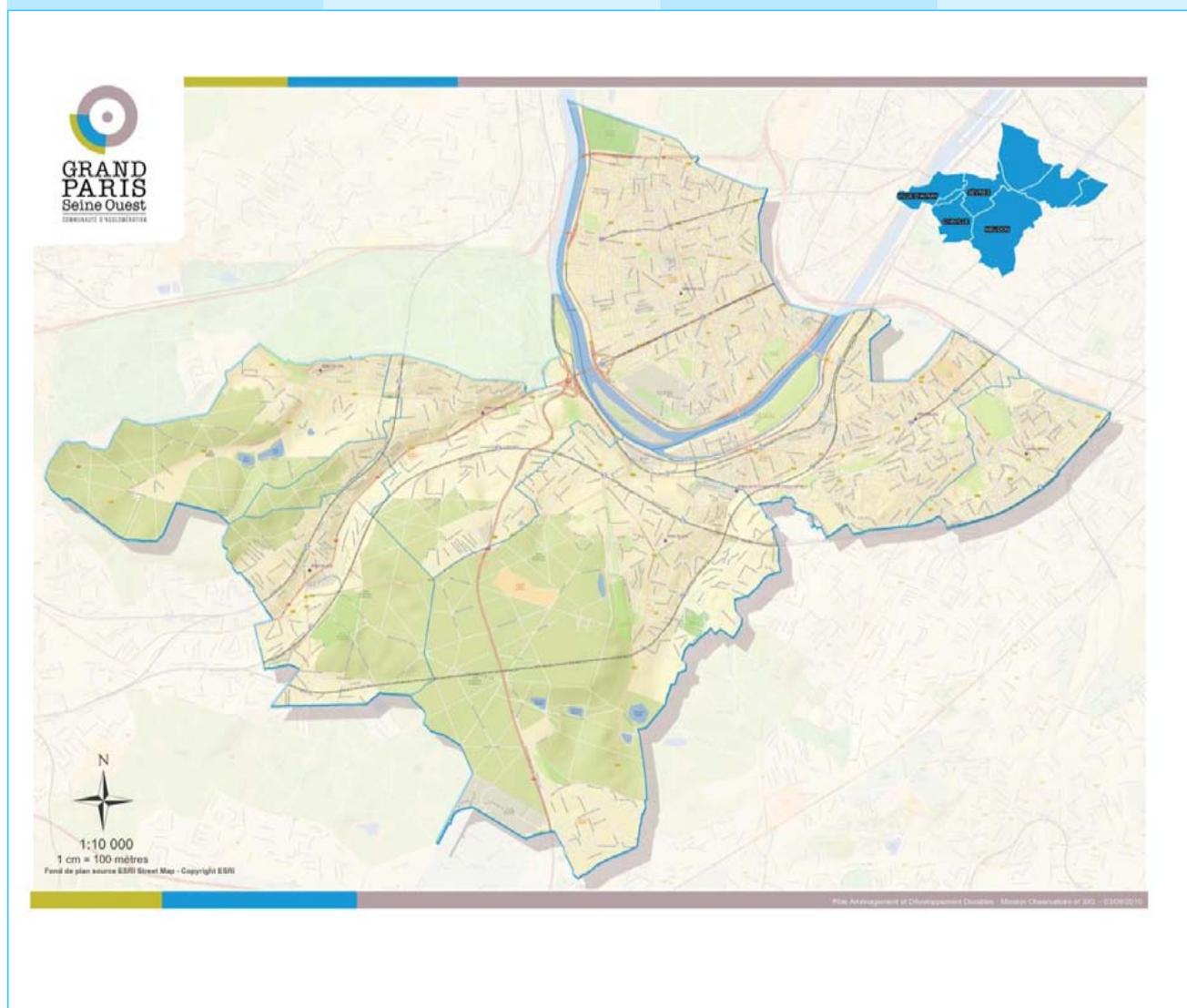
**Consortium de 10 entreprises :** Alstom, Bouygues Immobilier, Bouygues Telecom, EDF, ERDF, ETDE, Microsoft, Schneider Electric, Steria, Total



### 3. CITY +

#### DESCRIPTION ET CONTEXTE

PROJET N°3		City +	
Localisation	Grand Paris Seine Ouest	Maitre d'ouvrage	CA GPSO
		Responsable	Eric Legale



#### Contribution au projet de territoire du CDT

Le projet City + vise à définir et à mettre en œuvre une plateforme d'agrégation et de distribution de contenus et de services de proximité dématérialisés pour les collectivités, les citoyens ainsi que l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et culturels de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

Il participera ainsi fortement à l'ambition de Grand Paris Seine Ouest de continuer à intégrer les technologies numériques dans les services aux citoyens et usagers.



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Constituer un **démonstrateur d'excellence** des nouveaux usages de la Ville Numérique, à l'échelle d'un territoire de 500 000 usagers, en associant les utilisateurs au processus de conception ;

- **Agréger une diversité de services et contenus géolocalisés** à forte valeur d'usage, associés à une démarche Open Data ;

- **Favoriser le développement de dynamiques d'interactions locales** entre les acteurs des domaines de l'économie, de la culture et du social ;

- **Structurer et animer un écosystème de partenaires publics et privés** assurant un retour sur investissement pour la Collectivité.

S'appuyant sur un mode de représentation en 3D temps réel, alliant rich media et valorisation de données, accessible via le Cloud, City+ apportera des réponses innovantes en IHM, usages et diffusion transmedia.

### PROGRAMME

- **Etude de besoin** des services attendus par les collectivités, les acteurs économiques, culturels et sociaux et les usagers, et création des référentiels d'usages;

- **Etude et maquetage des interfaces et du design d'interaction 3D**, du traitement transmedia, de la représentation dynamiques de flux de données graphiques et sonores ;

- **Création d'une plateforme technique de référence** intégrant dans une architecture cloud le SIG, le middleware territorial et le CRM ;

- **Création d'un kit de développement** comprenant les interfaces de programmation pour l'intégration de nouvelles applications et services à la plateforme ;

- **Mise en œuvre de services de référence** comme la représentation 3D éditorialisée du territoire, des services et contenus de médiation culturelle et de conduite de projet éducatif participatif, l'utilisation de flux temps réel de données mobiles géolocalisées pour des usages de géomarketing, des services d'interaction sociale et de développement de l'économie locale ;

- **Rapport d'analyse des usages et de préconisations** suite à la phase test auprès des publics, pour mener à l'industrialisation et la commercialisation de la plateforme.

#### Work Packages

SP1 - Gestion de projet

SP2 - Définition et développement des nouveaux usages

SP3 - Design et interactivité

SP4 - Middleware et interfaces de programmation

SP5 - Infrastructures et intégration cloud computing

SP6 - Collecte et traitement des données

SP7 - Supprimé

SP8 - Tests Grand Public et retour d'utilisation métier

SP9 - Communication et Diffusion



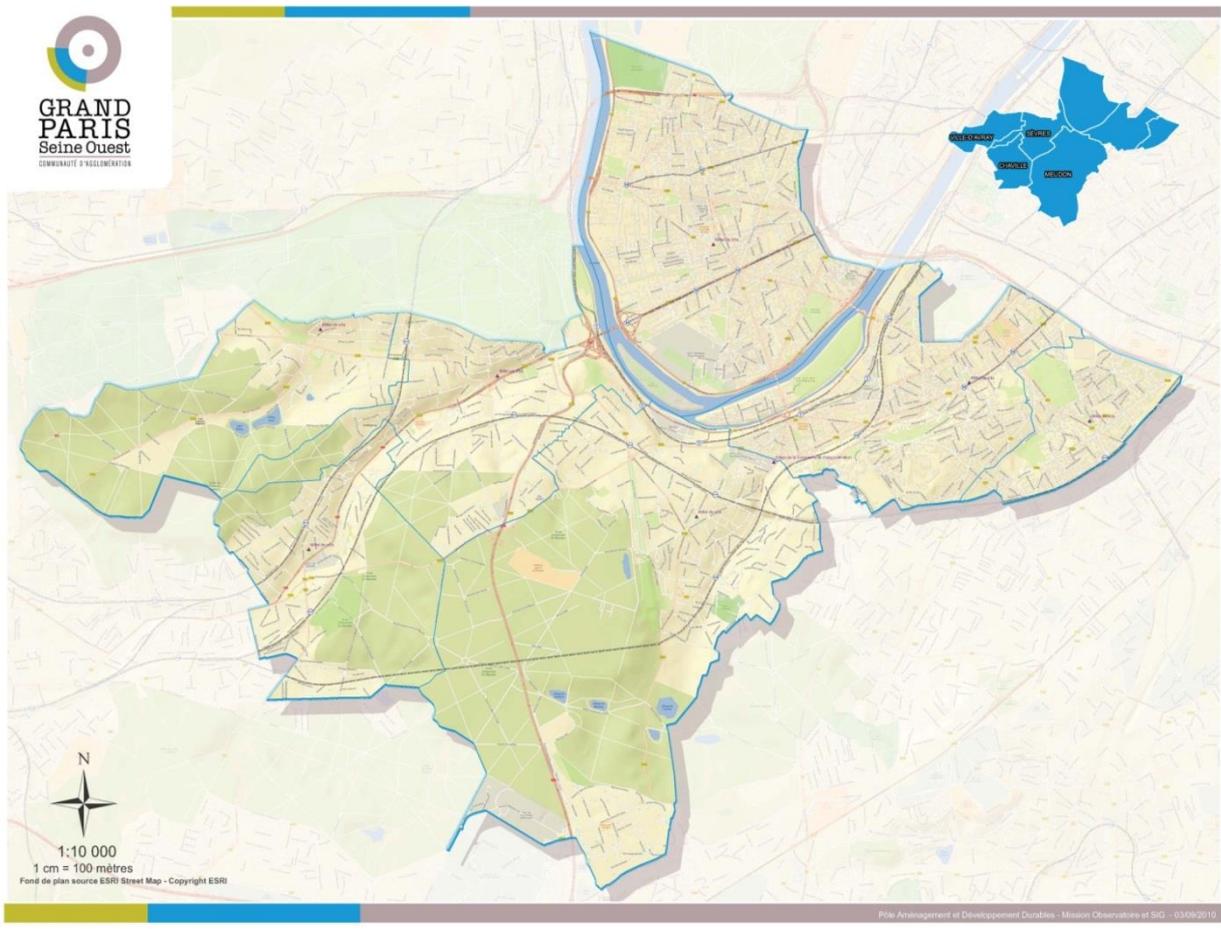


# 4. POLE DE MOBILITE FILIERE NUMERIQUE

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°4 *Pôle de mobilité filière numérique*

<b>Localisation</b>	Grand Paris Seine Ouest	<b>Maître d'ouvrage / Structure porteuse</b>	GPSO-SOEE
		<b>Responsable / rédacteur de la fiche</b>	Patrick Pasquier Patrice Gard



#### **Contribution au projet de territoire du CDT**

Les TIC représentent près de 20% des emplois salariés du secteur privé de Grand Paris Seine Ouest. Une quarantaine d'entreprises du territoire sont membres de CAP DIGITAL, le pôle de compétitivité des contenus et services numériques et du réseau de l'image.

On constate que les entreprises de ce secteur, quelle que soit leur taille, rencontrent les mêmes difficultés et problématiques :

- des évolutions rapides des compétences et des emplois liées aux ruptures technologiques, l'émergence de nouveaux métiers à construire et à anticiper.
- des salariés qui ont besoin d'être accompagnés dans l'évolution de leurs compétences et de leur métier ou dans leur projet de mobilité professionnelle et



qui sont demandeurs d'une sécurisation de leur parcours.

Le bassin d'emploi des Hauts-de-Seine Centre est très dynamique en termes de recrutements, avec le nombre de projets de recrutements le plus élevé d'Ile-de-France en 2011 (7010 projets pour le bassin des Hauts-de-Seine centre – la moyenne des bassins de l'Ile de France étant de 1275 projets).

La branche du numérique génère des volumes importants d'emplois mais rencontre cependant des difficultés de recrutement : les métiers de cadres, ingénieurs etc. faisant partie des métiers dits en tension.

Pour être compétitives, les entreprises doivent faire évoluer en permanence leurs services avec, en corollaire, l'évolution des emplois et des compétences des salariés et peuvent rencontrer des difficultés pour gérer la mobilité professionnelle des salariés, notamment :

- l'adéquation des ressources aux besoins
- le développement des carrières
- la sécurisation des parcours professionnels

Les entreprises ont besoin d'un outil simple permettant de compléter leurs dispositifs Ressources Humaines en place afin :

- d'assurer la mobilité interne/externe des salariés et la sécurisation dynamique des parcours professionnels, notamment des seniors
- de rendre le salarié acteur de son évolution professionnelle, à l'intérieur ou hors de son entreprise, hors plan de restructuration et sans traumatisme.

Ce dispositif vise prioritairement les TPE-PME. Il permettra ainsi d'anticiper les changements, de promouvoir l'attractivité et ensuite la rétention des talents, la valorisation des savoir-faire, la professionnalisation des métiers et enfin une meilleure gestion de la mobilité professionnelle ainsi qu'une meilleure sécurisation des parcours professionnels des salariés de la Branche.

## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS

### QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Favoriser la mise en place d'une gestion territorialisée des emplois et des compétences du secteur permettant à la fois d'accompagner et maintenir la compétitivité des entreprises de ce secteur sur le territoire et de sécuriser les parcours professionnels des salariés de ce bassin d'emploi.

- **Fédérer les acteurs du territoire sur cette thématique** au regard des expertises réunies (Pôles de compétitivité cap digital, systematic, CCIP, syndicats professionnels).

### PROGRAMME

- Faciliter la gestion de la mobilité professionnelle pour les entreprises, notamment grâce à :

- **des conventions et des aides pour l'entreprise** : Convention OPCA-Pôle emploi, Convention de Partenariat OPCA-APEC, Préparation opérationnelle à l'emploi

- **des partenariats** : avec les écoles, les universités, les Associations, les Régions, les CCI,...

- Permettre une coopération active entre les grandes entreprises et les PME-TPE de la branche pour la mobilité professionnelle avec :

- **une logique de parrainage** entre grandes entreprises et PME-TPE
- **un accompagnement de la mobilité des seniors** entre les grandes entreprises et les PME-TPE permettant d'assurer le transfert de savoir-faire intergénérationnel

- Accompagner le salarié dans ses démarches volontaires de manière structurée et encadrée :

- **un comité d'agrément interentreprises** (niveau départemental GPSOEE) chargé de la validation des projets individuels
- **un comité de pilotage paritaire GPSO** qui pourra, pour les entreprises, contribuer à l'amélioration du climat social sur ces sujets de la flexibilité et de l'emploi.
- **un comité interne de validation des projets** (niveau entreprise) donnant son accord pour présenter les projets individuels de mobilité au niveau du GPSO

- Proposer un large panel d'options pour favoriser la mobilité professionnelle :

- mobilité interne par le biais d'actions de formation d'adaptation et/ou de professionnalisation
- mobilité externe notamment par une embauche directe, ou un détachement, ou une reconversion professionnelle
- détachement dans une entreprise adhérente
- création ou reprise d'entreprise
- essaimage technologique
- essaimage de sous-traitance

La partie création et essaimage d'entreprise prendra appui sur le dispositif co-piloté par la CCIP et la maison des entreprises et de l'emploi SOEE (pack création, pack starter...).

Des dispositifs individuels et collectifs d'orientation, d'emploi et de formation continue via les OPCA et les instances paritaires

C'est l'amorce d'une logique de cluster pour l'emploi du numérique à l'échelle d'un bassin d'emploi pertinent.

- Renforcer et renouveler le panel de services de qualité et différenciant aux entreprises :

Cette action contribue à fidéliser qualitativement les entreprises sur le territoire en leur proposant un accompagnement personnalisé.

Il s'agit de répondre au plus près aux attentes et évolution des entreprises et de renforcer leur implication dans l'éco-système local.

- Accompagner la création d'entreprises

C'est aussi diffuser les compétences et générer par des projets d'essaimage technologique, un tissu de sous-traitants et de tpe.



## PHASAGE ET FINANCEMENT

### ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Diagnostic des attentes des entreprises en cours de formalisation au travers d'un questionnaire ciblé.

Construction fine des actions au regard des retours et des financements mobilisables

### BILAN FINANCIER

#### Plan de financement

FINANCEMENT	
Finaceur ...DIRECCTE	100000 €
Finaceur ...OPCA	2260000 €
Finaceur ...CCIP	?... €
Finaceur ...CAP DIGITAL	50000 €
Finaceur ...SYSTEMATIC	66660 €
Finaceur ...ENTREPRISE (prévisionnel en fonction des retours entreprise)	100000 €

## MONTAGE ET GOUVERNANCE

### PILOTAGE DU PROJET

#### Pour le pilotage projet :

Groupe de travail : SOEE + GPSO + DIRECCTE + 1 représentant d'un grand compte et du Syntec (même personne) et 1 cabinet RH prestataire spécialisé dans cette typologie de métiers

#### Pour le fonctionnement opérationnel du Pôle :

D'une part le choix de la forme juridique de la structure porteuse n'est pas finalisé (l'option associative est possible). Les directions stratégiques, drh, des entreprises adhérentes, organisations professionnelles devront être représentées pour la gouvernance de la structure.

#### D'autre part :

- un comité interne à chaque entreprise membre du pôle sera constitué (directions stratégiques, drh, organisations professionnelles ...)

- un comité d'agrément des projets de mobilité est prévu (interentreprises) comprenant : des représentants des entreprises (DRH) ; organisations professionnelles, partenaires institutionnels, personnalités ou experts qualifiés – les modalités précises restent à finaliser.

### ANNEXES

Un dispositif de suivi et d'évaluation a été imaginé pour suivre la mise en œuvre de cette action :

#### Indicateurs de suivi :

Les indicateurs de suivi seront affinés au regard des actions construites à l'issue de l'analyse des questionnaires.

Toutefois on peut d'ores et déjà indiquer les indicateurs suivants :

- Nombre d'entreprises adhérentes au Pôle de mobilité (par taille (<20) et (>20 - <200))
- Nombre d'entreprises ayant bénéficié de la mission de conseil du pôle
- Nombre de projets de mobilité accompagnés
- Nombre de projets de mobilité mis en œuvre

### **Phase de diagnostic**

- Nombre de bilans professionnels réalisés
- Nombre de bilan de compétences

### **Formation professionnelle**

- Nombre d'entreprises bénéficiaires par tranche et taille d'entreprise part tpe (- de 20 salariés) et pme(entre 20 et 200)
- Nombre de salariés bénéficiaires et profils de salariés suivis

### **Transfert de compétence**

- Nombre de projet de créations ou de reprise d'entreprises
- Nombre de projet d'essaimage technologique
- Nombre d'essaimage de sous-traitance
- Nombre de tuteurs identifiés des grands comptes vers les pme-tpe

### **Formation initiale**

- Nombre de bénéficiaires de contrat de formation en alternance et formation en apprentissage
- Nombre de conventions de partenariats avec les écoles des territoires de proximité (Plateau de Saclay, Orsay, Territoire de la création Plaine Commune, campus numérique)

### **Recrutements**

- Nombre de recrutements intra-pôle
- Il est envisagé également de proposer un suivi et des entretiens personnalisés pour près de 300 salariés sur 2 ans.

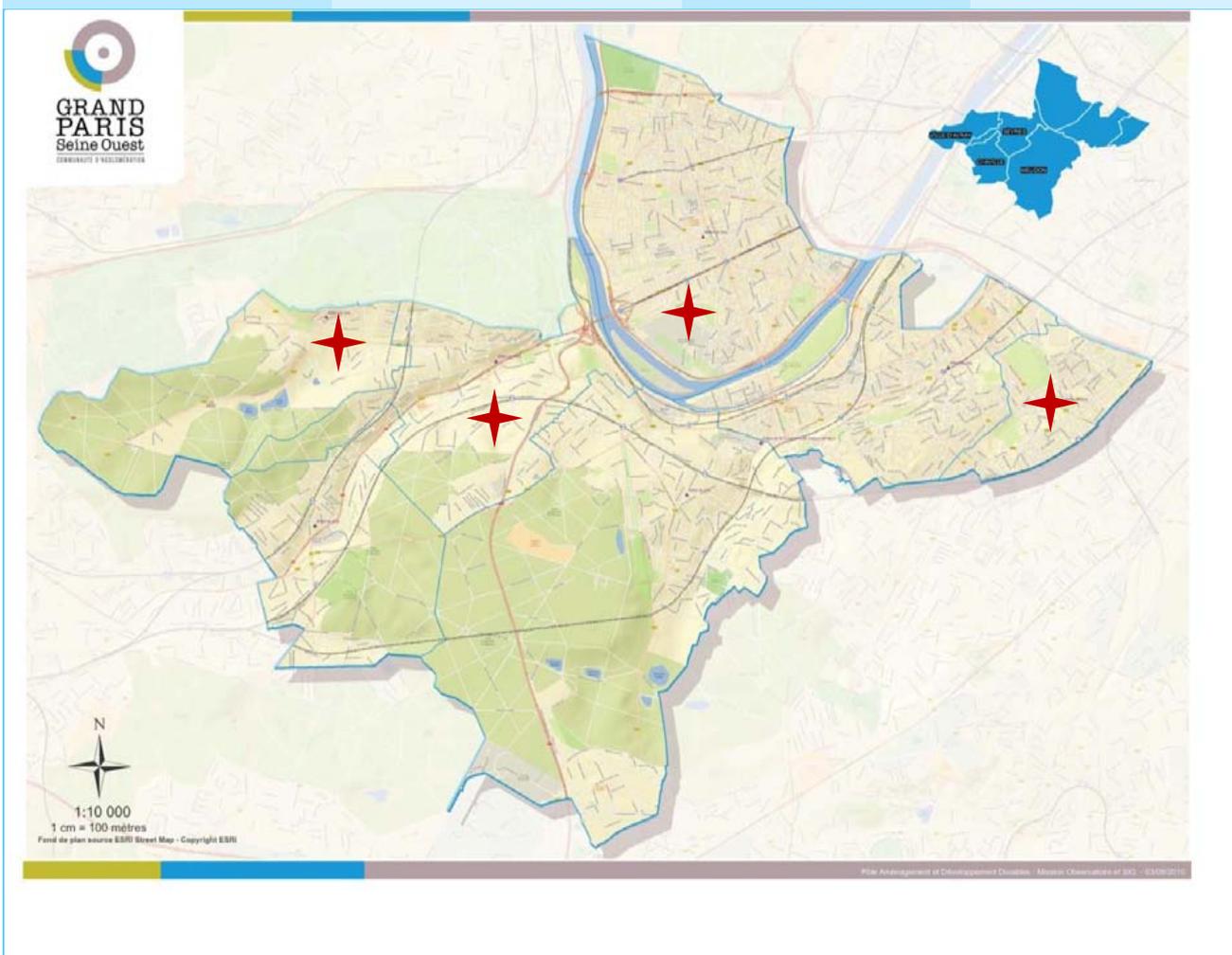


# 5. NOUVEAUX LIEUX DE TRAVAIL : TELECENTRES ET CO-WORKING

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°5 Nouveaux lieux de travail : Télécentres et co-working

<b>Localisation</b>	Grand Paris Seine Ouest	<b>Maître d'ouvrage / Structure porteuse</b>	GPSO-SOEE
		<b>Responsable / rédacteur de la fiche</b>	Patrick Pasquier Patrice Gard



#### Contribution au projet de territoire du CDT

Le territoire de GPSO se caractérise par une forte proportion d'activités individuelles (73% du nombre total d'entreprises enregistrées au Registre du Commerce et des Sociétés) et un nombre important chaque année de nouvelles créations d'entreprises individuelles (près de 1900 en 2011).

Face à l'enjeu d'accompagner la réussite de ces nouvelles activités individuelles, GPSO, en lien avec la maison des entreprises et de l'emploi (SOEE), entend développer la diffusion du mode de travail collaboratif en ayant à la fois une visée économique mais aussi socioprofessionnelle.

L'objectif est ainsi de créer un nouveau lien entre les acteurs publics du développement économique territorial et cette catégorie de travailleurs

indépendants, et de développer les nouvelles pratiques professionnelles qui contribuent à rompre l'isolement du travail à domicile pour des entrepreneurs indépendants qui peuvent également y trouver de nouvelles sources de développement.

Ces démarches sont cohérentes avec la mise en œuvre de l'agenda 21 qui vise à soutenir un développement économique et social équilibré sur le territoire.

Ces espaces de travail partagés principalement déployés au sein des antennes de SOEE pourront à terme travailler en réseau sur des thématiques partagées.

Le choix des communes de Sèvres, Vanves, Ville d'Avray pour ce projet participe à une volonté de rééquilibrage en termes d'offre de services et de dynamisme économique entre d'une part les zones fortement équipées (Boulogne-Billancourt, Meudon-la-Forêt et Issy-les-Moulineaux), et les autres communes du territoire, évitant une concentration des déplacements sur 3 zones géographiques exclusives. La commune de Ville d'Avray comprend par exemple une faible proportion d'activités économiques, avec 1 900 emplois recensés sur son territoire en 2008. 81% des actifs habitant la commune occupent ainsi des emplois hors de Ville d'Avray, principalement sur l'ouest de Paris, le secteur de Nanterre- La Défense ainsi que sur Vélizy-Villacoublay.

Il s'agit d'abord de favoriser, sur une part variable du temps de travail hebdomadaire, le travail à distance pour des salariés qui trouveraient un accord avec leur entreprise ou leur administration, participant ainsi à l'objectif de réduction des temps de trajet domicile/travail et donc à la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Cet objectif est d'autant plus important que la desserte en transports collectifs reste insuffisante sur certaines communes, ce qui génère un trafic automobile pour les déplacements domicile-travail important aux heures de pointe. A titre d'illustration, on constate que 52% des habitants de Ville d'Avray utilisent leur véhicule pour se rendre à leur travail.

Il s'agit également de valoriser l'action de travailleurs indépendants qui gagneraient à profiter de lieux équipés et reliés au THD pour développer la part de leurs activités sur la commune.

Enfin, l'objectif est d'augmenter le taux d'emploi sur les communes en y développant des activités économiques propres, ce qui participera à l'augmentation de la richesse fiscale du territoire communautaire. Ville d'Avray a ainsi perdu 7% de ses emplois entre 1999 et 2008 (derniers chiffres connus). La sociologie de cette commune – ville composée à 50% de cadres et de professions intellectuelles supérieures – est par exemple un terreau propice à l'émergence d'activités économiques nouvelles (TPE, auto-entrepreneurs) pour peu qu'une offre économique immobilière s'y développe.



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

La création d'espaces de co-working a pour objectifs :

- **d'améliorer les conditions de travail des travailleurs indépendants et jeunes créateurs** en rompant leur isolement, tout en fournissant une solution de proximité qui limite les déplacements interurbains et permet une meilleure conciliation entre vie personnelle et professionnelle ;
- **de favoriser l'émergence de nouveaux modes de travail collaboratif ;**
- **de soutenir une dynamique de réseaux professionnels sur des secteurs innovants comme le numérique.**

Ce dispositif permettra ainsi de **poursuivre le développement de services innovants** et différenciant sur le territoire et de **renforcer les dispositifs d'accueil d'entreprises en création**, mais également de **promouvoir un aménagement durable du territoire autour de centralités nouvelles ou renforcées**.

Par ailleurs, GPSO s'inscrit dans la dynamique régionale de déploiement des télécentres, en vue de promouvoir de nouveaux modes de travail et de mobilités. En liaison avec la CDC, une étude de faisabilité sur le territoire pourra être lancée.

### PROGRAMME

La localisation de ces espaces est mutualisée avec la présence des antennes de la maison des entreprises et de l'emploi :

- Relais de Sèvres : 12 rue Lecointre – 92 310 Sèvres
- Relais de Vanves : 42 rue Mary Besseyre - 92 170 Vanves
- Espace partagé sur Ville d'Avray
- Relais de Seine Ouest Entreprise et Emploi à Boulogne-Billancourt au 20 Rue d'Issy

Sont visés par le projet les travailleurs indépendants et les créateurs d'entreprises exerçant à titre individuel, implantés sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest.

#### Espace de co-working à Sèvres

Le choix de la commune de Sèvres se justifie d'abord par son positionnement géographique à l'intérieur même du territoire Grand Paris Seine ouest : Sèvres se trouve à la confluence des villes de Chaville et Ville d'Avray et reste accessible rapidement depuis le nord de Meudon et le quart Sud-ouest de Boulogne-Billancourt).

Ce choix se justifie ensuite par la structure même du tissu économique de cette ville d'accueil qui compte une très forte proportion de travailleurs indépendants et peu de grandes entreprises ou PME.

Le relais d'implantation de l'espace se situe en zone urbaine et bénéficie à ce titre d'une qualité de desserte, à pied, en vélo ou en transports en commun. Nœud de transport multimodal du Pont de Sèvres : Métro ligne 9 (station Pont de Sèvres) et T2 (station Musée de Sèvres). Bus 171 ou Traverciel 26 (arrêt Mairie de Sèvres). Le relais bénéficie enfin d'un cadre environnemental de qualité (parcs, base nautique, forêt à 15 mn à pied).

L'espace possède une capacité de 6-8 postes de travail et peut accueillir jusqu'à 10-12 personnes en mode réunion. Un bureau privatif dédié peut être mis à disposition des utilisateurs pour des nécessités de confidentialité. Le relais dispose d'un service d'accueil du public propre. Il comprend une salle commune équipée en postes informatiques, avec tables modulables, un relais lumineux, accessible aux personnes à mobilité réduite, avec entrée indépendante et un espace détente, coin cuisine/café, avec sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite ainsi



que des rangements, casiers et archives.

#### Espace de co-working à Ville d'Avray

Pour la commune de Ville d'Avray l'objectif est aussi d'offrir à une population en majorité composée de cadres l'opportunité soit de développer une activité indépendante, soit d'exercer une partie de leur activité sur site sans avoir à se déplacer à partir d'une aire urbaine mal desservie.

La commune de Ville d'Avray projette de réhabiliter un bâtiment de son domaine privé, la propriété Delagrangé sise 3 rue de Versailles, pour en faire un pôle culturel et de services en cœur de ville. Le projet du 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment principal consiste à accueillir des activités de services de nature administrative et/ou économique.

Le plateau, de 117 m<sup>2</sup> environ pour 3 pièces, pourrait permettre d'accueillir notamment :

- un Point Information Jeunesse, sur une amplitude d'ouverture à mi-temps hebdomadaire ;
- une antenne de la Maison de l'Emploi de Seine Ouest Entreprise et Emploi pour une permanence hebdomadaire à des demandeurs d'emploi, en partage avec le bureau du Point Information Jeunesse ;
- des permanences juridiques et administratives à destination des dagovéranais : conciliateur de justice, conseiller fiscal, permanence de l'Agence Locale de l'Energie de GPSO.

C'est dans ce cadre que la commune prévoit de réserver deux bureaux (15 m<sup>2</sup> chacun environ) ainsi qu'une salle de réunion (27 m<sup>2</sup>) pour un espace de travail collaboratif à destination d'acteurs économiques de la commune. Un accueil secrétariat commun à l'ensemble de l'étage viendrait compléter ce dispositif services du pôle Delagrangé. Il s'agira d'un espace de très grande qualité, situé dans un environnement paysagé et culturel exceptionnel, tout en étant situé en cœur de ville.

Ce projet se trouve facilité par :

- Le déploiement en cours du Très Haut Débit sur la commune par Séqualum, délégataire du Conseil général pour la diffusion de la fibre optique sur le Département.
- Le Nœud de Raccordement Optique est en cours d'installation (achèvement pour la rentrée 2012) ce qui permettra d'envisager le raccordement des bâtiments publics et des entreprises dès la fin de l'année 2012. Le pôle services du bâtiment Delagrangé profitera donc directement du THD.
- L'acquisition en cours par la commune du 1er étage de l'immeuble de la Poste, situé en face de la propriété Delagrangé, composé notamment de 307 m<sup>2</sup> de surfaces de bureaux et que la commune envisage de valoriser en « Hôtel d'entreprises » pour les commercialiser au profit d'entrepreneurs de Ville d'Avray.

L'espace comprendra une surface d'environ 60 m<sup>2</sup> de bureaux, consacrés à l'accueil de l'espace collaboratif, dans le cadre du projet de pôle culturel et de services Delagrangé avec 2 bureaux équipés (téléphonie, informatique, liaison internet THD), 1 salle de réunion de 14 places environ, équipée pour des présentations vidéo. Le projet comprend également l'organisation d'un accueil commun à l'ensemble de l'étage (un bureau d'accueil et un agent). L'espace collaboratif pourra ainsi fonctionner sur ses propres horaires d'ouverture,



indépendamment des autres activités.

#### Espace de co-working à Vanves

Le choix de Vanves pour implanter cet espace est lié à :

- un parc immobilier de bureau présentant un très faible taux de vacance (le plus faible des villes de la communauté d'agglomération), 2,6% fin 2011 ce qui induit un nombre réduit de possibilités d'implantations d'entreprises et donc d'évolution du tissu économique
- une proportion élevée cadres et professions intellectuelles supérieures susceptibles de porter des projets de création d'entreprises.

L'espace possède une capacité de 6-8 postes de travail et peut accueillir jusqu'à 10-12 personnes en mode réunion. L'espace de co-working de Vanves ne permet pas de mettre à disposition un bureau individuel. Il comprendra un espace détente – café convivial.

L'ensemble de ces espaces bénéficieront ou bénéficieront d'ici 2015 du déploiement du très haut débit par le délégataire du Conseil Général des Hauts-de-Seine : Séqualum.

#### Espaces partagés au relais de Boulogne-Billancourt

La ville de Boulogne-Billancourt qui constitue un centre d'activités économique majeur du territoire de GPSO ne dispose pas d'offre d'accueil alternative à un immobilier de bureaux classique de grande surface et ou de pépinières d'entreprises. Ces dernières au nombre de deux sur GPSO et localisées sur la ville d'Issy-les-Moulineaux, sont très utilisées et ne peuvent absorber la demande territoriale.

Parallèlement, il existe sur le territoire une forte demande de bureaux de taille intermédiaire mais également d'espace de travail partagé notamment pour les jeunes entreprises innovantes

Il est proposé de réfléchir à une offre d'hébergement sous une forme à déterminer (hôtel d'entreprise) qui accueillera des jeunes entreprises innovantes du territoire.

La finalité est aussi de renforcer le rôle de centralité innovante de Boulogne-Billancourt au regard de la mixité de son tissu économique (grands comptes, tpe-pme...) sur une zone bien desservie.



## PHASAGE ET FINANCEMENT

### ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

- Ouverture espace de sèvres juin 2012
- Ouverture espace de Vanves juin 2012
- Espace de Ville D'Avray : L'APS a été validé par les élus fin juin. Le DCE est prévu pour début 2013 et l'engagement des travaux à la fin du 1er trimestre 2013, pour une ouverture prévue au 1er trimestre 2014.
- Espace de Boulogne Billancourt : étude de faisabilité en cours : octobre 2012

### PHASAGE

Phases	2012	2013	2014	2015	2017	2018	2019	2020
Ouverture espace Sèvres								
Ouverture espace Vanves								
Travaux puis ouverture espace Ville d'Avray								

65

### BILAN FINANCIER

Coûts d'investissement		Plan de financement	
INVESTISSEMENT		FINANCEMENT	
Commune de ville d'Avray	160 000... €	Financier ...	... €

## MONTAGE ET GOUVERNANCE

### PILOTAGE DU PROJET

Groupe de travail : SOEE + GPSO (DADD)



# 6. LABELLISATION LIVING LAB DEGPSO

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°6

### Labellisation Living Lab de GPSO

#### Localisation

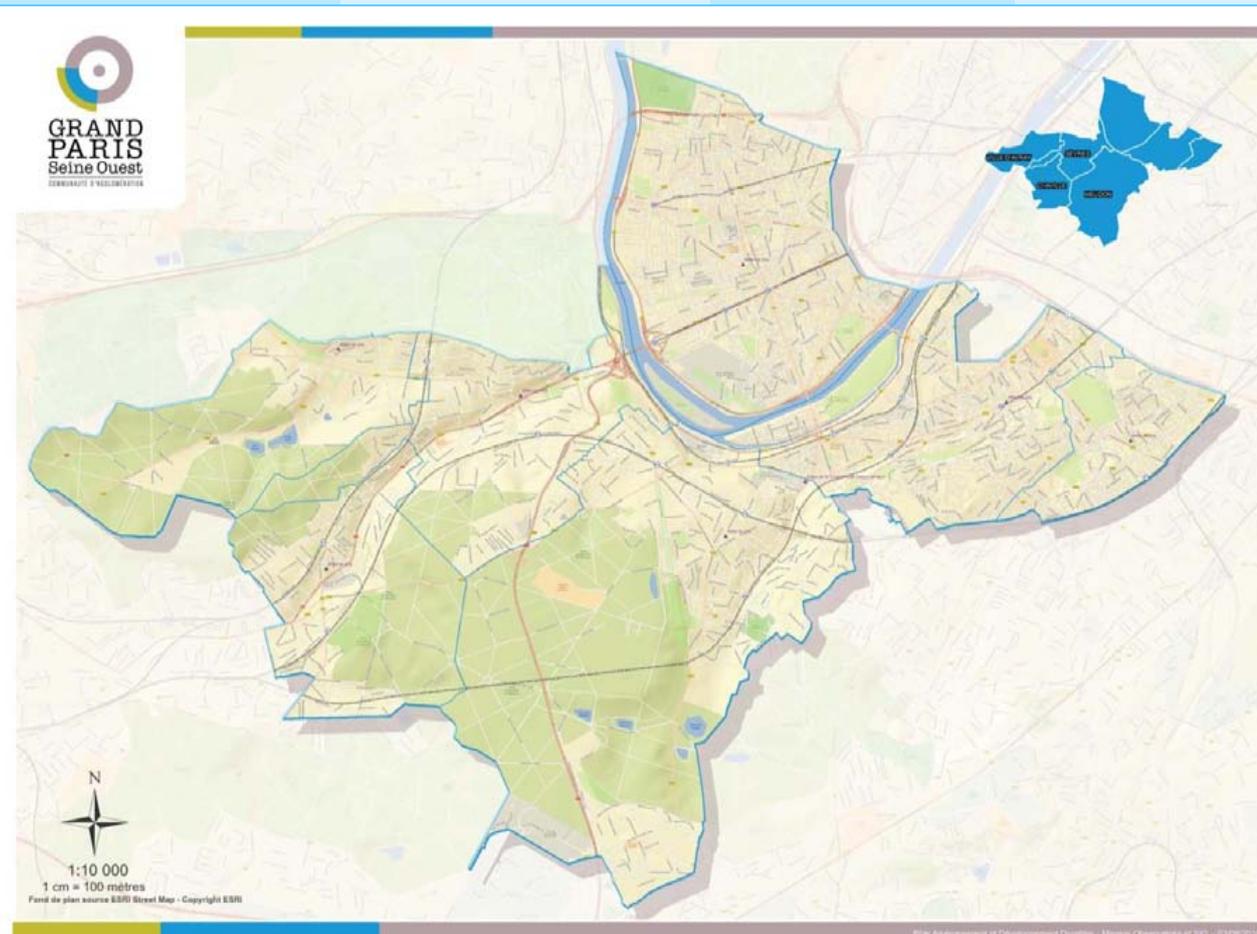
Grand Paris Seine Ouest

#### Maître d'ouvrage

CA GPSO

#### Responsable / rédacteur de la fiche

Eric Legale



#### Contribution au projet de territoire du CDT

Un Living Lab regroupe des acteurs publics, privés, des entreprises, des associations, des acteurs individuels, dans l'objectif de tester « grandeur nature » des services, des outils ou des usages nouveaux. Il s'agit de sortir la recherche des laboratoires pour la faire descendre dans la vie de tous les jours, en ayant souvent une vue stratégique sur les usages potentiels de ces technologies. Tout cela se passe en coopération entre des collectivités locales, des entreprises, des laboratoires de recherche, ainsi que des utilisateurs potentiels. Il s'agit de favoriser l'innovation ouverte, partager les réseaux et impliquer les utilisateurs dès le début de la conception.

Le programme Living Labs Europe est un projet européen lancé en 2006 par la présidence finlandaise de l'Union Européenne. Il a pour objectif de fédérer des initiatives locales, pour qu'elles puissent agir et développer leurs initiatives en réseaux.

47 living labs sur les 320 labellisés par ENoLL (European Network of Living Labs) depuis 2006 sont français, ce qui représente le plus fort contingent national de l'association européenne.

La labellisation « Living Lab » permet de faciliter les échanges entre les acteurs de l'innovation, en France et à l'étranger (le concept s'étend aujourd'hui au-delà des frontières européennes) et de participer à des projets européens qui recherchent spécifiquement la mise en œuvre de la « méthode Living Labs ».

La labellisation de GPSO sur de nouvelles niches permettrait d'accroître sa visibilité dans la métropole francilienne et de favoriser l'innovation expérimentale sur des technologies pour lesquelles le territoire est considéré comme leader.

## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Grand Paris Seine Ouest pourrait demander sa **labellisation comme Living Lab** sur une niche technologique à fort potentiel d'innovation, spécifique au territoire comme l'impression 3D, les jeux vidéo, la robotique, les services mobiles.

Cette démarche offrirait l'avantage de mettre en place une méthodologie de concertation avec les acteurs de l'innovation du territoire et de mobiliser les étudiants autour d'expérimentations sur le numérique (concours de création d'applications à partir d'open data, par exemple).

### PROGRAMME

Le réseau européen des Living Labs (ENoLL) lance régulièrement un appel à candidature pour la labellisation des living labs. Généralement, l'appel est lancé lors d'un évènement européen d'envergure à l'automne.

Chaque candidat doit adresser un document décrivant son concept et présentant sa démarche comme s'inscrivant dans la méthodologie Living Labs.

La sélection finale est organisée au printemps suivant l'appel à candidature.

L'Agence du Numérique de Grand Paris Seine Ouest répondra à un prochain appel à candidature pour la labellisation Living Labs.

Elle déterminera au préalable, avec les acteurs de l'innovation du territoire, les technologies à fort potentiel d'innovation et de développement à valoriser.

## MONTAGE ET GOUVERNANCE

### PILOTAGE DU PROJET

AGENCE DU NUMERIQUE DE GRAND PARIS SEINE OUEST



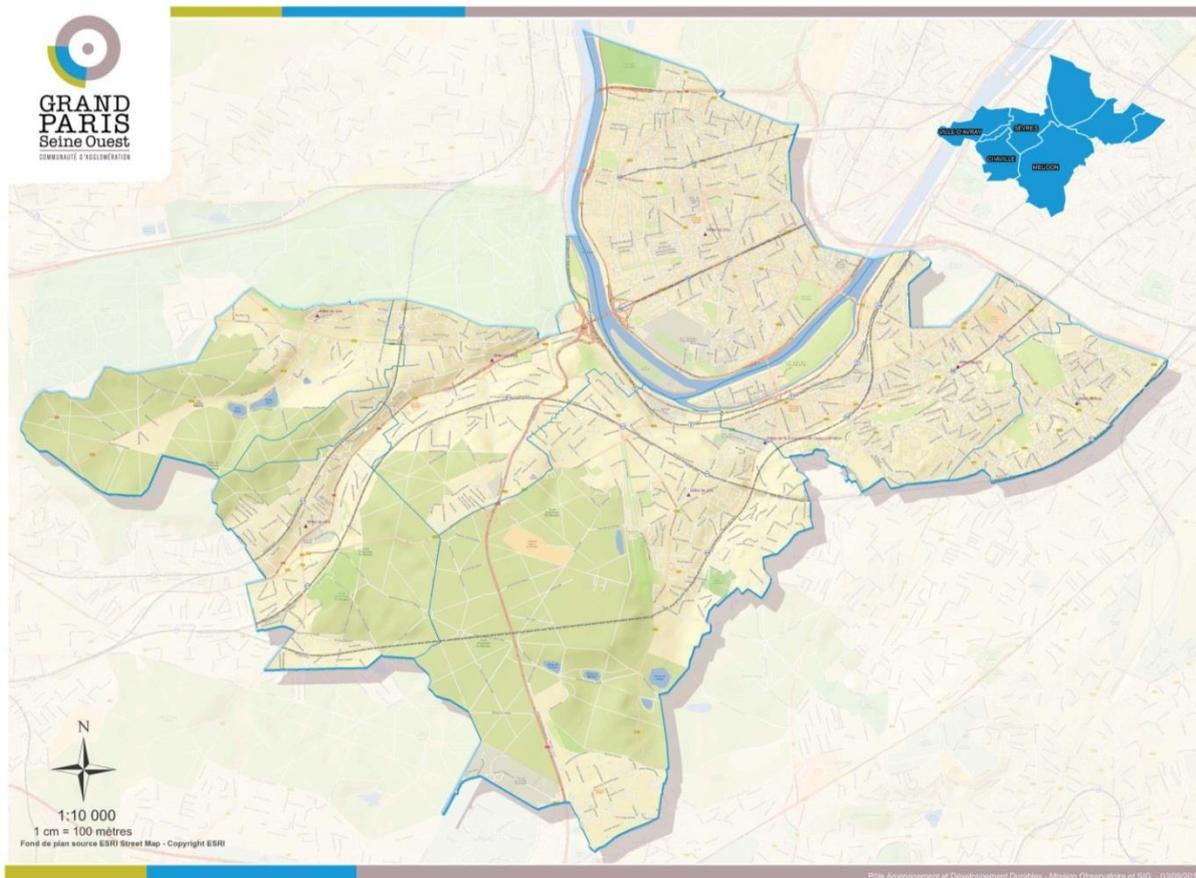
# 7. ANIMATION RESEAU (SO DIGITAL)

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°7

### Animation Réseau (So Digital)

<b>Localisation</b>	Grand Paris Seine Ouest	<b>Maître d'ouvrage / Structure porteuse</b>	Seine Ouest Entreprise et Emploi
		<b>Responsable / rédacteur de la fiche</b>	Patrice Gard



### Contribution au projet de territoire du CDT

Les TIC représentent près de 20% des emplois salariés de GPSO. Une quarantaine d'entreprises du territoire sont membres de CAP DIGITAL, le pôle de compétitivité des contenus et services numériques et du réseau de l'image.

L'identité de GPSO est donc fortement marquée par les TIC. Les réseaux d'entreprises existants ne reflètent pas cette identité et la dynamique autour de ce secteur d'activité.

Le « BossClub », à l'origine issu de Issy-les-Moulineaux, puis étendu au territoire compte une centaine d'adhérents, principalement des TPE-PME des secteurs du conseil, des services aux entreprises, de la communication-presse-édition, informatique et télécommunication mais aussi de l'audiovisuel ou de la formation.

Le BossClub organise tous les mois des petits-déjeuners thématiques. Animés par des membres du club et/ou des experts extérieurs, ces rendez-vous privilégiés permettent d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations des dirigeants d'entreprises, favorisent le partage des expériences ainsi que les débats.

Tous les deuxièmes mardis de chaque mois, le Bistrot du BossClub se tient dans un restaurant de 18h30 à 20h00. "Le Rendez-vous du BossClub" est un lieu idéal pour s'informer du programme des activités du Club, découvrir et tisser des relations cordiales et professionnelles avec ses membres.

Le club des AS est un réseau informel principalement composé de grands comptes issus de plusieurs secteurs d'activité comprenant de grands noms des nouvelles technologies.

Depuis 1981, l'évènement réunit autour d'un petit déjeuner les Présidents et Directeurs Généraux des fleurons du territoire avec pour objectif de les mettre en relation et de les tenir informés des perspectives économiques et urbanistiques locales.

Le club des AS compte actuellement 65 membres parmi lesquels Microsoft, Cisco, ESR, Bull, Bouygues télécom, Gemalto, Sogeti, Stéria mais aussi Véolia Transdev, Lundbeck, Nestlé Waters ou encore BNP Paribas Real Estate. Bien que fortement connoté « TIC » le club réunit de grandes entreprises n'appartenant pas à ce secteur et malgré tout l'intérêt des rencontres organisées, il n'y a pas de stratégie de promotion du territoire, d'autant qu'il s'agit d'un réseau informel.

Le Boulogne Business Club (BBC) créé en octobre 2009, est le réseau bouloonnais où se retrouvent de grands comptes, PME, TPE et commerces de Boulogne-Billancourt (480 membres environ)

Le Boulogne Business Club a pour vocation d'établir un partenariat durable avec les entreprises présentes et à venir sur le territoire bouloonnais ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs qui contribuent au développement économique et social de la ville. Lieu convivial de rencontres, d'échanges et d'affaires.

Les activités proposées par ces réseaux n'ont pas de thématiques génériques en lien avec le secteur d'activité prépondérant du territoire. Les réseaux existants ne sont pas coordonnés et structurés dans un objectif précis de promotion, d'innovation et de développement de l'image et de l'attractivité de GPSO.

Le lancement du réseau SO DIGITAL le 21 juin dernier à l'occasion de Futur en Seine et dans le contexte de la présentation du prototype de la plateforme Issy 3D pour les entreprises innovantes, développée dans le cadre du projet européen EPIC a rencontré un vif succès. Les entreprises présentes ont témoigné de leur intérêt pour une structuration d'un réseau des acteurs de l'innovation et notamment des technologies de l'informatique et du numérique.

L'impulsion a été donnée par SOEE et la ville d'Issy-les-Moulineaux, ville reconnue comme ville du numérique.

En 2011, et pour la 4<sup>ème</sup> fois en dix ans, Issy-les-Moulineaux a été retenue, aux côtés d'Eindhoven ou encore de Riverside en Californie parmi les sept collectivités ingénieuses de l'année. Issy est la seule ville française en lice pour devenir «collectivité ingénieuse de l'année 2011».

Forts de :

- L'expérience capitalisée depuis 1995 par la ville, date à laquelle elle a adopté une stratégie ambitieuse et innovante en matière de numérique,
- Du réseau informel d'entreprises participant régulièrement depuis plusieurs années aux « Matinales de l'innovation », rencontres des entreprises du territoire, notamment en matière de nouvelles technologies autour de thématiques relatives à l'innovation comme par exemple le financement de l'innovation, l'e santé
- L'attente des entreprises exprimée lors du lancement du réseau le 21 juin 2012,

Grand Paris Seine Ouest porte le projet de réseau SO DIGITAL qui vise à la création et à la structuration d'un nouveau réseau qui contribuera fortement au développement de l'économie numérique inscrit comme axe majeur de la ville numérique dans le contrat de développement territorial.



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- **Créer et structurer le réseau.** Les entreprises cibles sont tous les acteurs de l'économie numérique au sens large et quelles que soient leurs tailles. GPSO a l'ambition de rassembler les grands comptes et les PME –TPE afin de développer un éco système du territoire.

- **Fédérer les entreprises et leur permettre d'être représentées auprès de l'agence communautaire du numérique** dans le cadre des projets et actions qu'elle développe comme des réponses à appels à projet, des initiatives de living lab. etc... et de pouvoir ainsi relayer ces projets

- **Représenter les entreprises de ce secteur et du territoire dans les liens et partenariats avec les institutions** et notamment les Pôles de compétitivité et les entreprises de territoires proches comme le Plateau de Saclay, la Défense – contribuer ainsi à l'image de marque de Grand Paris Seine Ouest et au développement de partenariats entre les entreprises d'autres pôles du Grand Paris

#### • Actions et Evènements réguliers :

### PROGRAMME

#### **1/ Conserver le label des matinales de l'innovation en faisant évoluer le concept vers des évènements plus interactifs.**

Les matinales de l'innovation rassemblent régulièrement des acteurs de l'innovation du territoire. Cette manifestation est très appréciée des entreprises, centres de recherches, universités et institutionnels qui ont l'occasion de développer et partager de nouvelles idées consacrées à l'innovation.

#### **2/ Créer un accélérateur de Start-up**

Un peu sur le modèle du Camping, et en fonction des moyens mis à disposition du réseau (et sous réserve qu'il ne soit pas plus pertinent de le placer au sein de l'agence numérique) un accélérateur de Start-Up pourrait permettre de sélectionner des porteurs de projets afin de leur faire bénéficier d'une aide juridique, comptable et financière.

Centré sur des projets web innovants ou de logiciels, un jury composé de partenaires et d'experts appréciera la pertinence des projets par rapport au marché, les profils de poste et CV des candidats, le niveau d'anglais, la qualité de l'innovation et aura pour objectif de détecter les futures « pépites ».

Le réseau aurait ainsi vocation à parrainer des start-up en sélectionnant des projets, en accompagnant les porteurs et en leur apportant son offre de service et surtout un ensemble de liens, contacts et partenariat et une visibilité afin de leur donner toutes les chances de réussir.

Plusieurs partenaires pourraient intégrer ce dispositif dont SOEE qui dispose déjà d'une convention avec la CCIP (Pack Créa) pour un accompagnement de 15 porteurs de projets annuels mais aussi de partenariats (HDSI, Boutiques de gestion), de permanences juridiques ou RH. D'autres partenariats sont à établir avec par exemple l'incubateur : ESSCA INVEST ou l'Association de Business Angels Investisseur dénommée aussi Seine Ouest Angels. Cette structure qui permet des financements de projets doit devenir un partenaire et pouvoir organiser ses réunions sur le territoire de GPSO.

#### **3/ Animer les espaces de Co-Working**

Les espaces de co-working actuels ou projetés sont au nombre de 3 (Sèvres, Vanves, Ville d'Avray). Ils sont tous intégrés à des espaces publics : 2 espaces à SOEE au sein des relais de proximité et l'un dans un espace municipal (Ville d'Avray). La gestion des infrastructures : bâtiments, matériels mis à disposition des co-workers et gestion des plannings peut rester sous la responsabilité de SOEE et de la Ville de Ville d'Avray.

So Digital pourrait gérer l'animation des espaces en organisant des séances de travail collaboratifs basées sur les besoins et volontés exprimés par les utilisateurs de définir des plages horaires thématiques pour travailler ensemble sur des projets. So Digital pourrait également gérer les événements spécifiques organisés dans ces locaux à destination des co-workers : petits-déjeuners d'accueil intégration, conférence ou formation, ateliers, permanences ponctuelles d'experts.

#### **4/ Développer un réseau social des entreprises**

So Digital doit être l'occasion de créer un vrai réseau : échange d'informations, identification d'opportunités

Et de conforter un ancrage local fort. Une plateforme inter organisations de partages d'expériences et de travail collaboratif peut être développée et mise en ligne. Ce site fédérateur pourrait permettre aux entreprises de So Digital :

- de présenter leurs projets et faire appel aux membres pour y travailler,
- de se faire connaître
- de communiquer entre elles
- à la tête de réseau de communiquer à l'ensemble des membres sur les actions, événements, etc.

Un projet de plateforme est en cours de développement (Sté PIXIGEO) par un porteur de projet du territoire accompagné dans le cadre du Pack Créa avec la CCIP et participant au lancement de SO Digital. Ce réseau social des entreprises peut s'inspirer de cette base et ce principe (sans préjugé de la solution technique qui sera retenue),

#### **5/ Rencontres du TOP 20 ou 40 des entreprises du numérique**

Sur le modèle du Club des As l'objectif serait d'organiser à l'échelle de GPSO un club TOP de 20 ou 40 (à définir) grandes entreprises du numérique. Des rencontres autour de l'actualité du numérique et du territoire seraient l'occasion pour ces dirigeants (PDG – Directeurs généraux) d'échanger et être en contact direct avec les élus du territoire. Le format d'une invitation à un petit déjeuner au sein d'une de ces entreprises, à tour de rôle avec une présentation de l'entreprise, ses produits, son activité etc a fait ses preuves au niveau du club des AS. Des noms comme Microsoft, Alten, Géralto, Stéria, Cégédim, Dassault Systems, Cisco, Sogéti, HP, Ausy, ESR, Aubay pourraient figurer sur cette liste. Des contacts existent et sont en cours de développement dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic en vue de la création du pôle de mobilité du numérique.

Une invitation afin de créer ce réseau informel, intégré à So Digital pourrait être adressée à ces entreprises afin de les convier à un événement exceptionnel pour le lancement de ce TOP 20 ou 40 en présence des Maires de la communauté d'agglomération.

#### • Créer des Evènements ponctuels :

##### **1/ Visites de sites**

SO Digital peut organiser des visites ponctuellement dans un but plus pédagogique, informatif au sein d'entreprise qui souhaitent témoigner, présenter concrètement des produits ou des recherches en cours.

A titre d'exemple les jardins de l'innovation qui ont ouvert leurs portes à Issy les Moulineaux le 25 juin 2012 chez France Télécom R&D peuvent accueillir des membres de So Digital pour une présentation.

Ce centre de recherche en télécommunication constitue une vitrine parfaite des avancées technologiques du groupe, ainsi qu'un lieu de travail et d'échanges fertiles. De nombreuses démonstrations illustrent les projets de manière à les rendre plus concrets et plus accessibles. Un mur de téléprésence, des prototypes d'objets communicants comme une écharpe ou un ours en peluche, ou encore de nouvelles applications Internet témoignent de la priorité donnée à la recherche appliquée. Le travail de recherche s'effectue selon trois objectifs, définis par des cycles temporels à court, moyen et long terme, et visant à améliorer, innover et imaginer les technologies et les usages des télécommunications.



Les visites et thématiques devront être programmées et organisées en fonction de l'actualité, des sites ou entreprises pouvant accueillir. Il pourrait aussi s'agir de rencontrer des structures plus avancées dans cette démarche d'intégration des entreprises du secteur TIC au sein d'un réseau ou cluster et ainsi se rendre compte de visu et échanger avec les acteurs d'autres territoires sur les potentialités, les bonnes pratiques. So Digital pourrait ainsi visiter la Cantine ou le Camping à Paris ou la Novosphère à Rennes.

## **2/ Cycles de conférences**

Le concept des matinales évoluant vers des évènements interactifs, le format de l'évènement sera moins axé sur la transmission d'informations ou de savoirs vers un auditoire mais plus centré sur le partage d'expériences.

Néanmoins, le format « conférence » reste capable de mobiliser un public de professionnels venant chercher en proximité des informations, de la formation, à condition de proposer des interventions de qualité. La force d'un réseau identifié du numérique dans le paysage francilien peut permettre de capter des intervenants reconnus.

Ci-après des exemples de thèmes de conférences organisées en France sur le domaine du numérique. Il ne s'agit pas de reproduire mais de rechercher de nouveaux sujets et intervenants via le réseau et grâce à une veille active en lien avec l'agence du numérique.

## **MONTAGE ET GOUVERNANCE**

### **PILOTAGE DU PROJET**

#### **SEINE OUEST ENTRPRISE ET EMPLOI**



# 8. FORT D'ISSY « UN CYBER QUARTIER HQE »

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°8

*Fort d'Issy « Un cyber quartier HQE »*

#### Localisation

Secteur opérationnel :  
Quartier Fort d'Issy

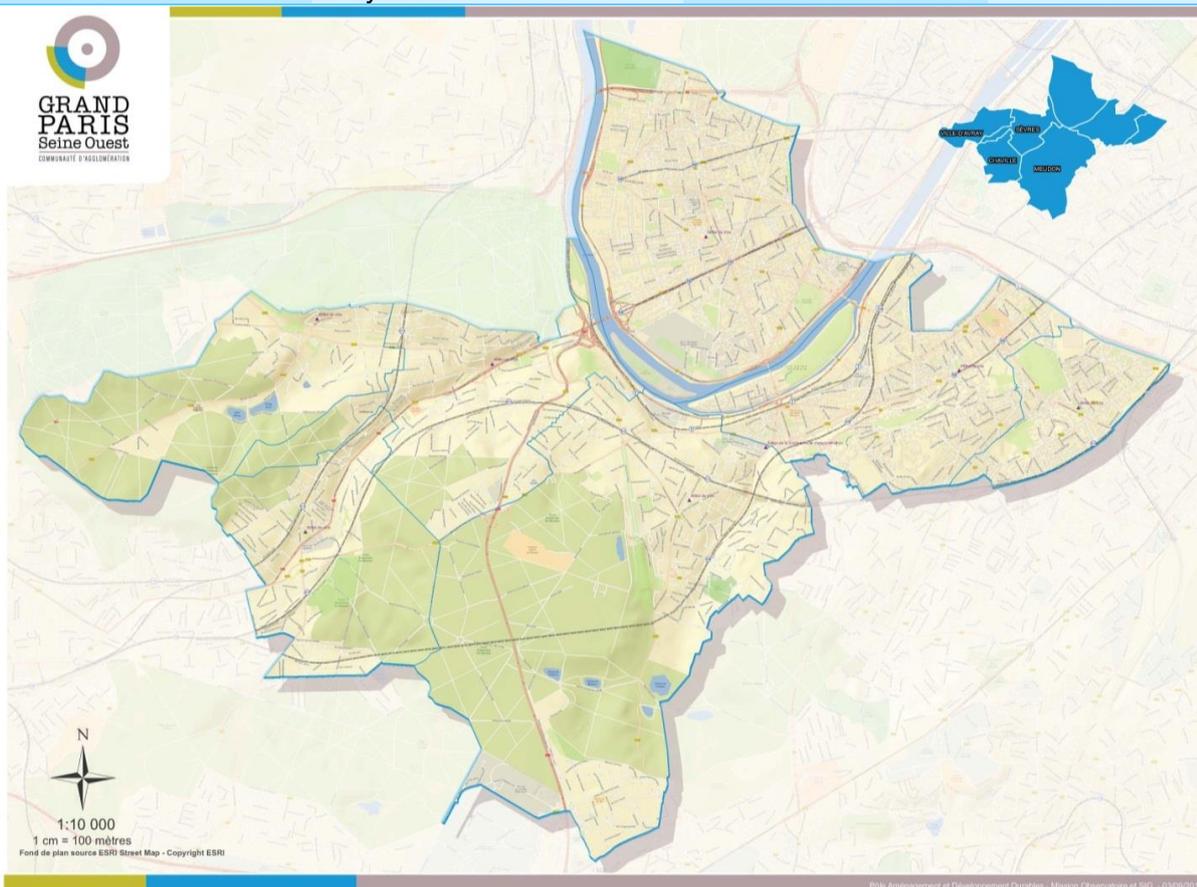
**Maître d'ouvrage /  
Structure porteuse**

SEMADS

Commune :  
Issy-les-Moulineaux

**Responsable  
rédacteur de la fiche**

Raymond  
Loiseleur



#### Contribution au projet de territoire du CDT

Situé sur les hauteurs d'Issy-les-Moulineaux, le fort est un lieu historique de GPSO qui, par une grande opération de reconversion urbaine, va dès 2014 revenir aux habitants. Cet éco-quartier innovant a vocation à allier technologie et respect de l'environnement.

Dans la veine du CDT de GPSO, Fort d'Issy utilise le numérique comme vecteur d'aménagement et peut se définir comme un cyber-quartier avec des logements intelligents qui participent à l'amélioration de l'offre sur le territoire GPSO. De nombreuses innovations numériques seront mises au service du vivre mieux des habitants et de la durabilité.

Situé dans le rayon de 500 mètres autour de la future gare du Grand Paris Express Fort d'Issy/Vanves/Clamart, il est un lieu voué à la densification, stratégique pour le territoire GPSO.

L'éco-quartier Fort d'Issy participe de la dynamique lancée il y a une trentaine d'années et qui a modifié la forme urbaine des franges de la Seine à Issy, Meudon et Boulogne-Billancourt.

## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- **Promouvoir l'habitat intelligent** grâce à des expérimentations sur le territoire de GPSO

- **Développer de nouvelles formes d'habitat** en alliant écologie et technologie et en mettant l'innovation au service des habitants.

Par les objectifs fixés, le projet devance les exigences du Grenelle de l'environnement. Les immeubles sont conçus avec une approche bioclimatique et sont BBC. Ainsi la consommation d'énergie primaire sera inférieure à 65 kilowatts heure par m<sup>2</sup> par an et 60% des besoins énergétiques du site seront satisfaits grâce aux énergies durables.

### PROGRAMME

Le quartier Fort d'Issy s'étend sur 12 hectares et se caractérise par une mixité fonctionnelle importante :

- 1640 logements dont 329 logements sociaux
- 1600 m<sup>2</sup> de commerces
- Un verger de 4 hectares
- Une crèche de 60 berceaux
- Une piscine
- Deux groupes scolaires à proximité
- Le siège de la direction générale de la gendarmerie nationale
- Un chemin de ronde de 2km

Cet éco-quartier sera également équipé de technologies innovantes avec la géothermie et le ramassage des déchets par collecte pneumatique.

Concernant la domotique, les résidents seront connectés à très haut débit à l'Internet, bénéficieront d'un Intranet de quartier et pourront piloter de multiples équipements (orientation des ouvrants en fonction de l'ensoleillement, régulation de la température et les heures de chauffage, arrêt total de l'alimentation en eau en cas d'absence...).

### PLAN / ESQUISSE / VISUEL



*Projet de l'éco-quartier Fort d'Issy*



## PHASAGE ET FINANCEMENT

### ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Le projet est entré en phase opérationnelle.

### PHASAGE

Phases	2013			2014			2015			2016		
Livraison de la 1 <sup>ère</sup> tranche de logements	■											
Livraison de la 2 <sup>nde</sup> tranche de logements	■	■	■	■								
Réalisation des équipements publics	■	■	■	■	■	■						

La livraison des logements s'étend sur une période de 1 an entre Mars et Décembre 2013.

### PROCEDURES

Procédure de lotissement

### BILAN FINANCIER

75

#### Coûts d'investissement

INVESTISSEMENT	
Investissements de la ville en équipements	60 M€
Coût du foncier	60 M€
Investissement aménageur	40 M€

#### Plan de financement

FINANCEMENT	
Finaceur ...	... €
Finaceur ...	... €
Finaceur ...	... €

## MONTAGE ET GOUVERNANCE

### PILOTAGE DU PROJET

SEMADS

Promoteurs : Bouygues immobilier, Bnp immobilier, Vinci, Kaufman & Broad



# 9. DIFFUSION ET SENSIBILISATION DE LA FILIERE CONSTRUCTION A LA DOMOTIQUE DANS L'HABITAT

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°9

*Diffusion et sensibilisation de la filière construction à la domotique dans l'habitat*

#### Localisation

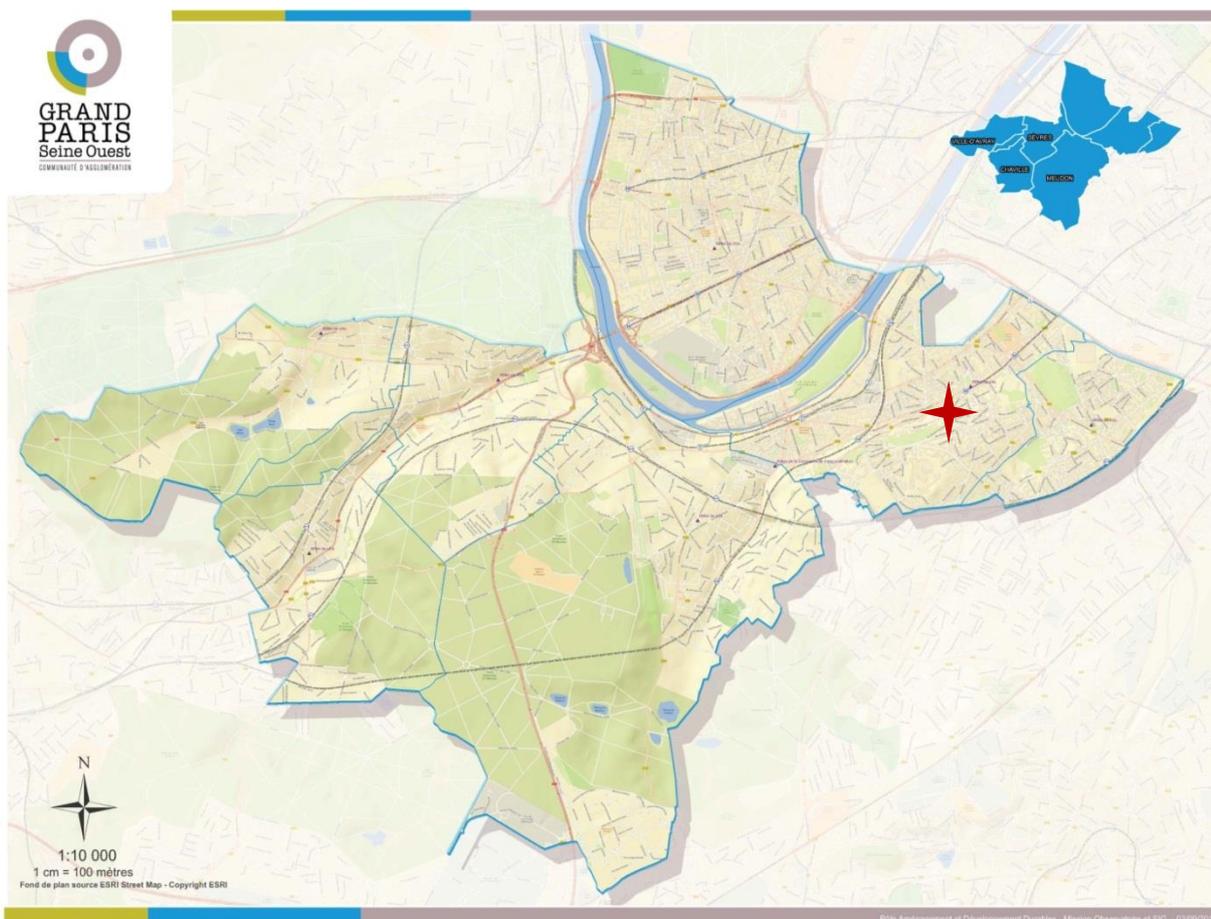
Grand Paris Seine Ouest (ILM)

#### Maître d'ouvrage

CA GPSO

#### Responsable

Eric Legale /  
Raymond  
Loiseleur



#### Contribution au projet de territoire du CDT

Le futur quartier du Fort d'Issy a pour ambition d'illustrer l'habitat du XXI<sup>e</sup> siècle sous toutes ses formes avec notamment des logements connectés pour simplifier la vie quotidienne.

Le quartier sera donc connecté aux réseaux de fibre optique des différents fournisseurs d'accès à Internet. Il permettra surtout aux habitants de gérer plus efficacement leur consommation énergétique au quotidien. Grâce à un écran tactile situé dans l'entrée de l'appartement, chaque habitant pourra gérer d'un même point de contrôle la lumière, les volets et le chauffage.

Il sera possible d'y programmer des scénarii de vie (fermeture automatique des volets et allumage des lumières dès la nuit tombée, par exemple) et d'être informé en temps réel de sa consommation énergétique. Cet écran, qui servira également de portier vidéo et de contrôle d'accès au hall d'entrée de l'immeuble, pourra être connecté à l'Internet, si le résident le souhaite, pour être piloté à distance via un téléphone mobile ou accéder à des infos en direct (météo, trafic routier, actualités d'Issy...).

L'appartement lui-même disposera de prises multimédia qui permettront de brancher ordinateurs, téléphones, téléviseurs ou tout appareil connecté, le choix de l'affectation étant paramétrable directement par l'occupant au tableau électrique du logement. Les habitants du quartier pourront partager des informations via un Intranet de quartier, lui-même connecté au site Internet de la Ville.

Une installation « témoin » est actuellement accessible dans l'espace de vente situé rue du Fort. Une casemate sera aménagée à l'entrée du Fort, coté rue du Fort, afin d'accueillir le show-room d'Issy Grid.

L'objectif est **d'étendre ce type d'expérimentations**, grâce à une mobilisation accrue de la filière construction autour des technologies liées à la domotique et au « smart home », afin de promouvoir un aménagement innovant et durable sur GPSO.

## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS

#### QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- **Démontrer les apports des technologies dans la vie quotidienne**, en offrant plus de débits dans l'accès aux réseaux et plus de liberté dans la gestion de ses consommations énergétiques

- **Doter les logements d'une infrastructure solide** permettant à leurs occupants de gérer leur vie quotidienne grâce aux équipements informatiques et numériques. Équipés pour l'avenir, ils doivent pouvoir évoluer avec leur temps et servir d'exemple pour les constructions futures.

- **Outils la filière construction sur les technologies** et acteurs à mobiliser en vue de favoriser l'intégration de la domotique dans l'habitat

### PROGRAMME

Installation dans chaque logement, d'un écran de contrôle permettant :

- De suivre les consommations énergétiques du logement (EDF, Eau Chaude, Eau Froide, Eau Chaude Sanitaire)
- Le pilotage des volets roulants, de la lumière et de la régulation de chauffage
- De programmer des *scénarii* de vie (ex : éteindre toutes les lumières, baisser tous les volets roulants, diminuer la température en une seule manipulation, ...)

Cet écran pourra également servir de vidéophone et être raccordé au réseau internet du logement permettant ainsi de piloter l'ensemble des fonctions



domotiques à distance via un smartphone ou une connexion internet extérieure.

- Système d'alarme anti-intrusion, détection de fuite, diffusion sonore, variateur de lumière, interrupteur amovible ...
- Installation dans chaque logement d'une baie de brassage permettant de diffuser un signal VDI (Voix Données Image) dans chaque pièce du logement.
- Mise en place sur internet un réseau social de quartier, les futurs habitants pourront ainsi s'y inscrire afin d'échanger au sein de sa copropriété et du quartier du Fort d'Issy, mais aussi avec différents interlocuteurs tel que le syndic, la ville ou les commerçants locaux.
- Mise en place d'un service de régisseur permettant de gérer par l'intermédiaire de moyens de communications numériques :
  - la télé-surveillance,
  - la réception de colis,
  - la réservation de places de parking pour les visiteurs.

Ce service de régisseur sera opérationnel 7jours/7, jour et nuit.

## PHASAGE ET FINANCEMENT

### ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Lancement de la réflexion auprès de la filière construction

## MONTAGE ET GOUVERNANCE

### PILOTAGE DU PROJET

VILLE D'ISSY LES MOULINEAUX ( ISSY MEDIA ET SEMADS)



# 10. MUSEE ALBERT KAHN

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°10

### Musée Albert Kahn

#### Localisation

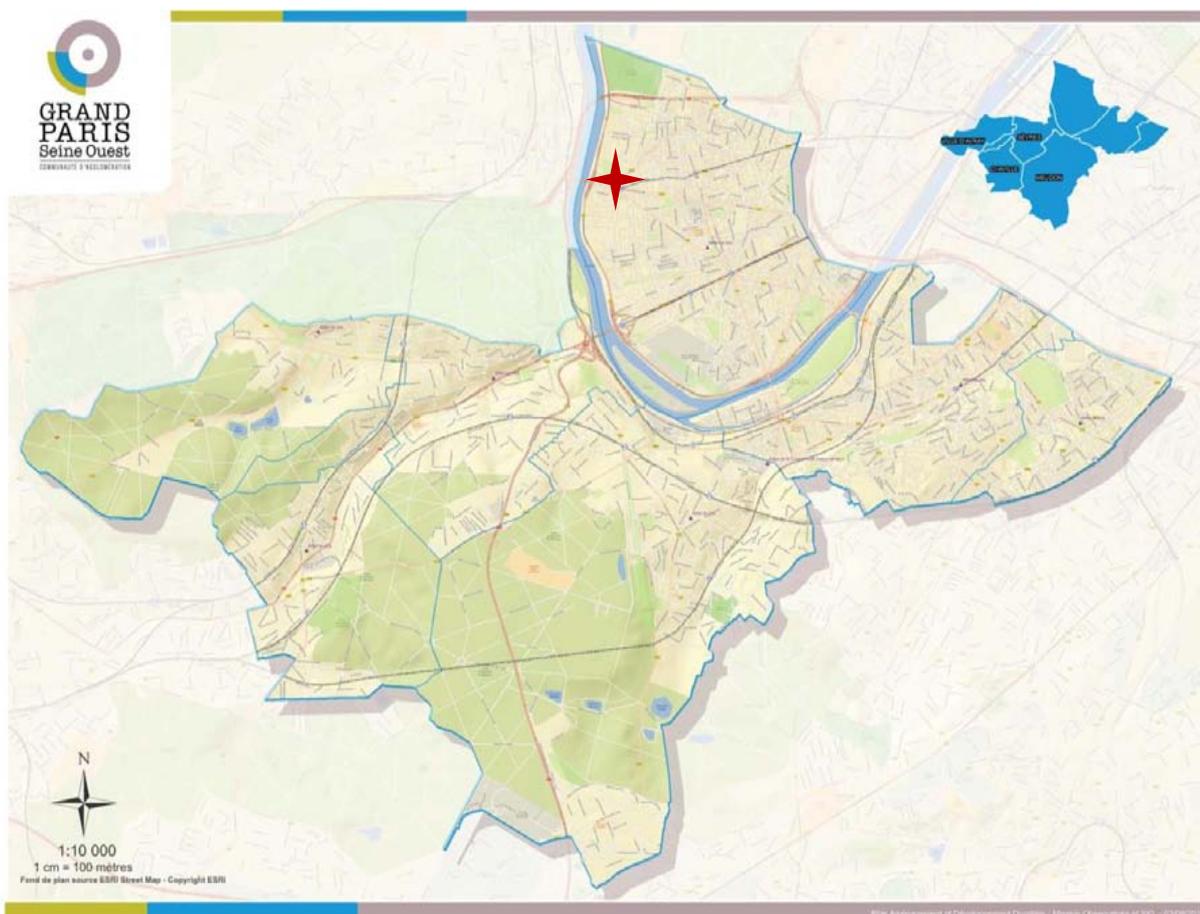
Commune :  
Boulogne-Billancourt

**Maître d'ouvrage /  
Structure porteuse**

Conseil Général  
des Hauts-de-  
Seine

**Responsable /  
rédacteur de la fiche**

Adouda Debaa



#### Contribution au projet de territoire du CDT

Située à Boulogne-Billancourt, cette propriété de quatre hectares rassemble des collections uniques au monde qui constituent un ensemble exceptionnel classé « Musée de France ».

Lors de la séance de l'assemblée du Conseil général des Hauts-de-Seine du 23 octobre 2009, un projet a été adopté visant à donner rapidement une dimension nouvelle au musée, « plus conforme à la nouvelle stature d'Albert-Kahn au cœur de la Vallée de la culture. »\*

En effet, avec plus de plus de 116 000 visiteurs en 2009 et plus de 140 000 visiteurs en 2011, Albert-Kahn, musée et jardins, s'est installé ces dernières années dans le paysage culturel français et même international. Afin d'éviter toute crise de croissance, le musée et ses jardins vont donc être repensés.



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

La réhabilitation du patrimoine bâti existant  
Cette rénovation permet de valoriser des bâtiments patrimoniaux importants qui témoignent de la vie et de l'oeuvre d'Albert Kahn (Palmarium, Société autour du monde, Salle des plaques...).

Ce projet permet en outre d'agrandir les espaces de réserves pour les collections qui ont vocation à être enrichies et de créer des locaux administratifs suffisants pour regrouper l'ensemble des services.

Construction d'un bâtiment neuf :

Les aménagements nouveaux permettront d'améliorer l'offre culturelle du musée :

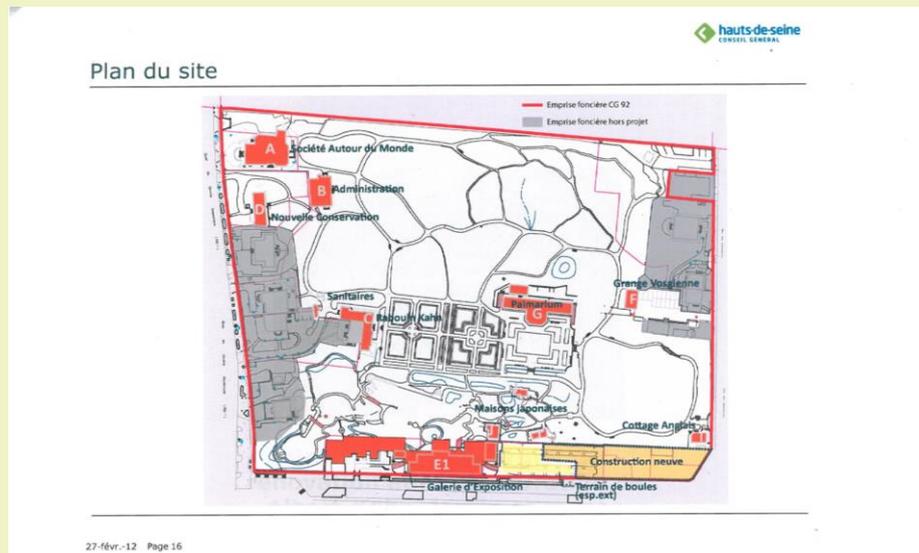
- des aménagements d'exposition agrandis : un espace permanent viendra assoir une programmation d'expositions temporaires beaucoup plus ambitieuse,
- des espaces d'accueil améliorés avec la création d'une boutique, d'un restaurant et d'un salon de thé,
- un auditorium de 150 à 200 places et des espaces pédagogiques adaptés permettant d'assurer une véritable politique des publics visant à élargir et diversifier la fréquentation,
- un centre de ressources documentaires destiné à l'accueil d'un public spécialisé et de partenaires scientifiques.

Projet scientifique et culturel

Cette rénovation s'accompagne de la rédaction d'un projet scientifique et culturel qui réarticule les différents aspects du site (collections « images », jardins, personnalité d'Albert Kahn).

La programmation s'appuie en grande partie sur le fonds des Archives de la planète, qu'elle resitue dans son contexte historique, politique et idéologique. Ces collections permettent également d'interroger en creux les frontières entre le regard scientifique, documentaire et artistique. Dans la perspective d'une relecture du projet d'Albert Kahn, le musée donne également toute sa place à la production artistique contemporaine.

### PLAN / ESQUISSE / VISUEL



## PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

MISE A JOUR : AOUT 2013

Le projet est entré dans une phase d'étude jusqu'à la mi-2010 avec, notamment, la **création d'un comité scientifique**.

- Le CIPE : 22 juin 2011
- Sélection des 5 candidats autorisés à concourir : mars 2012
- Sélection candidat retenu : fin 2012
- Début mission maîtrise d'œuvre : janvier 2013
- Travaux prévus de janvier 2015 à juin 2017.

### PHASAGE

Phases	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réalisation								
Livraison								

### BILAN FINANCIER

#### Coûts d'investissement

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 22 310 000 euro HT, soit 26 682 760 euros TTC, valeur juin 2011.

#### Plan de financement

81

## MONTAGE ET GOUVERNANCE

### PILOTAGE DU PROJET

Un jury composé de trois collègues de cinq membres (Elus du CG, personnalités qualifiées et personnalités compétentes dont le maire-député des Hauts-de-Seine).

Présidé par le président du Conseil Général.



# 11. CITE DE LA CERAMIQUE

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°11

### Cité de la Céramique

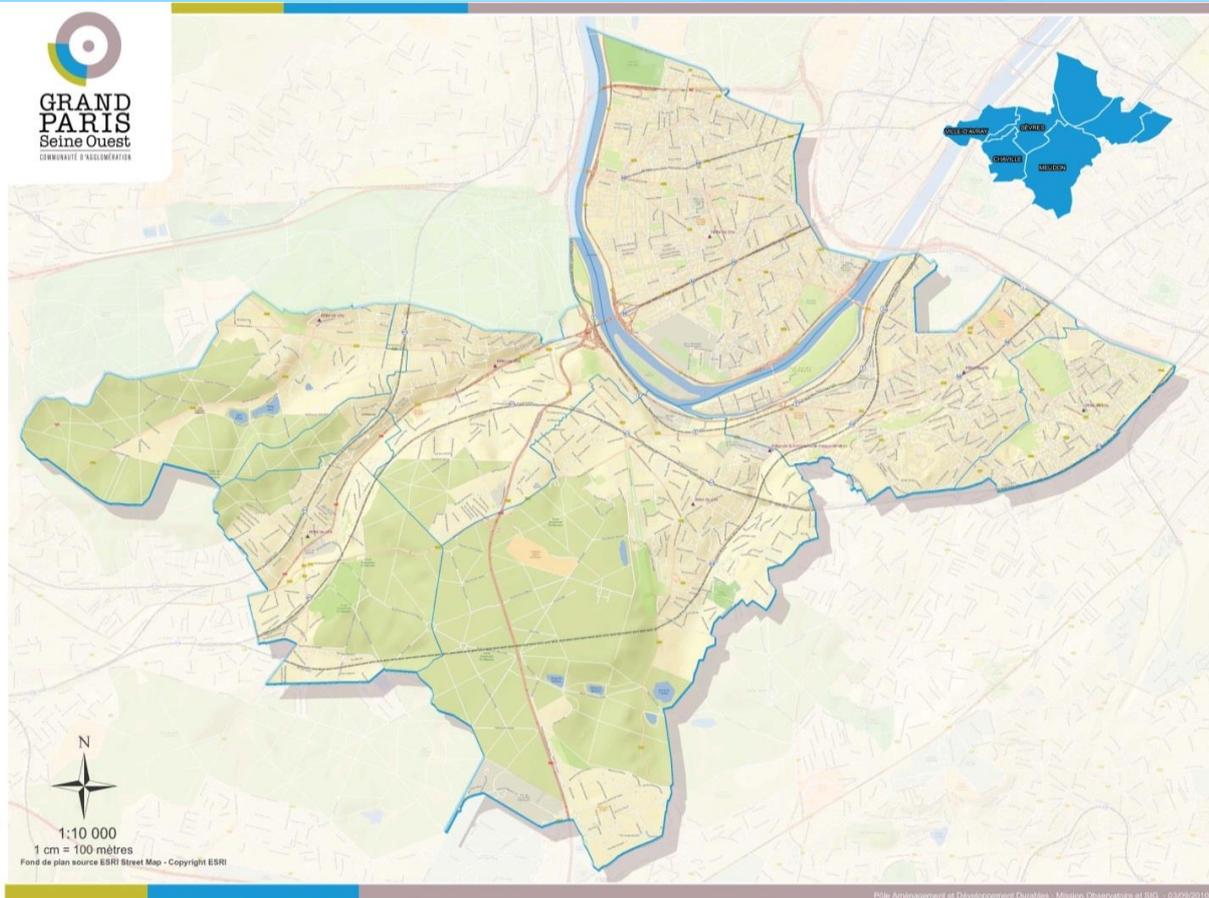
#### Localisation

Commune :  
Sèvres

**Maître d'ouvrage /  
Structure porteuse**

Cité de la  
Céramique

**Responsable /  
rédacteur de la fiche**



#### Contribution au projet de territoire du CDT

La Cité de la céramique est un établissement public du Ministère de la culture et de la communication qui allie patrimoine et création, rassemble deux collections nationales de céramique – celles de Sèvres et de Limoges – et un outil de production de porcelaine toujours actif. Il constitue un équipement culturel majeur de la commune de Sèvres, au rayonnement national et international avec la plus riche collection de céramiques d'Europe (3000 000 œuvres) et la production de porcelaine selon les techniques du XVIII<sup>e</sup> siècle préservées et aujourd'hui encore transmises entre artisans.

La Cité, soucieuse de son inscription territoriale, mène sa politique culturelle en étroite relation avec la mairie de Sèvres et les acteurs locaux, comme avec le département des Hauts-de-Seine ; le maire de Sèvres et le président du CG92 sont d'ailleurs membres du conseil d'administration de la Cité.

Outre des actions communes en direction des sévriens et des franciliens, comme l'organisation d'une Biennale de la céramique à Sèvres, un programme audiovisuel sur les arts du feu (en cours), l'accueil d'artistes en résidence, des visites des ateliers et des expositions variées, la Cité entend tenir son rôle en direction des publics au sein de l'ambitieux projet de la *Vallée de la culture*,

porté par le département. A ce titre, après avoir bénéficié de la mise en lumière de la façade principale de la Cité en 2011, elle dispose du soutien en investissement du CG92, pour accompagner, en 2012, la réalisation de réserves accessibles des collections nationales et l'aménagement d'infrastructures pour l'accessibilité du site.

## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### PROGRAMME

- Approfondissement de la connaissance des faïences de Sceaux/Bourg-la-Reine grâce à un programme de collaboration scientifique entre l'établissement Cité de la céramique et le Conseil général des Hauts-de-Seine et son musée d'Ile-de-France.

La campagne officielle de recollement, qui doit prendre fin en 2014, est l'occasion de pousser les recherches autour des faïenceries de Sceaux et de Bourg-la-Reine, comme de l'ensemble des centres de production de la région. Dans cette circonstance, les compétences et les expériences croisées du Département-musée Ile-de-France et de la Cité de la céramique doivent permettre un enrichissement considérable des connaissances actuelles sur les centres de production de Sceaux et de Sèvres, soutenu par une publication scientifique élaborée en partenariat.

#### Développement des publics

Le Conseil général des Hauts-de-Seine, en lien avec le comité départemental du Tourisme, favorisera la mise en place de circuits de visites groupées du Domaine de Sceaux et de la Cité de la céramique, des solutions d'accès tarifaires privilégiées seront étudiées en conséquence.

Les amateurs et curieux de l'art céramique, français et étrangers, pourraient trouver à travers des visites et des actions de médiation diverses organisées conjointement par les deux sites, des éclairages différents et complémentaires permettant d'élargir leur vision et leur compréhension de cet art d'ornement qui constitue, dans les Hauts-de-Seine, un véritable patrimoine artistique d'excellence.

#### Réhabilitation du bâtiment Roux-Spitz

Les travaux concernant le bâtiment « Roux-Spitz » (nom de l'architecte qui le créa en 1932) destiné à être transformé en centre de ressources de la Cité de la céramique, abritent les réserves visitables d'oeuvres, les archives, le cabinet de dessins et des espaces d'accueil des chercheurs. Le sous-sol de ce bâtiment sera transformé pour pouvoir accueillir les réserves des collections actuellement stockées au rez-de-jardin du bâtiment du Musée. L'assemblée départementale a voté une subvention de 399 500€ le 9 juillet 2012.

#### Création d'un hôtel des métiers d'art

Le Conseil général des Hauts-de-Seine et la Cité de la céramique Sèvres-Limoges ont un projet de créer un hôtel des artisans d'art dans une partie du bâtiment « Roux-Spitz ». Les études sont actuellement en cours.



## PHASAGE ET FINANCEMENT

**ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012**

**MISE A JOUR : AOUT 2013**

La présence active du maire et du président du CG92 aux séances annuelles du conseil d'administration permet d'avancer sur l'ensemble du programme : les deux conventions précitées ont été signées ; les travaux sont engagés à la Cité tant pour l'aménagement des réserves (transfert des œuvres au premier semestre 2013) que pour les travaux d'accessibilité lancés au dernier trimestre 2012.

Le financement est assuré par l'État avec le concours du département. Des fonds privés ont été parallèlement trouvés pour notamment certaines campagnes de restauration d'œuvres avant transfert, et pour la numérisation des collections graphiques.



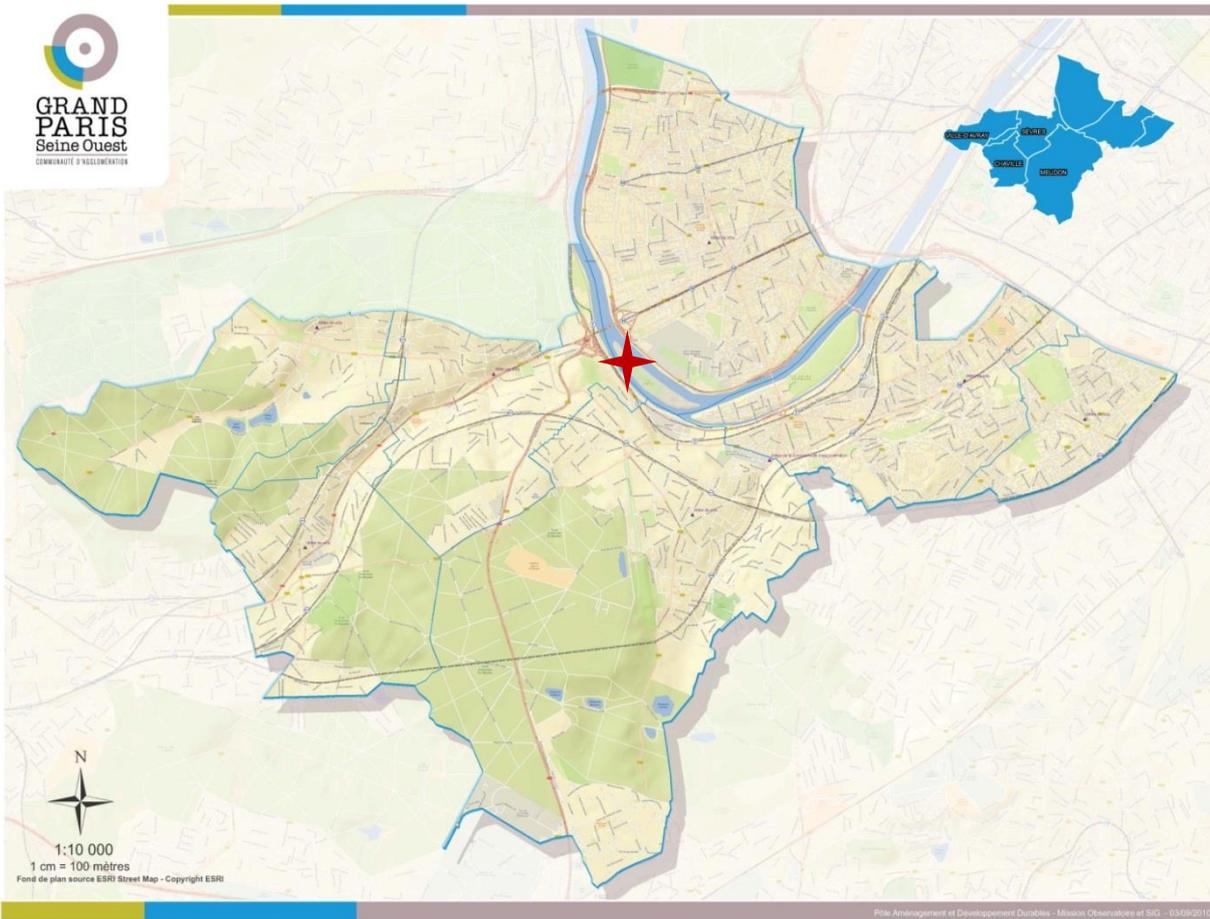
# 12. CITE MUSICALE DE LA POINTE AVAL

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°12

*Cité musicale de la pointe aval.*

<b>Localisation</b>	Secteur opérationnel : Ile Seguin	<b>Maître d'ouvrage / Structure porteuse</b>	Conseil Général des Hauts de Seine
	Commune : Boulogne - Billancourt	<b>Responsable / rédacteur de la fiche</b>	N. D'Estienne d'Orve Cossé



### Contribution au projet de territoire du CDT

Dans le cadre du projet de la Vallée de la Culture porté par le Conseil général des Hauts-de-Seine, le projet d'ensemble musical des Hauts-de-Seine fait partie des équipements culturels qui émergeront sur l'île Seguin.

Dernière île à bâtir de Paris, l'île Seguin se situe au cœur de la Vallée de la Culture, au sein d'un quartier émergent. Elle sera demain le pôle culturel majeur du Grand Paris.

Territoire exemplaire, emprunt d'une histoire forte, l'île Seguin accueillera de nombreux programmes d'exception ainsi qu'une économie de la culture et des loisirs.

La pointe aval de cette « Ile de la culture, de l'extraordinaire et de l'innovation » accueillera donc un ensemble musical à grand rayonnement dédié à la diffusion musicale et aux spectacles vivants qui participera à la richesse de ses équipements culturels d'excellence et à la visibilité du site puisque cet équipement n'aura pas un rayonnement uniquement régional mais aussi national voire international.



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS

### QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

#### - Renforcer l'attractivité et le maillage culturel

L'équipement musical du Département renforcera l'attractivité et le maillage culturels de l'Ouest Parisien, actuellement dépourvus d'équipement phare dans un secteur pourtant très dense.

#### - Amener de la vie sur l'île tout au long de l'année

La programmation alliant musique populaire, dans la grande salle, musiques savante, dans la petite salle, pratique musicale, accueil de séminaires, studios et commerces attirera un public varié tout au long de l'année et sera ainsi un vecteur de vie et d'animation pour l'île et son environnement proche.

### PROGRAMME

Au total, la superficie de l'ensemble musical se situera entre 31 500 et 36 500 m<sup>2</sup> de Surface Plancher et comprendra :

- Un auditorium de 1 150 places destiné à la musique non amplifiée
- Une salle de 3 000 assises à 6 000 places environ en configuration debout, destinée aux spectacles de musiques actuelles et de variété
- Un pôle répétition/enregistrement
- Des espaces entreprise
- Des locaux pour ensembles résidents
- Des commerces en lien avec l'activité musicale
- Des lieux d'accueil
- L'accueil de la Maitrise des Hauts-de-Seine (chœur d'enfants de l'Opéra National de Paris) et d'orchestres en formation

### PLAN / ESQUISSE / VISUEL



Projet conçu par Shigeru Ban et Jean de Gastines

Sources : <http://cite-musicale-ile-seguin.hauts-de-seine.net/>





## MONTAGE ET GOUVERNANCE

### MONTAGE OPERATIONNEL

La SAEM Val de Seine Aménagement a cédé au Conseil Général des Hauts de Seine le terrain nécessaire au projet sur la pointe aval. Ce dernier a élaboré ensuite la procédure de partenariat public-privé portant sur la conception, le financement, la construction, l'entretien, la maintenance, et l'exploitation artistique de la Cité Musicale.

Début 2013, le Conseil Général a désigné comme partenaire le groupement composé de Bouygues Batiments Ile de France, Sodexo, Ofi Infravia, et TF1, dont le projet architectural est réalisé par Shigeru Ban et Jean Gastines.

### PILOTAGE DU PROJET

Maitrise d'ouvrage : Conseil Général des Hauts de Seine, en liaison avec la Ville de Boulogne Billancourt et la SAEM Val de Seine Aménagement,



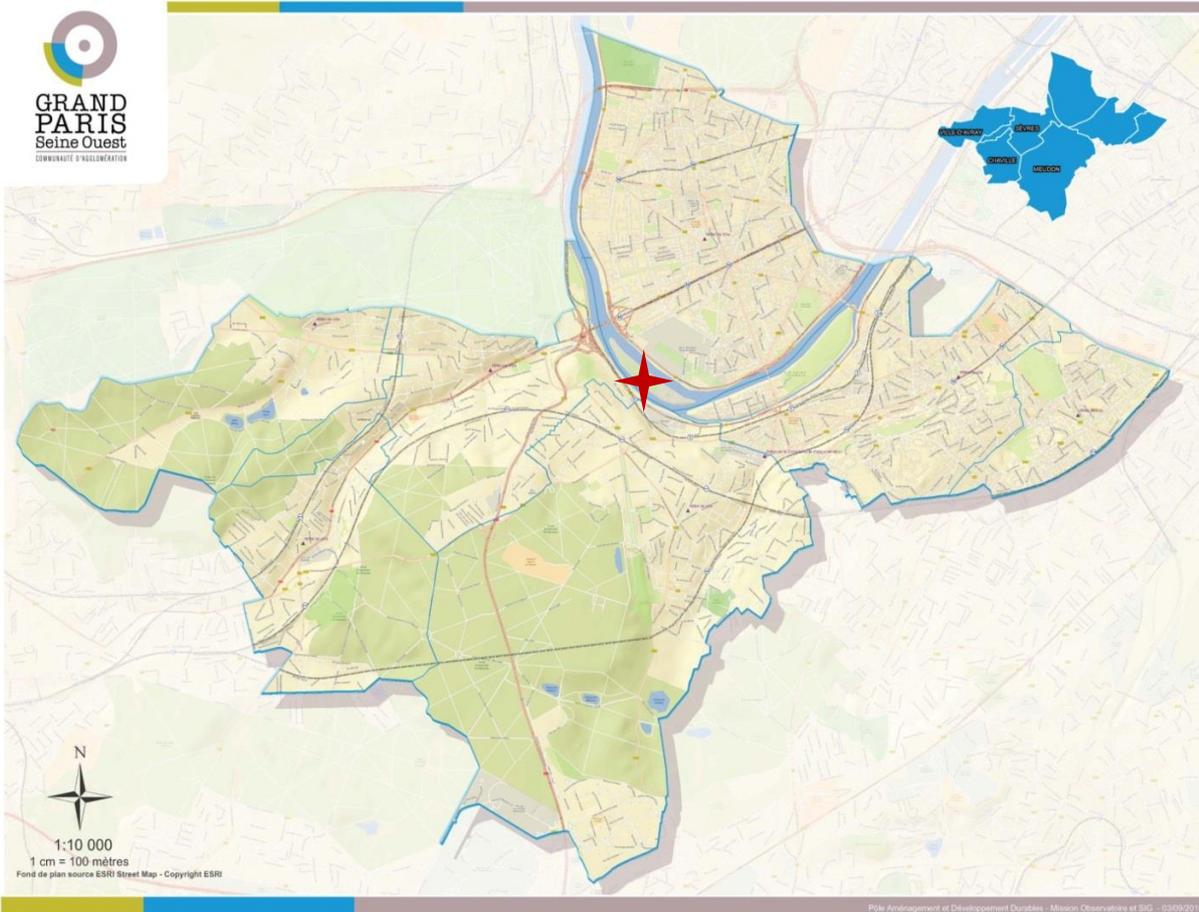
# 13. LE GLOBE

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°13

### Le Globe

<b>Localisation</b>	Secteur opérationnel : Ile Seguin	<b>Maître d'ouvrage / Structure porteuse</b>	LE GLOBE
	Commune : Boulogne-Billancourt	<b>Responsable rédacteur de la fiche</b>	N. d'Estienne d'Orves - Cossé



### Contribution au projet de territoire du CDT

Le Globe est une véritable Cité du cirque pensée et voulue par Madona Bouglione, fille d'un frère fondateur du fameux cirque Bouglione.

Ce pôle élargi de production, de diffusion et de formation autour des cirques contemporains participera de la diversité d'équipements qui se situeront sur l'île Seguin. Il vient en complément du pôle culturel innovant de la pointe amont et fait donc partie, en ce sens, du projet de ville créative qui caractérise le territoire.

Appelé Cirque de la Création Numérique, il se définit par des espaces dédiés à la création alliant à la fois cirque et nouvelles technologies et permettant l'accueil de compagnies en résidence. Il répond donc à la volonté de GPSO d'encourager la création et de favoriser les synergies entre filière en se liant à la filière du numérique.



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Développement culturel du territoire de GPSO

- **Objectif de fréquentation** : 900 000 visiteurs en cumulé pour les programmes de la pointe amont (R4 et Le Globe)

### PROGRAMME

La surface de plancher de l'équipement se décompose en deux volets:

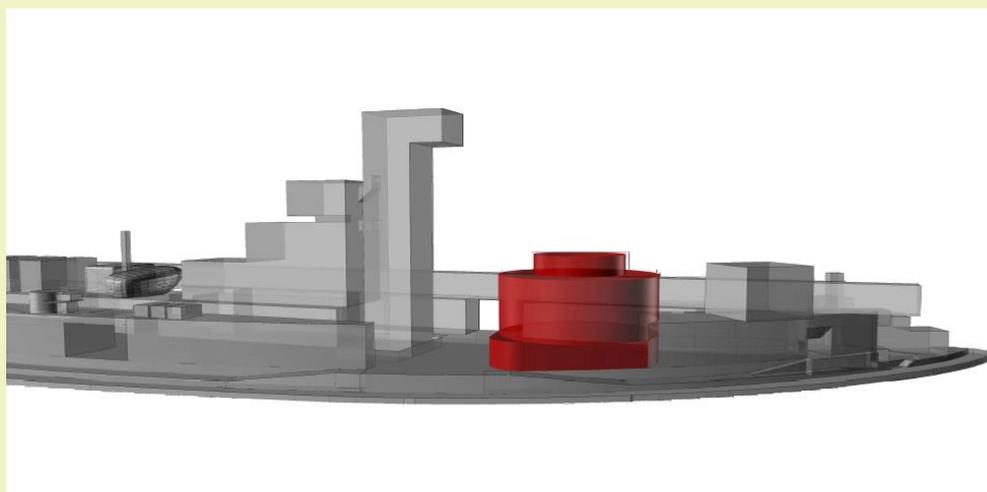
- 10 000 m<sup>2</sup>, à destination d'équipements culturels et commerces associés,
- 5 000 m<sup>2</sup>, à destination de logements (résidence hôtelière).

Les éléments fonctionnels principaux créent un cluster d'activités multiples, dédiées au cirque dans toutes ses dimensions : création, production et diffusion de spectacles, hébergement du public et des artistes, enseignement, commerces thématiques, etc. avec les équipements suivants :

- Une salle de 2 000 places environ
- Une salle de 600 à 700 places
- Une école de cirque
- Un hôtel
- Un restaurant
- Des boutiques

### PLAN / ESQUISSE / VISUEL

*Etude de faisabilité*





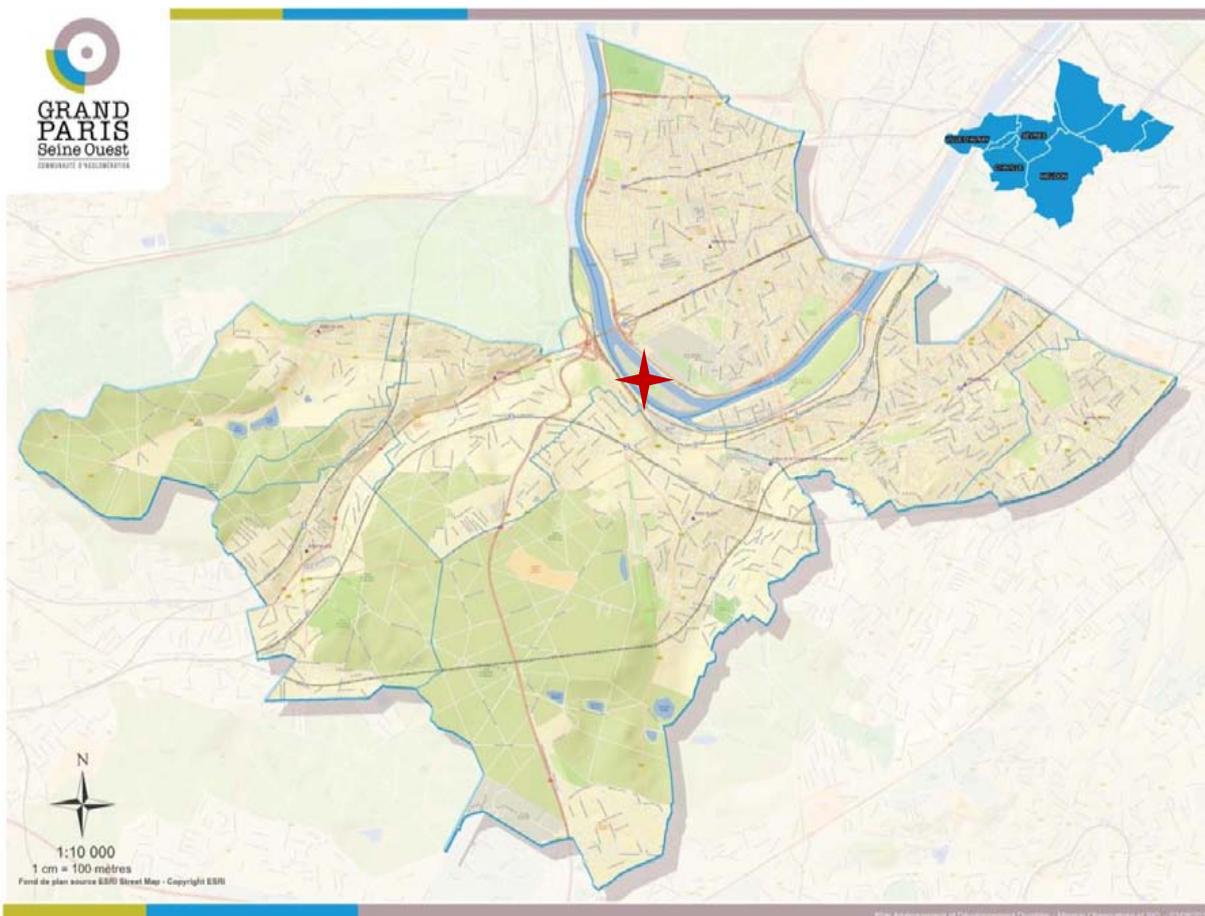
# 14. PREFIGURATION DU PROGRAMME CULTUREL

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°14

### Préfiguration du programme culturel

<b>Localisation</b>	Secteur opérationnel : Ile Seguin	<b>Maître d'ouvrage / Structure porteuse</b>	SAEM Val de Seine aménagement
	Commune : Boulogne-Billancourt	<b>Responsable / rédacteur de la fiche</b>	N. D'Estienne d'Orves - Cossé



### Contribution au projet de territoire du CDT

La préfiguration du programme culturel de l'île Seguin procède de la volonté de la Ville de Boulogne – Billancourt de permettre l'appropriation de l'île, entité physique, et des ambitions du projet urbain par le public bouloonnais, mais également du territoire de GPSO et de la métropole parisienne.

Longtemps interdite au public, l'île Seguin est redevenue depuis 2 ans un lieu ouvert au public. La volonté affichée par la Ville de Boulogne-Billancourt, la SAEM et ses partenaires est de faire dès aujourd'hui de l'île Seguin un lieu de destination majeur animé par un ensemble de structures dont l'offre culturelle préfigure l'île Seguin de demain. Cette démarche amorce l'émergence du maillon fort de la Vallée de la culture portée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, et contribue au développement culturel de GPSO.



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS

### QUANTITATIFS ET

### QUALITATIFS

### PROGRAMME

L'objectif majeur de ce projet est d'assurer un développement culturel autour de l'identité du territoire, fortement ancrée sur l'économie innovante, la création artistique contemporaine et le développement durable.

- **Le jardin de l'île Seguin** : Conçu par Michel Desvigne, ce jardin est pensé comme un jardin observatoire des futurs chantiers de l'île Seguin, et met en scène des jardins creux suggérant les anciennes fosses de presse, de vastes pelouses, des jardins de vivaces à vocation pédagogique. Ce jardin d'une surface de 2 ha accessibles aux piétons et cyclistes accueillera 70 000 visiteurs en 2 ans. Afin de répondre aux attentes du public, l'île est désormais praticable à vélo et l'historique pont Seibert a été rouvert, permettant le passage depuis Meudon et restituant l'île au cœur de GPSO.
- **Cirque en Chantier** : L'association Cirque en Chantier portée par Madona Bouglione, a engagé une préfiguration du cirque par anticipation du projet du *Globe*, cirque de création numérique. La programmation est tournée essentiellement vers la création contemporaine et l'ouverture aux troupes internationales : Pentimento, Circolumbia, Plume, Cirque du soleil.
- **Restaurant Les Grandes Tables de l'île Seguin** : sa carte, concoctée par le chef étoilé Arnaud Daguin privilégie le végétal et les relations directes avec le producteur. L'ensemble porte les valeurs de l'île Seguin : culture, innovation et extraordinaire dans le respect des principes de développement durable. Son architecture conçue par 1024 Architecture consiste en une salle de restauration de cent couverts suspendue dans une structure métallique évoquant les chantiers.
- **Le pavillon sur l'île Seguin** sera à la fois un lieu d'information et la préfiguration d'un futur lieu de mémoire qui doit s'inscrire dans le projet urbain. Le pavillon présente une exposition permanente et une programmation événementielle évoquant tant l'histoire de Renault (avec notamment l'exposition de véhicules comme la R4 ou la R8 Gordini) que des thématiques plus générales liées à l'île Seguin (cinéma, art contemporain, création numérique, etc.)
- **Allez-Y** : Prise de possession symbolique du territoire du R4, les événements en plein air initiés sous la bannière d'« ALLEZ-Y ! » auront pour but de fédérer artistes, galeristes, collectionneurs, architectes-urbanistes, institutions et grand public autour du projet. ALLEZ-Y ! s'est tenu en trois actes : une journée festive et artistique le 7 juillet 2012, un colloque philosophique à la rentrée et une collaboration avec la FIAC du 15 au 20 octobre 2012. « ALLEZ-Y ! » culminera à l'été 2013 par une grande exposition d'art contemporain en plein air.
- **Piste ZE** : possibilité offerte au public de découvrir les véhicules du futur développés par Renault

Dans la perspective du démarrage des premiers chantiers en 2014, la SAEM mène une étude sur les événements qui pourraient se dérouler en accompagnement de ces derniers. L'île Seguin s'est ainsi affirmée comme une nouvelle destination culturelle du Grand Paris.



**PLAN / ESQUISSE /  
VISUEL**



**PHASAGE ET FINANCEMENT**

**ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012**

**MISE A JOUR : AOUT 2013**

Ouverture du jardin : juin 2010  
Lancement Cirque en chantier : mai 2011  
Ouverture du restaurant : septembre 2011  
Allez- Y : 7 juillet 2012

Automne 2013 : début de la phase de repli du jardin éphémère de la pointe aval en vue du démarrage des travaux de la cité musicale



## PHASAGE

Phases	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ouverture jardin	■	■	■					
Cirque en chantier et Allez-Y		■	■	■	■	■		
Restaurant et Pavillon de l'île Seguin			■	■	■	■	■	■
Démarrage chantiers						■	■	■

## PROCEDURES

Conventions d'occupation précaires

Permis de construire et/ou déclaration préalables

## BILAN FINANCIER

95

### Coûts d'investissement

INVESTISSEMENT	
Jardin	4,6M €
Cirque en chantier	... €
Restaurant	€
Allez-Y	... €
Pavillon de l'île Seguin	... €

### Plan de financement

FINANCEMENT	
Finaceur SAEM Val de Seine	4,6M €
Finaceur privé - Cirque en chantier	... €
Finaceur SAEM Val de Seine	... €
Finaceur privé – SCI R4	... €
Finaceur SAEM Val de Seine	... €

## MONTAGE ET GOUVERNANCE

### MONTAGE OPERATIONNEL

Les actions ou aménagements sont portés par la Ville de Boulogne – Billancourt, la SAEM Val de Seine aménagement et les partenaires privés titulaires de droits et/ou de protocole fonciers sur dans l'emprise de l'île.

### PILOTAGE DU PROJET



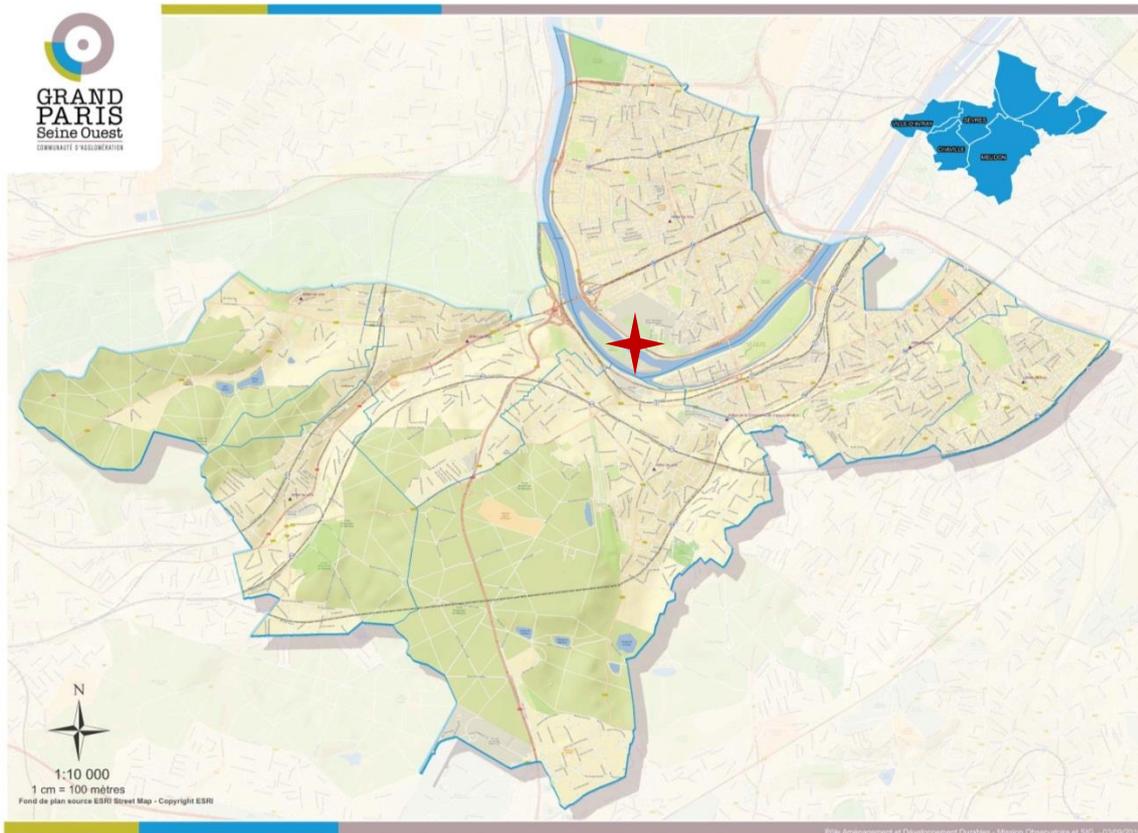
# 15. COMPLEXE D'ART CONTEMPORAIN R4

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°15

### Complexe d'art contemporain R4

<b>Localisation</b>	Secteur opérationnel : Ile Seguin	<b>Maître d'ouvrage / Structure porteuse</b>	SCI R4
	Commune : Boulogne-Billancourt	<b>Responsable / rédacteur de la fiche</b>	N. d'Estienne d'Orves - Cossé



### Contribution au projet de territoire du CDT

Le projet R4 s'intègre dans l'ensemble d'équipements culturels qui émergera sur l'Ile Seguin.

Dernière île à bâtir de Paris, l'Ile Seguin se situe au cœur de la Vallée de la Culture, au sein d'un quartier émergent. Elle sera demain le pôle culturel majeur du Grand Paris. Territoire exemplaire, l'île Seguin accueillera de nombreux programmes d'exception ainsi qu'une économie de la culture et des loisirs.

Dans ce cadre, et conformément au CDT, le complexe d'art contemporain R4 participera à cette île de toutes les cultures inscrites dans une dynamique de complémentarité et de créativité en se positionnant comme un lieu ouvert au public comme aux professionnels, qui doit permettre aux différents acteurs du monde de l'art contemporain d'échanger et de tisser un réseau.

« R4 », bâtiment-outil polyvalent dédié à l'art contemporain, est développé par la SCI R4, porté par la société Natural Le Coultre, société à l'origine spécialisée dans le transport des œuvres d'art. Le projet, dont le nom est un clin d'œil à la marque Renault, vise une haute qualité culturelle, pour créer un lieu ouvert à un large public, inédit, un bâtiment polyvalent où seront mis à disposition des futurs



utilisateurs les équipements et les services nécessaires à leur activité.

En juillet 2013, la ville de Boulogne-Billancourt, la SAEM Val de Seine aménagement et la SCI R4 se sont rapprochées afin d'étudier sur l'extrême pointe amont un programme complémentaire, dans l'objectif de développer l'ensemble de la pointe de l'île selon le calendrier le plus proche possible.

## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Les objectifs portés par R4 sont plus d'ordre qualitatif que quantitatif. Cet équipement se définira comme un lieu de vie offrant ainsi un cadre propice à l'émulation artistique. Il doit, via les divers équipements et services qu'il propose, favoriser un maillage d'acteurs et créer une nouvelle communauté vivante de l'art en promouvant la coopération et les interactions.

Le programme complémentaire, conçu en harmonie avec le R4, se développera en terrasses étagées vers la Seine et accueillera des activités d'enseignement en partenariat avec des universités étrangères, de l'hébergement hôtelier intégrant bar et restaurant. Une thématique culturelle favorisera les synergies avec le R4, et le concept d'exploitation fera une large place aux artistes et utilisateurs du R4.

Ainsi, le projet culturel emblématique de l'île Seguin, point d'ancrage de la Vallée de la culture à l'ouest de la métropole parisienne, se construira sur les deux pointes selon un calendrier cohérent et offrira au public de nouveaux lieux de loisirs animés et attractifs début 2017.

Fréquentation attendue : 900 000 visiteurs en cumulé pour les programmes de la pointe amont (R4 et Le Globe)

### PROGRAMME

La surface totale de l'équipement sera d'environ 25 000 m<sup>2</sup> SHON d'équipements culturels et commerces.

La démarche environnementale qui le caractérise est symbolisée par la réalisation de pontons et de ponts roulants permettant l'acheminement des œuvres par voie fluviale, de toitures végétalisées et une organisation spatiale très flexible.

Les éléments principaux du programme sont :

- Une halle d'exposition polyvalente et flexible
- Un espace de conférences totalement amovible
- Des galeries d'art
- Un plateau de création et des ateliers d'artistes
- Des espaces extérieurs de convivialité
- Des réserves
- Des salles de vente aux enchères
- Des espaces logistiques
- Le programme complémentaire de la pointe amont à destination pédagogique et d'hébergement hôtelier comportera entre 9 000 et 12 000m<sup>2</sup>.



PLAN / ESQUISSE /  
VISUEL





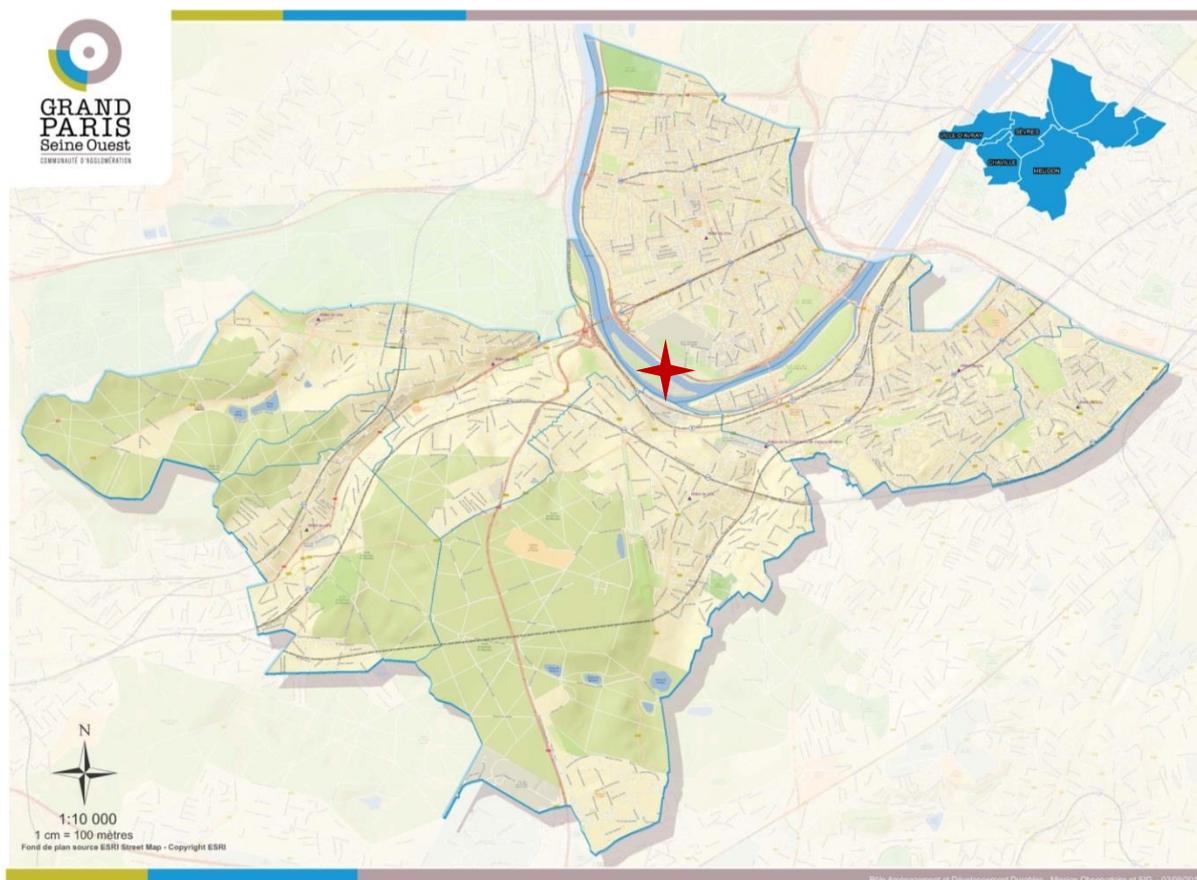
# 16. EQUIPEMENT DEDIE AUX ARTS NUMERIQUES

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°16

### Equipement dédié aux arts numériques

<b>Localisation</b>	Secteur opérationnel : Ile Seguin	<b>Maître d'ouvrage / Structure porteuse</b>	A définir
	Commune : Boulogne-Billancourt	<b>Responsable / rédacteur de la fiche</b>	N. d'Estienne d'Orves - Cossé



### Contribution au projet de territoire du CDT

Situé sur l'île Seguin, l'équipement dédié aux arts numériques interviendra en complémentarité de la programmation du Cube d'Issy-les-Moulineaux. Il aura pour rôle de former le public aux pratiques culturelles et artistiques du numériques en offrant une programmation riche et variée à l'image des arts du multimédia. Il soutiendra ainsi des productions artistiques de haut niveau et favorisera les échanges entre les différents acteurs. De même il contribuera à des projets en lien avec les équipements culturels existants et à venir sur le territoire.

Élément de la ville créative mais également de la ville numérique, l'équipement dédié aux arts numériques sera vecteur d'interactions au sein du territoire de GPSO.

C'est un élément emblématique de la créativité et de l'esprit d'entreprendre du territoire.



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS

#### QUANTITATIFS ET

#### QUALITATIFS

#### - Accueillir un public large et diversifié

Spectateurs, élèves, entreprises, artistes..., dans l'optique de favoriser l'interdisciplinarité, la création artistique et les interactions entre artistes et entreprises.

#### - Contribuer au développement et à la diffusion du numérique

Tête chercheuse dans le domaine de la création numérique, il pourra contribuer à ce développement tant par les pratiques quotidiennes que par l'organisation d'évènements destinés au public. Ce développement de la promotion et de la diffusion numérique sera multi support et concernera des représentations, performances, spectacles concerts, etc., en associant les espaces publics numériques et les médiathèques dans le cadre d'une promotion de l'offre culturelle de proximité avec un objectif de la rendre plus visible et plus attractive.

### PROGRAMME

Au stade de développement actuel, de niveau concept, le programme comporte une surface plancher de 1 500 m<sup>2</sup>, organisée en 3 pôles : pôle médiation, pôle exposition/spectacles, pôle diffusion.

### PLAN / ESQUISSE / VISUEL



101

## PHASAGE ET FINANCEMENT

### ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

MISE A JOUR : AOUT 2013

Montage en cours d'étude

### PHASAGE

Le phasage n'est pas déterminé à ce jour

### PROCEDURES

ZAC Seguin – Rives de Seine

Permis de construire

Concertation commission Seguin – Rives de Seine



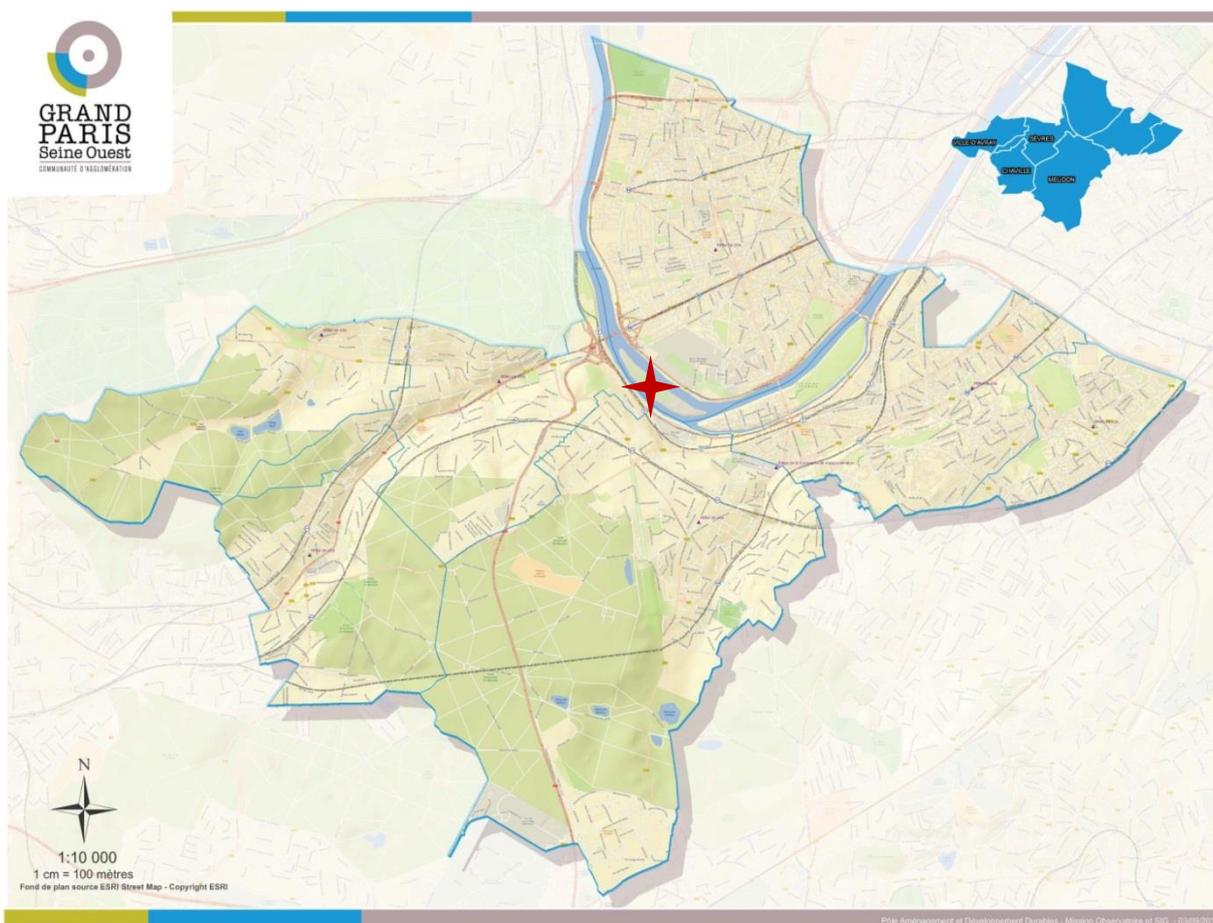
# 17. COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°17

### Complexe cinématographique

<b>Localisation</b>	Secteur opérationnel : Ile Seguin	<b>Maître d'ouvrage / Structure porteuse</b>	A définir
	Commune : Boulogne-Billancourt	<b>Responsable / rédacteur de la fiche</b>	N. d'Estienne d'Orves - Cossé



### Contribution au projet de territoire du CDT

La création d'un complexe cinématographique fait partie des équipements culturels qui émergeront sur l'île Seguin. Dernière île à bâtir de Paris, l'île Seguin se situe au cœur de la Vallée de la Culture, au sein d'un quartier émergent. Elle sera demain le pôle culturel majeur du Grand Paris. Territoire exemplaire, empreint d'une histoire artistique forte, l'île Seguin accueillera de nombreux programmes d'exception ainsi qu'une économie de la culture et des loisirs à laquelle ce complexe novateur participera. Ce pôle cinématographique sera un élément fort de l'attractivité de l'île et un levier pour y introduire une vie diurne.



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS

#### QUANTITATIFS ET

#### QUALITATIFS

- **Retransmettre des spectacles et de grands événements culturels et sportifs** par le biais des nouvelles technologies numériques et grâce aux nombreux partenariats qui mettent en réseau et en synergie l'île Seguin avec des lieux événementiels majeurs en France et dans le monde.

- **Des activités et une conception innovantes** sont envisagées pour renforcer les liens entre l'équipement et la vie locale : accueil d'activités événementielles, partenariats avec les équipements d'enseignement, développement d'une programmation ou d'événements en lien avec le site et son histoire, partenariat avec des associations,...

Intégrer la création de ce complexe dans une vision globale de l'offre cinématographique du territoire de GPSO.

### PROGRAMME

La surface plancher prévisionnelle de l'équipement est de 10 000 m<sup>2</sup>, organisée de manière à permettre une large continuité des espaces du rez-de-chaussée avec l'espace public.

L'implantation d'un complexe de 16 à 18 salles soit 3 200 fauteuils pourrait être envisagée.

### PLAN / ESQUISSE / VISUEL



## PHASAGE ET FINANCEMENT

**ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012**

**MISE A JOUR : AOUT 2013**

Etude de faisabilité en cours.

### PROCEDURES

ZAC Seguin – rives de Seine

Permis de construire

Concertation commission Seguin – Rives de Seine

## MONTAGE ET GOUVERNANCE

### MONTAGE OPERATIONNEL

Acquisition du foncier auprès de la SAEM VAL DE seine aménagement

### PILOTAGE DU PROJET

A définir



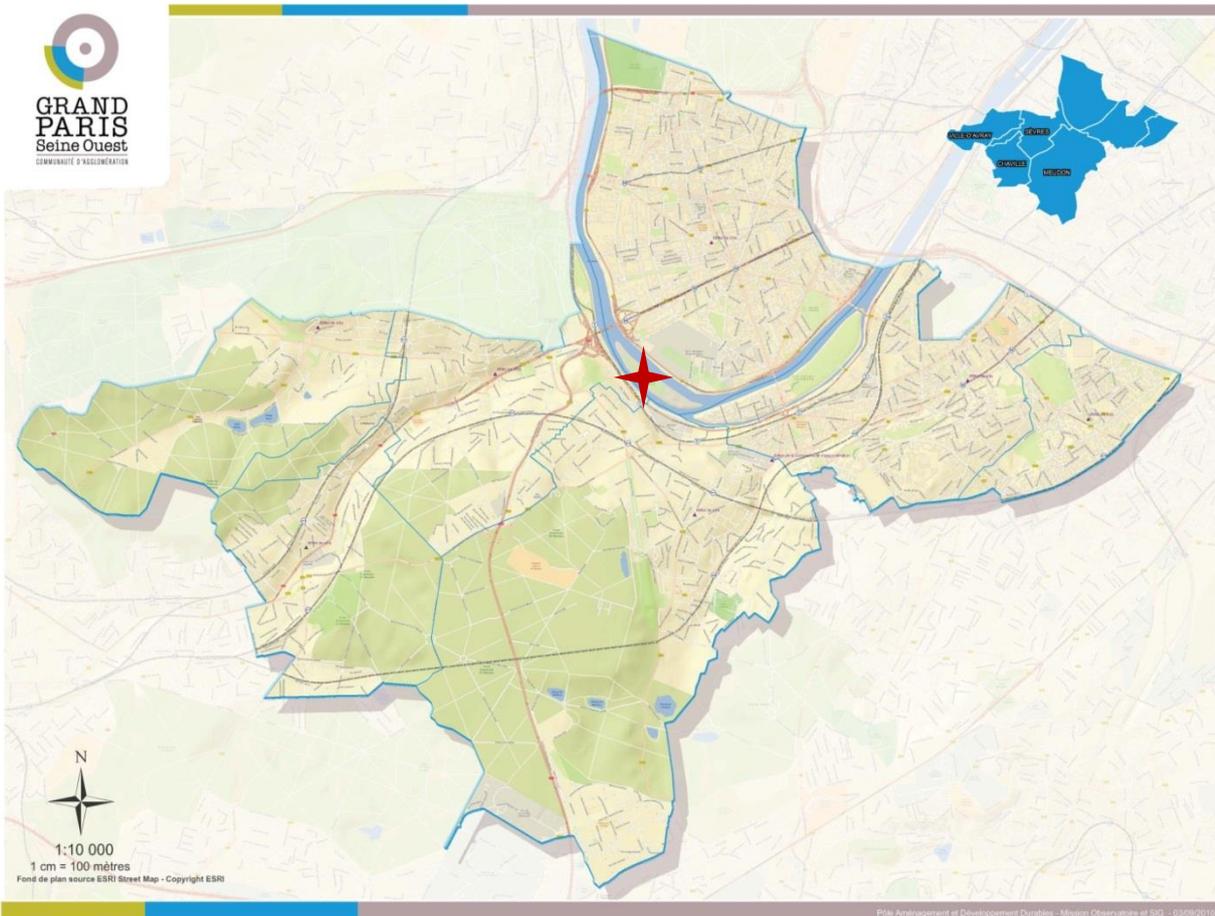
# 18. LE LIEU DE MEMOIRE

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°18

#### Le lieu de mémoire

<b>Localisation</b>	Secteur opérationnel : Ile Seguin	<b>Maître d'ouvrage / Structure porteuse</b>	A définir
	Commune : Boulogne-Billancourt	<b>Responsable / rédacteur de la fiche</b>	N. d'Estienne d'Orves - Cossé



#### Contribution au projet de territoire du CDT

La réflexion portée sur la place de la mémoire dans les nouveaux aménagements du territoire participe à la dimension culturelle du programme développé sur l'île Seguin. Au sein de la Vallée de la culture, le passé industriel de l'île marque en effet fortement l'héritage culturel du territoire de Boulogne-Billancourt et de Grand Paris Seine Ouest, et fait partie intégrante de l'histoire industrielle française au travers d'événements marquants.

Le projet de lieu de mémoire sur l'île Seguin contribue à l'objectif de développement culturel en lien avec l'histoire industrielle et sociale du territoire de GPSO, fortement marqué par la présence de grandes emprises industrielles développées puis abandonnées sur les rives de la Seine aux portes de Paris.

La conception de ce lieu sera faite en liaison avec le projet de centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Ce nouvel équipement s'appuiera sur le label « Ville d'Art et d'Histoire » de la ville de Boulogne-Billancourt pour assurer son développement et son rayonnement.



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Les objectifs validés par les partenaires et acteurs du projet mémoriel visent :

- La restitution d'une mémoire non figée, vivante et dynamique à travers le développement d'un concept adapté ;
- La transmission de la mémoire du site auprès d'un large public ;
- Pour le « lieu de mémoire », la création d'un concept permettant à la fois la présentation de documents de mémoires au grand public et leur consultation par des chercheurs ;
- Pour le « lieu de mémoire », la programmation et l'évaluation des surfaces, du public visé, du mode d'exploitation, ... ;

Dans un premier temps, dans le cadre de la préfiguration culturelle de l'île, la ville de Boulogne – Billancourt et la SAEM Val de Seine ont décidé, en étroite coordination avec les associations dédiées à la mémoire de l'entreprise et de ses hommes, de mettre en place un lieu présentant de premiers éléments destiné au public fréquentant le jardin de l'île Seguin.

Ce pavillon dit « éphémère » fait le lien entre l'île Seguin d'hier et celle de demain. C'est donc un lieu d'exposition accessible à tous, sur l'histoire, le présent et l'avenir de l'île et de l'ancien Trapèze transformé dans le cadre de l'opération Ile Seguin-Rives de Seine portée par la Ville de Boulogne-Billancourt et la SAEM Val de Seine Aménagement. Il montre et raconte l'évolution d'un territoire qui se transforme au fil du temps par le biais d'une grande fresque chronologique dessinée par l'agence Intégral Ruedi Baur. Il présente les diverses occupations de l'île avant Renault ; les hommes et les femmes de l'île avec des images d'archives, des films, des témoignages, des interviews... ; l'épopée Renault-Billancourt qui a tant marqué l'histoire de la ville mais aussi l'histoire au sens large ; l'opération Ile Seguin-Rives de Seine qui invente au XXIème siècle un nouveau quartier vivant...

### PROGRAMME

Un comité scientifique doit être formé afin d'élaborer le projet scientifique et culturel du lieu (PSC) à partir des collections prévues.

Par ailleurs, un lien fort devra être établi avec les musées, les centres de ressources et les archives du territoire

L'identité forte du site est liée au passé industrielle et imprègne la mémoire commune, aussi cette dimension mémorielle est-elle portée par le projet Seguin – rives de Seine au moyen de plusieurs axes de travail de nature matérielle ou immatérielle : Conservation d'éléments architecturaux témoins, évocation de la mémoire dans les nouveaux aménagements, travail en collaboration avec la fondation de France sur un parcours mémoire et réalisation d'un lieu de mémoire sur l'île Seguin, pour une surface de 1 000m<sup>2</sup> environ, qui comprendra :

- Un espace d'accueil du grand public et des associations pour la fonction de rencontres
- Des espaces de diffusion, grands volumes modulables accueillant des installations pour la fonction de transmission
- Des espaces pour la logistique
- La possibilité d'implanter un équipement commercial (librairie/carterie/produits dérivés, cafétéria) pour l'équilibre financier du projet.





## PHASAGE ET FINANCEMENT

107

**ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012**

**MISE A JOUR : AOUT 2013**

Préfiguration dans le pavillon de l'île Seguin

### PROCEDURES

Concertation : implication des associations dédiées à la mémoire et/ou membres de la commission de concertation Seguin/ Rives de Seine

## MONTAGE ET GOUVERNANCE

### MONTAGE OPERATIONNEL

La maîtrise d'ouvrage et le montage opérationnel restent à définir.

### PILOTAGE DU PROJET

Phase définition du concept : SAEM Val de Seine

Phase réalisation : à définir



# 19. RESIDENCE POUR CHERCHEURS ET ARTISTES

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°19

#### Résidence pour chercheurs et artistes

<b>Localisation</b>	Secteur opérationnel : Ile Seguin	<b>Maître d'ouvrage / Structure porteuse</b>	CDC
	Commune : Boulogne-Billancourt	<b>Responsable / rédacteur de la fiche</b>	N. d'Estienne d'Orves - Cossé



#### Contribution au projet de territoire du CDT

En rive sud de l'île, une mixité d'hébergements est développée à destination des artistes, étudiants, créateurs, actifs et visiteurs occasionnels. Une offre hôtelière de grande qualité viendra compléter ce dispositif. Plusieurs partenaires ont souhaité poursuivre ou initier un projet dans le pôle à forte mixité d'usages de la partie centrale de l'île, dont la Caisse des Dépôts et Consignation.

La résidence pour artistes de la Caisse des Dépôts s'adressera majoritairement aux artistes et chercheurs, mais également aux étudiants, créant un pôle de vie permanente au cœur de l'île. Cette population bénéficiera également des équipements et commerces prévus sur l'île.

Une telle offre contribuera à diversifier l'offre de logement du territoire, et sera développée afin de répondre aux attentes des acteurs locaux tels qu'établissements d'enseignement, instituts de recherche, entreprises innovantes, particulièrement nombreuses au sein de GPSO.



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Le programme de résidence contribue à la **diversité de l'offre de logements** sur le territoire de GPSO

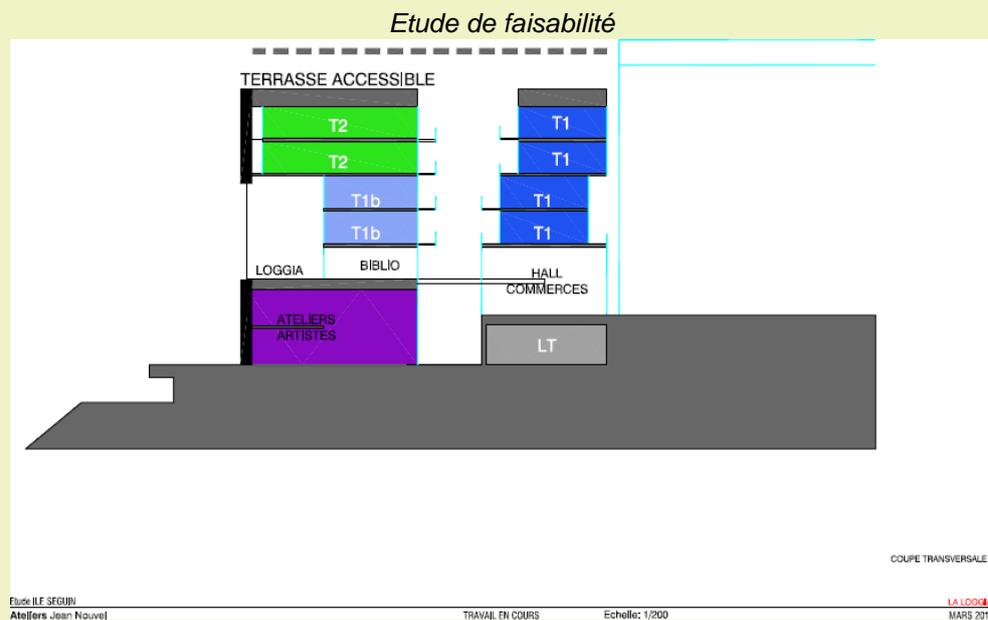
### PROGRAMME

L'assiette foncière de 3 600 m<sup>2</sup> est destinée à recevoir 11 000 m<sup>2</sup> SHON au total à destination d'habitation et d'activités.

Sur le modèle classique des résidences d'artistes, le programme intègre des commerces en rez-de-chaussée ouvrant sur le jardin, des espaces communs et des animations permettant la rencontre entre chercheurs et artistes.

Des lieux de vie (club, salles d'exposition, salle de projection, restaurant...) seront mis à disposition des résidents.

### PLAN / ESQUISSE / VISUEL



109

## PHASAGE ET FINANCEMENT

ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

MISE A JOUR : AOUT 2013

Etude de Faisabilité réalisée

Promesse de vente signée

## MONTAGE ET GOUVERNANCE

### MONTAGE OPERATIONNEL

Acquisition du foncier auprès de la SAEM VAL DE seine aménagement

Maitrise d'ouvrage caisse des depots et consignation

### PILOTAGE DU PROJET

CDC



# 20. PROMOTION DE LA RICHESSE CULTURELLE ET PATRIMONIALE DU TERRITOIRE

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°20

*Promotion de la richesse culturelle et patrimoniale du territoire*

#### Localisation

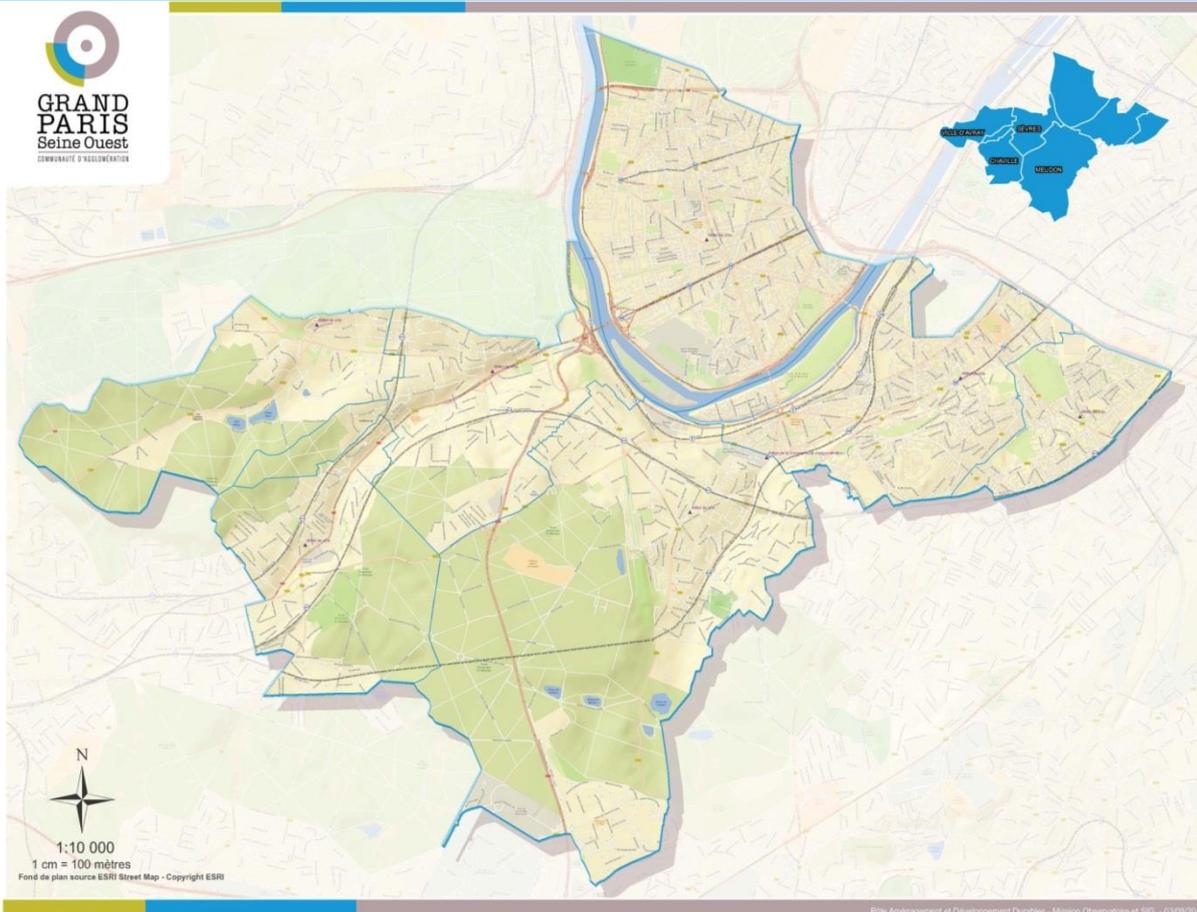
Grand Paris Seine Ouest

**Maître d'ouvrage /  
Structure porteuse**

Les 7 villes  
du territoire

**Responsable /  
rédacteur de la fiche**

I. Dapremont  
V. Lenain



#### Contribution au projet de territoire du CDT

Une politique culturelle globale sera vectrice d'une véritable visibilité de GPSO à l'échelle de l'Île-de-France.

En effet, le territoire de GPSO est riche de lieux dédiés à la culture. La mise en réseau et la lisibilité de ces différentes structures participe de l'objectif de ville créative puisqu'il promeut la richesse culturelle du territoire et encourage la création en favorisant l'économie de la culture et des loisirs.

En outre, lieu privilégié de l'histoire industrielle française et aujourd'hui pôle majeur de la recherche scientifique et technologique en France, le territoire de GPSO a une identité patrimoniale particulièrement liée à la recherche et à l'innovation technologique et industrielle. Élément commun à la ville créative et à la ville numérique, cette identité est un point fort du contrat de développement territorial et doit être valorisée à l'échelle francilienne.

Cette spécificité joue également un rôle dans la mise en valeur de la continuité scientifique entre GPSO et le territoire de Saclay.

Enfin, l'hypothèse d'une manifestation commune à l'ensemble des villes du territoire, tel un forum de la culture par exemple, permettrait d'affiner la lisibilité de l'offre et son positionnement dans l'économie culturelle du territoire. Une réflexion pourra également être menée quant à la possibilité d'étendre le label Ville d'Art et d'Histoire à l'agglomération, label aujourd'hui détenu par la ville de Boulogne-Billancourt

## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

A ce jour, chaque ville mène sa politique culturelle. L'élaboration du CDT a été l'occasion de faire apparaître une réelle volonté de transversalité et de travail en commun pour valoriser l'offre culturelle des sept villes du territoire en :

- **dépassant les contraintes liées aux différences de structures et de formes juridiques** présentes sur le territoire, pour proposer des liens solides et initiateurs de créativité entre les différents sites,
- **assurant la diffusion de programmations sur les différents sites pour mieux les faire connaître aux spectateurs.** Une mise en commun de l'information devrait ainsi contribuer à valoriser l'offre du territoire en matière de spectacle vivant, alternative à celle de Paris. Une réflexion sur les modes de convergence avec d'autres vecteurs de culture pourrait être menée.
- **organisant un évènement commun, tel un Forum de la Culture par exemple,** destiné à l'ensemble des collectivités, actrices de cette offre, aux publics des différentes communes du territoire ainsi qu'aux professionnels de la filière. Cette manifestation permettrait de présenter « une vision consolidée » de l'offre culturelle du territoire (possibilité d'un scénario tel que journée professionnelle/ journée grand public).

**Créer des parcours scientifiques et culturels sur les sept villes du territoire de GPSO** répond à la même ambition en :

- Identifiant les lieux porteurs (lieux de mémoire industrielle, lieux scientifiques et de savoir du territoire...) et leurs potentialités
- Rendant plus visibles et plus accessibles ces lieux
- Favorisant les liens avec d'autres territoires (Saclay)
- Créant des transversalités avec d'autres domaines culturels

### PROGRAMME

Encore à l'état d'ébauche, l'ensemble de ces actions sera enrichi avec le travail en commun à structurer entre les sept villes, avec la participation de GPSO. Le programme n'est pas exhaustif mais d'ores et déjà, plusieurs actions sont évoquées, et notamment :

- Concernant la mise en réseau du spectacle vivant :
  - o Création d'outils de communication communs (numériques) et/ou mise à disposition des informations sur les programmations entre structures.
  - o Mise en ligne des différentes programmations sur le site de GPSO.
  - o Valorisation de la programmation théâtrale classique auprès des structures scolaires.
  - o Valorisation d'événements atypiques.
  - o Mutualisation de certains programmes à destination de publics ciblés (ex : séances de cinéma à l'attention des publics porteurs de handicap.)

- Concernant les parcours scientifiques et culturels, lancement d'une étude de faisabilité :
  - Recensement des lieux scientifiques et des lieux de **mémoire** (Robotique à l'IUT de Ville d'Avray, CNRS, ONERA, lieux liés aux industries aéronautique et automobile, Hangar Y etc)
  - Analyse de leurs potentialités et de leurs possibles articulations
  - Propositions de parcours coordonnés entre lieux et identification des publics cibles.

## PHASAGE ET FINANCEMENT

### ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Première ébauche de pistes d'actions pour lesquelles aucun phasage à court terme n'est précisé.

## MONTAGE ET GOUVERNANCE

### PILOTAGE DU PROJET

Les Villes du territoire avec l'appui de GPSO



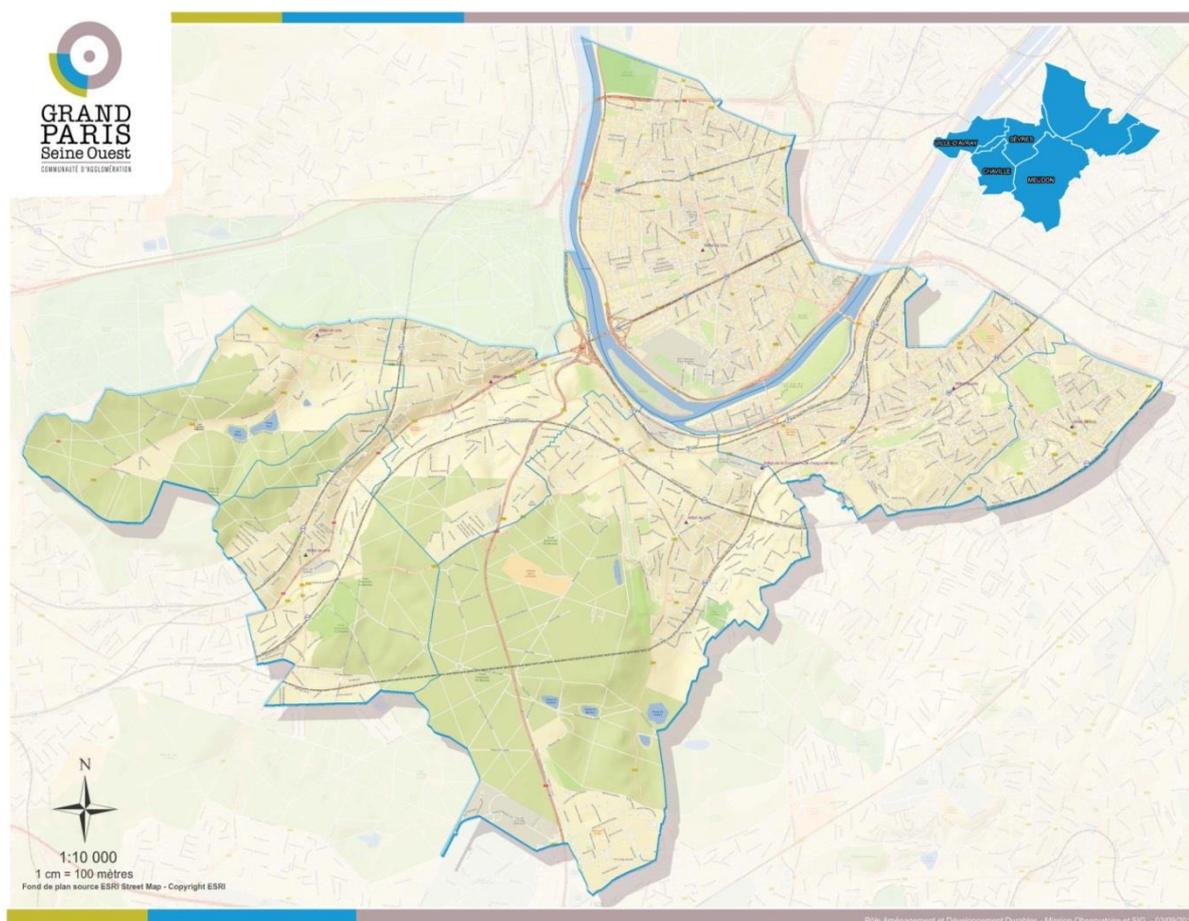
# 21. MISE EN RESEAU DES MUSEES DU TERRITOIRE

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°21

### Mise en réseau des musées du territoire

<b>Localisation</b>	Commune : Issy-les-Moulineaux	<b>Maître d'ouvrage / Structure porteuse</b>	GPSO
		<b>Responsable / rédacteur de la fiche</b>	Cynthia Beaufiles Delphine Regalasti-Multon



113

#### Contribution au projet de territoire du CDT

Les musées de GPSO sont répartis sur l'ensemble du territoire et présentent un intérêt culturel fort à l'échelle du département. Un travail de mise en réseau de ces musées participera de la construction de la ville créative, de la solidité de l'offre culturelle et de la visibilité du territoire dans ce domaine.

Parmi les vingt musées des Hauts-de-Seine « incontournables », identifiés par le Conseil Général, sept sont situés sur le territoire de GPSO. La valorisation de ces éléments culturels et leur intégration dans un ensemble à plus grande échelle apparaît comme un axe fort du Contrat de Développement Territorial.



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS

#### QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Localiser et identifier un panorama muséal afin de délimiter un réseau « musées GPSO »
- Valoriser les actions et l'actualité culturelle du territoire.
- Optimiser la visibilité et la lisibilité de celles-ci
- Développer la politique envers les divers publics : attirer les groupes d'autocaristes et renforcer les circuits.
- Créer une véritable identité territoriale autour de la mémoire de la création artistique du XXème siècle.

Il conviendrait également d'obtenir un label territoire d'artistes ou lieu de création artistique et de développer des visites thématiques, dans l'esprit du label VAH possédé par la ville de Boulogne-Billancourt.

### PROGRAMME

#### Collaboration scientifique

Organisation d'événements transversaux. Par exemple, réalisation d'une exposition sur le thème « Paysages autour de la Seine » au début du XXème siècle qui rassemble les équipes des musées de Boulogne Billancourt, Meudon et Issy-les-Moulineaux.

#### Billetterie

Harmonisation des tarifs, instauration d'un tarif GPSO, mise en place d'un pass qui donnerait accès à plusieurs musées.

#### Communication

Elaboration de supports communs, gestion de liens à partir du site internet de GPSO et des diverses villes.

Renforcement des échanges parmi les professionnels puis entre les professionnels et les acteurs culturels extérieurs.

Rencontres régulières entre les Directeurs des Affaires Culturelles des villes de GPSO

Mise en place d'un comité de pilotage ainsi que de groupes de travail avec les chefs d'établissement muséal.

## PHASAGE ET FINANCEMENT

### PHASAGE

Phases	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Brochure, pass et liens sur le site internet								
Exposition « Paysages autour de la Seine »								



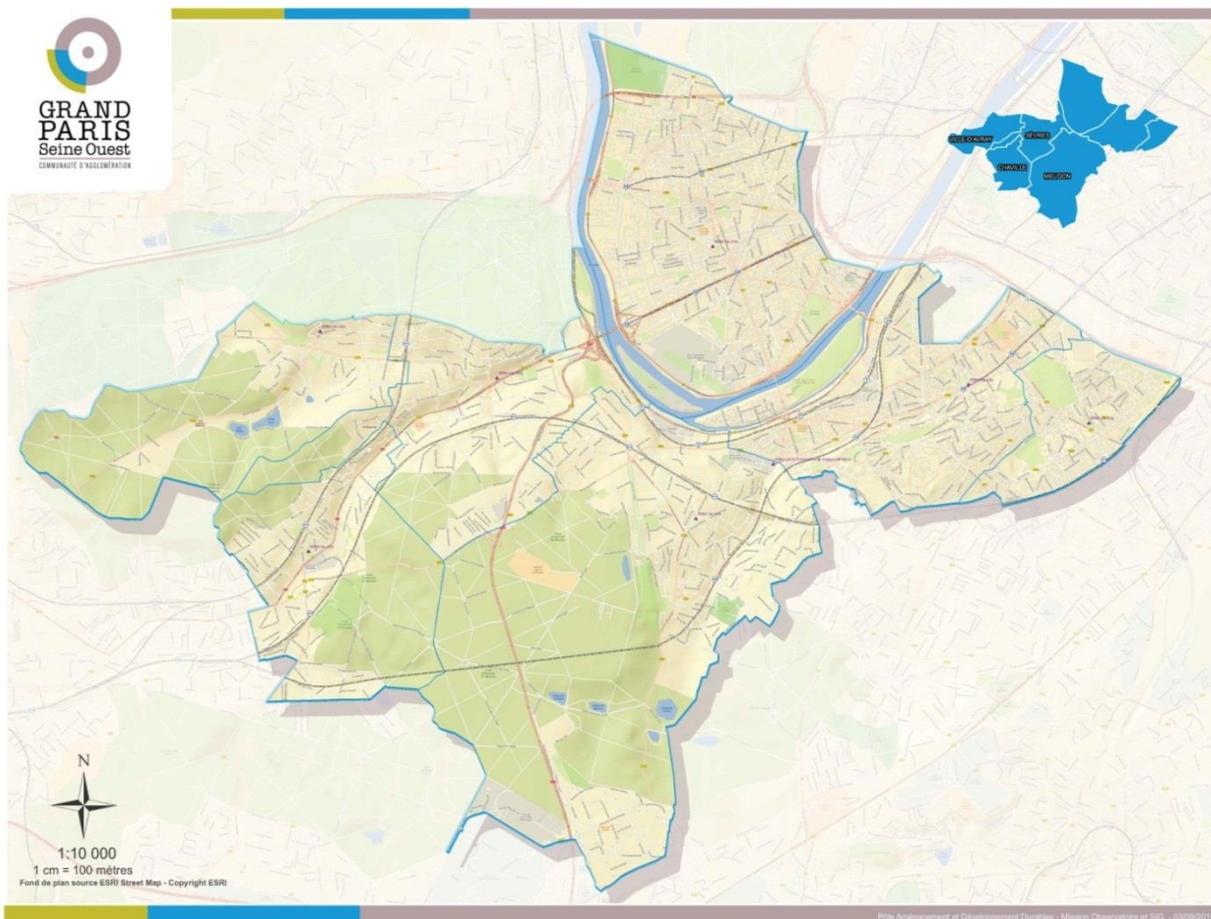
# 22. MISE EN RESEAU DES MEDIATHEQUES DU TERRITOIRE

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°22

#### Mise en réseau des médiathèques du territoire

<b>Localisation</b>	Secteur opérationnel : GPSO	<b>Maître d'ouvrage / Structure porteuse</b>	Les 7 villes du territoire
		<b>Responsable / rédacteur de la fiche</b>	Cynthia Beaufiles Delphine Regalasti-Multon



#### Contribution au projet de territoire du CDT

De nombreuses médiathèques sont implantées sur l'ensemble du territoire GPSO. Chaque commune de la communauté d'agglomération en compte au moins une. Leurs usages sont hétérogènes du fait de la diversité des populations.

La mise en réseau de ces structures permettrait d'offrir une lisibilité de l'offre sur l'ensemble du territoire GPSO et assurerait ainsi la solidité du réseau tout en permettant une valorisation des catalogues et des spécificités identifiables. Ce réseau peut être un élément constructif de la ville créative mise en avant dans le CDT.

La consommation du numérique est également une thématique au cœur du sujet. La mise en réseau des médiathèques répond à la problématique de la ville numérique et à l'enjeu des technologies du numérique au service du mieux vivre.



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS

- Optimiser la visibilité de l'offre et valoriser les fonds spécifiques qui différencient le territoire sur l'ensemble de l'Île-de-France.

### QUANTITATIFS ET

### QUALITATIFS

- Offrir un meilleur service aux usagers en s'adaptant aux différents publics (exemple : horaires différenciés selon publics de salariés, habitants, étudiants, etc.)

- Améliorer la communication

### PROGRAMME

#### Communication

Elaboration de supports communs

Création de liens à partir du site de GPSO

#### Diversification des publics

Mise en place d'une bibliothèque sonore

#### Billetterie

Instauration d'un tarif GPSO dans chaque équipement

La mise en réseau des médiathèques de GPSO pourrait s'articuler autour de cinq axes de réflexion :

- Homogénéité d'un tarif habitant GPSO
- Utilisation de logiciels communs pour le catalogage : mise en place d'une méta-plateforme présentant l'ensemble des ressources lecture publique pour les habitants.
- Mise en place d'une centrale d'achat commune pour l'achat des abonnements/ressources en ligne (ex lex juridica)
- Mise en place d'une conservation partagée autour de fonds patrimoniaux spécifiques

Co-production d'expositions ou autres projets d'actions culturelles (ex invitation d'une compagnie de conteurs)

## PHASAGE ET FINANCEMENT

### PHASAGE

Phases	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Stratégie de communication								



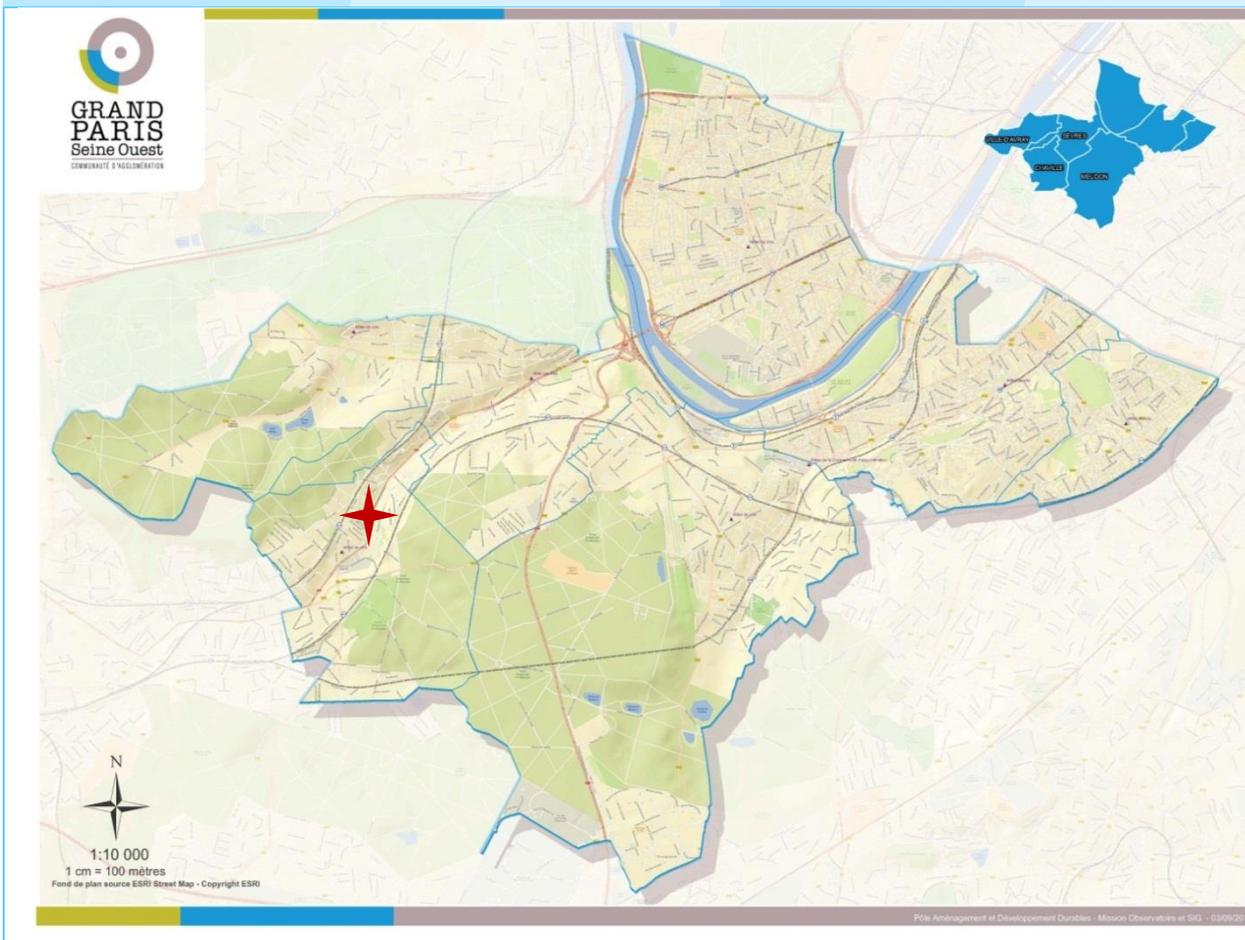
# 23. CREATION D'UN HOTEL DES METIERS D'ART

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°23

### Création d'un hôtel des métiers d'art

<b>Localisation</b>	Chaville	<b>Maître d'ouvrage / Structure porteuse</b>	Ville de Chaville
		<b>Responsable / rédacteur de la fiche</b>	Benoît Houlon



### Contribution au projet de territoire du CDT

Les métiers d'art font partie de la richesse culturelle de GPSO et de son identité. Ils comportent une dimension créative importante dans le travail sur des objets alliant les aspects utilitaires et décoratifs. Ils mettent en œuvre un savoir-faire très spécifique et des matériaux parfois rares les rapprochant des disciplines d'art plastique. L'objet reproduit ou restauré est unique.

Le gisement de demandes d'objets issus de cet artisanat existe mais les professionnels dans ce domaine sont peu présents sur le territoire ou trop éloignés en raison de la rareté et de la cherté d'ateliers adaptés.

La valorisation de ces talents à l'échelle de l'agglomération est la première étape d'une démarche de visibilité à plus grande échelle.

Conforter ce type d'activités sur le territoire contribuera à sa diversité économique et offrira un débouché aux jeunes artisans sortant d'écoles parisiennes.



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS

#### Accueillir des entreprises et créer de l'emploi

### QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Les artisans d'art sont généralement auto-entrepreneurs. Avec 14 ateliers, l'hôtel des métiers d'art permettra d'héberger 14 artisans qui seraient susceptibles d'accueillir des apprentis, soit une vingtaine d'emplois.

La présence d'un hôtel des métiers d'art pourrait en outre susciter la création d'activités annexes de services ou de production de matériaux/outillage qu'il est difficile néanmoins d'appréhender.

### PROGRAMME

L'hôtel des métiers d'art serait aménagé dans un bâtiment, propriété communale, de grande qualité architecturale typique de la région (bâtie en pierre de meulière).

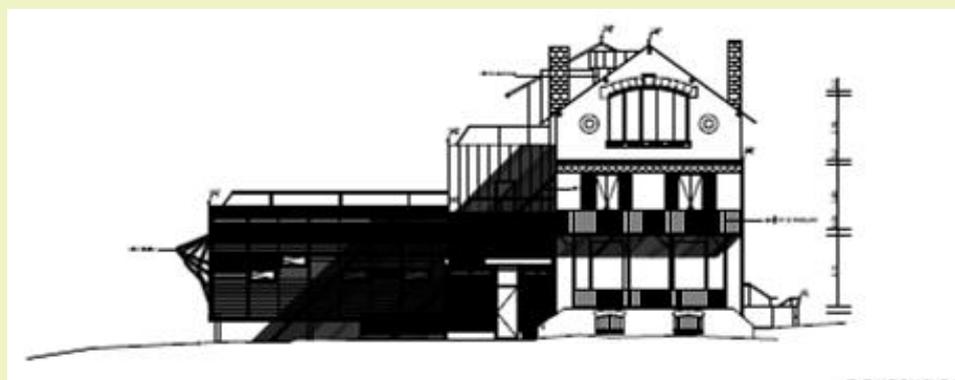
L'ensemble doit être réhabilité entièrement, mis aux normes et aménagé pour créer :

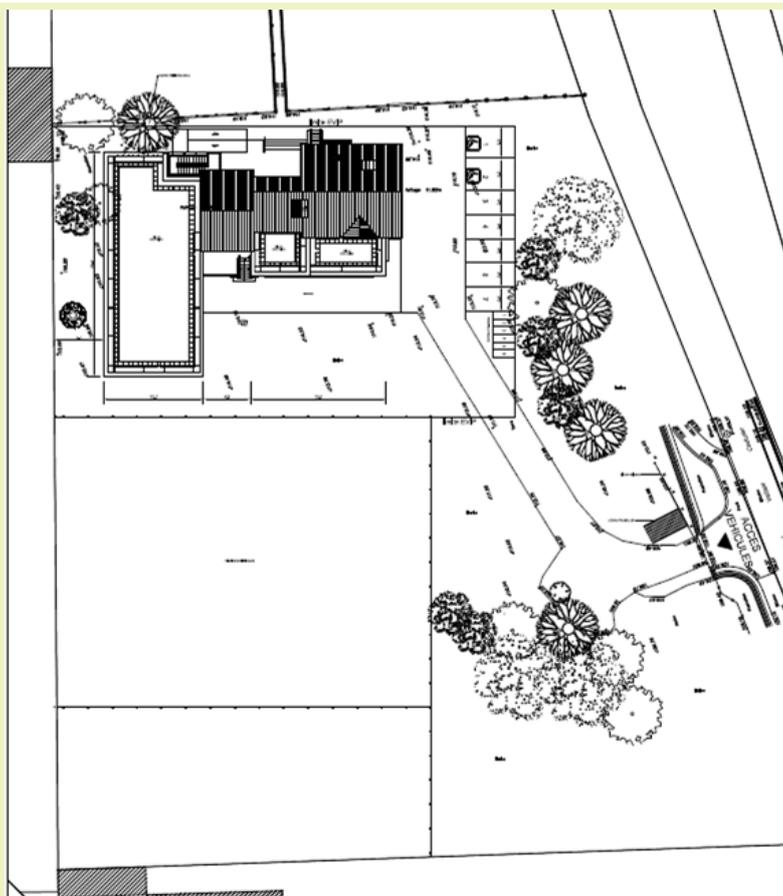
- 14 ateliers
- Des réserves
- Un ascenseur
- Des locaux sanitaires
- Une salle d'exposition sur environ 3 niveaux (R +2).

### PLAN / ESQUISSE / VISUEL



*Image projet*





Plan masse

## PHASAGE ET FINANCEMENT

### ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

Les études d'avant-projet ont été produites, le maître d'œuvre a engagé la phase « PRO ».

Phases	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Etudes pré-opérationnelles	■	■						
Procédure d'attribution des marchés de travaux		■						
Attribution des marchés			■					
Démarrage des travaux				■				



## BILAN FINANCIER

### Coûts d'investissement

INVESTISSEMENT	
Maitrise d'œuvre, honoraires divers	152 540 € HT
Travaux	1 350 570 € HT
Equipements intérieurs	154 331 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>1 657 441 € HT</b>

### Plan de financement

FINANCEMENT	
Subvention de la région	458 000 €
Financement de la ville	1199441 €
<b>TOTAL</b>	<b>1657441 €</b>

## MONTAGE ET GOUVERNANCE

### MONTAGE OPERATIONNEL

Gestion en régie directe avec un budget annexe assujetti à la TVA.

### PILOTAGE DU PROJET

Comité de pilotage associant le service économie/commerce, le service technique, le service aménagement urbain, le service financier, les élus référents (maire-adjoint délégué au patrimoine et à l'aménagement urbain, conseiller municipal délégué aux relations avec les entreprises et les artisans), la chambre des métiers et le représentant de la Région.

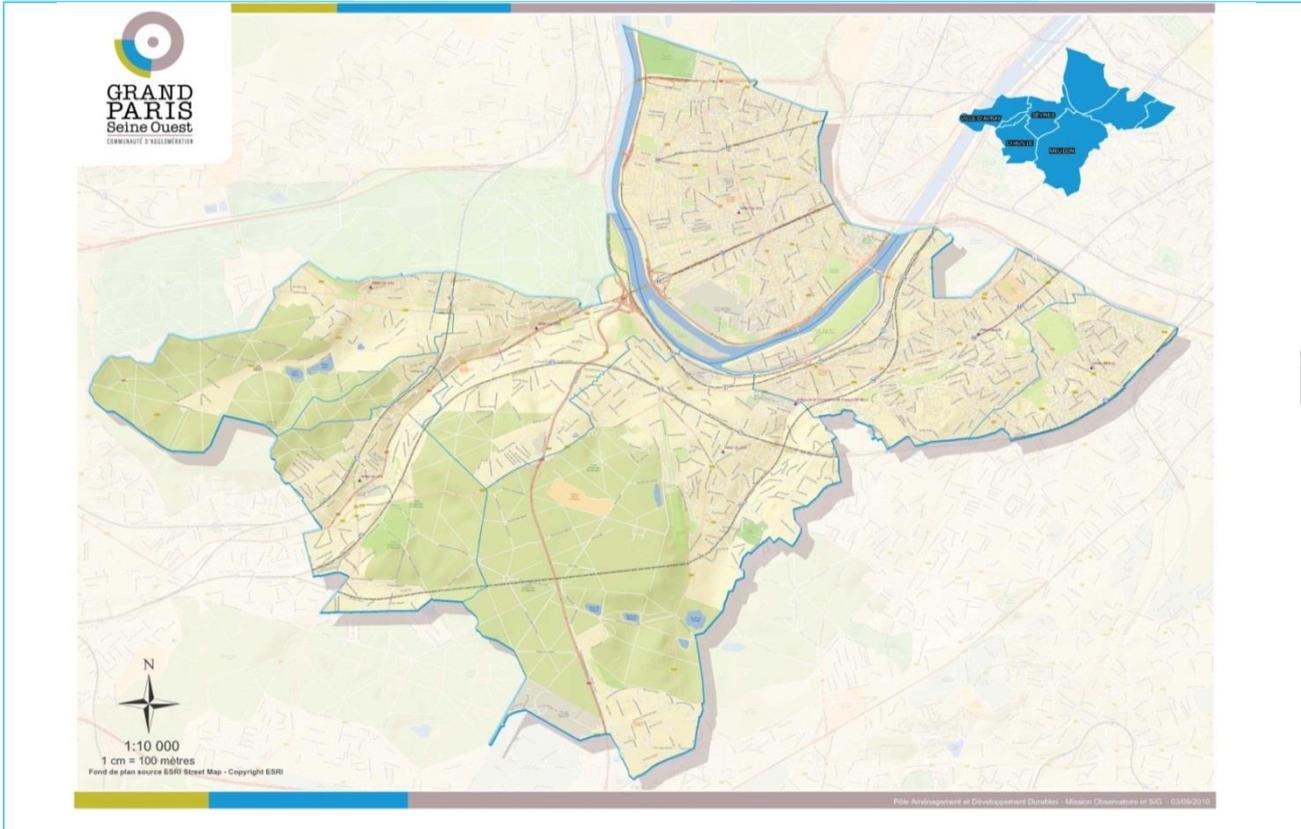


# 24. ELABORATION DU SCHEMA TRAME VERTE ET BLEUE

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°24 *Elaboration du schéma trame verte et bleue*

<b>Localisation</b>	Grand Paris Seine Ouest	<b>Maître d'ouvrage</b>	GPSO
		<b>Responsable / rédacteur de la fiche</b>	Maria Spendel



#### **Contribution au projet de territoire du CDT**

GPSO bénéficie d'un patrimoine naturel important et de grande qualité. Le territoire offre une qualité de vie exceptionnelle avec 36 % de sa superficie composée d'espaces verts et de forêts. Il constitue un trait d'union, par l'intermédiaire des forêts domaniales de Meudon et de Fausses-reposes, ainsi que de ses berges de Seine, entre la ceinture verte de l'agglomération parisienne et la Ville de Paris.

Son réseau de parcs et jardins (197 ha) doivent servir de support à des corridors discontinus et participer à des continuums écologiques. Ces espaces sont des points d'accroches pour constituer une trame verte et bleue d'échelle régionale.

Afin de préserver durablement ses multiples identités paysagères, de conserver et accroître son rôle de poumon vert de l'ouest parisien, GPSO a décidé de mettre en place un schéma trame verte et bleue qui favorisera les continuités écologiques et paysagères.

Ce projet est un élément fort de la ville durable développée dans le CDT ; il contribuera à renforcer les atouts environnementaux du territoire dans la métropole francilienne



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

Au travers d'un schéma contractualisable, les objectifs de la mise en place de cette trame verte et bleue sont de :

- **Préserver le cadre de vie**, les espaces de récréation et de plein air favorisant les coupures d'urbanisation,
- **Protéger les ressources naturelles** (eau, air, sol) et **d'assurer la prévention des risques naturels** (inondations, glissements de terrain, etc.),
- **Enrayer la perte de biodiversité et assurer son maintien et son développement** sur le territoire en favorisant la libre circulation des espèces (faune, flore),
- **Lutter contre le changement climatique** (en complément du Plan Climat, de l'Agenda 21, du plan de réduction des déchets et de la lutte contre les différentes pollutions et nuisances).

GPSO souhaite **développer une démarche exemplaire** sur le territoire, permettant de rassembler et fédérer un réseau d'acteurs s'impliquant dans la dynamique locale. Ainsi, la CA GPSO souhaite se positionner comme chef de file pour impulser les projets liés à la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité structurés autour de sa Trame Verte et Bleue.

La CA GPSO va élaborer son schéma de Trame Verte et Bleue, et son plan d'actions associé. Ce travail sera effectué en concertation avec les Villes, et l'ensemble des acteurs du territoire. Il s'appuiera sur la réalisation d'un diagnostic écologique qui a pour objectif d'appréhender les menaces et opportunités vis-à-vis de la préservation de la biodiversité sur le territoire.

Bien que ce schéma ne soit pas encore élaboré, GPSO va orienter son projet autour de deux axes de travail :

#### 1. Le rétablissement de continuités écologiques.

En particulier, quatre entités contenant toutes des ruptures à retravailler sont identifiées sur le périmètre d'étude :

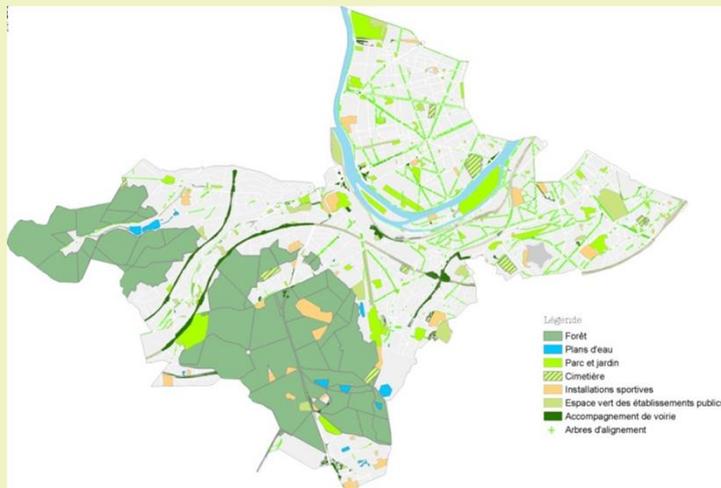
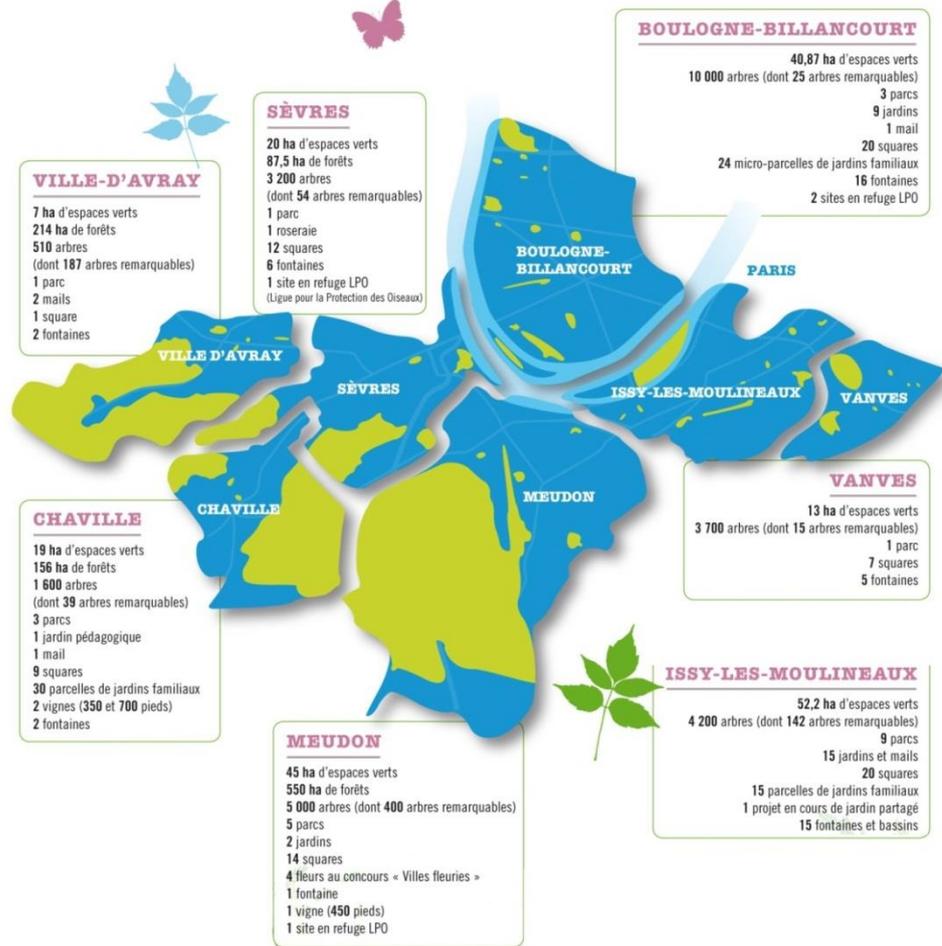
- Le réseau des forêts domaniales (Forêt de Meudon au sud, la forêt de Fausse-repose, la forêt de Rueil-Malmaison, la forêt de Marly le roi et le Parc de Saint Cloud). Deux ruptures majeures sont identifiées : A13 et RD907 entre la forêt de Malmaison et le parc de Saint Cloud, RD910 et voies ferrées entre les forêts de Meudon et Fausse-repose.
- Les berges de Seine, véritable continuum écologique national, dont le traitement est inégal.
- La liaison entre les berges de Seine et les coteaux de Seine coupée par l'échangeur autoroutier du pont de Sèvres.
- Le réseau interne des étangs de la forêt de Meudon qui a déjà fait l'objet d'aménagement pour favoriser la préservation des batraciens.
- Les talus des voies ferrées qui traversent le territoire

#### 1. La prise en compte de la nature en ville.

Des réflexions devront être menées autour des questions suivantes :

- la végétalisation des espaces publics (en lien avec la problématique du réchauffement climatique et la lutte contre les îlots de chaleur, ainsi que la gestion du bruit et la question des zones calmes)
- la végétalisation des toitures
- la gestion des espaces publics (parcs squares, places, trottoirs, arbres..)
- les espaces privés supports de la TVB (délaissés de voies de transports en commun, copropriétés, habitat individuels...)





Espaces supports de la trame verte et bleue du territoire GPSO



## PHASAGE ET FINANCEMENT

### ETAT D'AVANCEMENT A MI-2012

En 2011, suite aux premières actions initiées en 2009 et à la fusion des 2 agglomérations, la volonté politique de s'investir dans la protection de l'environnement et du cadre de vie s'est amplifiée. Ainsi, il est décidé d'élaborer une stratégie globale de préservation de la nature et de la biodiversité sur le territoire de GPSO. Cette stratégie est un volet important de l'Agenda 21 communautaire et du Projet d'agglomération (approuvés par le Conseil de Communauté en mars 2011).

Cette volonté est également marquée par le recrutement d'un chargé de mission dédié à la préservation du patrimoine naturel, au sein de la Direction de l'aménagement et du développement durables.

Les premières actions engagées en 2011 dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de préservation de la nature et de la biodiversité sont les suivantes :

- suivi des projets engagés avec la LPO (Refuges 2009 et 2010, et finalisation du diagnostic écologique).
- réalisation d'un premier état des lieux de la biodiversité du territoire avec compilation des informations provenant des différents inventaires faune et flore récupérés auprès de divers organismes (établissement public, associations environnementales, etc.).
- rencontre et mobilisation des partenaires de la démarche (Conseil régional d'Ile-de-France, DRIEE, Conseil général des Hauts-de-Seine, Natureparif, services en interne de la CA GPSO, etc.).
- adhésion à la Stratégie Nationale de Biodiversité 2011-2020 lors de son lancement (19 mai 2011).
- adhésion à la Stratégie Régionale de Biodiversité et à sa Charte ainsi qu'à l'association Natureparif (décision du Conseil de communauté en date du 14/12/11).
- Mandatement d'un prestataire pour accompagner GPSO dans l'élaboration de sa TVB en juin 2012 (groupement Gondwana / OGE)

### PHASAGE

Phases	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020											
Diagnostic écologique du territoire et construction du schéma de TVB	■	■	■																
Mise en œuvre des actions de la TVB				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■



## PROCEDURES

Ce projet sera mené en lien étroit avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), et le schéma de TVB du Conseil général des Hauts-de-Seine, dans le respect du principe de subsidiarité et d'emboîtement des échelles.

## BILAN FINANCIER

### Coûts d'investissement

### Plan de financement

FONCTIONNEMENT	
Mission d'AMO pour élaboration du schéma de TVB	120 000 €
Actions de la TVB	A définir une fois le plan d'action approuvé

FINANCEMENT	
Région Ile-de-France	70 000 €

## MONTAGE ET GOUVERNANCE

125

### PILOTAGE DU PROJET

CA GPSO



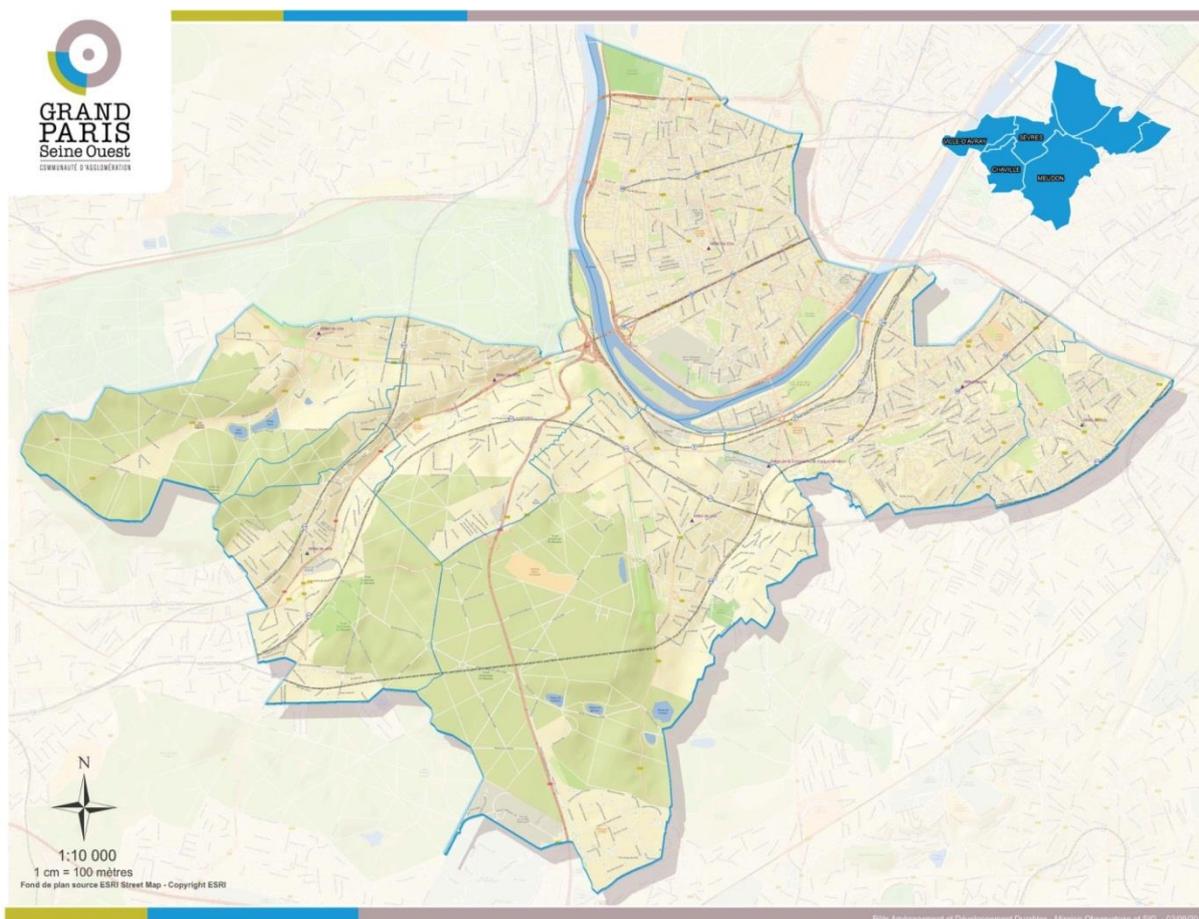
# 25. VALORISATION DU PATRIMOINE FORESTIER AVEC L'ONF

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°25

### Valorisation du patrimoine forestier avec l'ONF

<b>Localisation</b>	Grand Paris Seine Ouest	<b>Maître d'ouvrage / Structure porteuse</b>	GPSO
		<b>Responsable / rédacteur de la fiche</b>	Maria Spendel



#### Contribution au projet de territoire du CDT

Si le territoire de GPSO est qualifié de Poumon vert de l'est parisien, c'est notamment dû à son important patrimoine forestier. Au total, la zone d'étude compte 1007,5 Ha de forêt répartis entre les forêts de Meudon et de Fausses-Reposes soit 30,43% de la surface totale. Inscrits dans le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles, ces sites sont gérés par l'ONF et doivent faire l'objet d'un travail approfondi afin d'affirmer leur rôle dans la définition de l'identité de GPSO et de préserver leurs richesses.



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

En accord avec l'ONF, gestionnaire de la forêt domaniale de Meudon et de Fausses-Reposes, et en fonction des orientations du plan d'actions qui sera élaboré dans le cadre du schéma de trame verte et bleue de GPSO, les objectifs suivants pourraient être développés pour assurer la préservation de la biodiversité et le patrimoine naturel des sites forestiers :

- **Améliorer l'accueil du public** (création de parcours d'observation de la biodiversité, mise en défense de secteur d'intérêt écologique, création de cheminements adaptés autour des étangs, etc.), objectif à mesurer au regard des enjeux patrimoniaux.
- **Conserver les paysages actuels** (objectif assuré par l'ONF avec sylviculture adaptée permettant de conserver les dynamiques végétales, création ou renforcement des lisières forestières)
- **Assurer la gestion écologique des milieux humides d'intérêt écologique** (entretien et conservation des mares et des étangs)
- **Améliorer la qualité de l'eau et limiter les ruissellements** (étangs forestiers en tête de bassin versant, gestion et traitement des ruissellements de voiries, etc.)
- **Faire connaître et valoriser le patrimoine archéologique et culturel**

### PROGRAMME

Dans le cadre de l'élaboration de son schéma de trame verte et bleue et de son plan d'actions associé, la CA GPSO souhaite effectuer ce travail en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire et notamment avec l'ONF.

**La réalisation d'un diagnostic écologique** permettra d'appréhender les menaces et opportunités vis-à-vis de la préservation de la biodiversité dans les espaces forestiers.

**La définition des actions prioritaires découlera** de ce travail et permettra d'assurer la préservation de la biodiversité et le patrimoine naturel des sites forestiers de Meudon et Fausses-Reposes.

La Communauté d'agglomération GPSO n'étant pas propriétaire ou gestionnaire des sites, les actions développées devront être portées par l'ONF.

La Communauté d'agglomération GPSO ne pourra donc intervenir que dans le cadre d'un partenariat avec l'ONF et dans le respect des plans d'aménagement forestier définis pour la période 2001-2020.

## PHASAGE ET FINANCEMENT

### PROCEDURES

Schéma départemental des espaces naturels sensibles

Plan d'aménagement des domaines forestiers de Meudon et Fausses-Reposes (ONF)



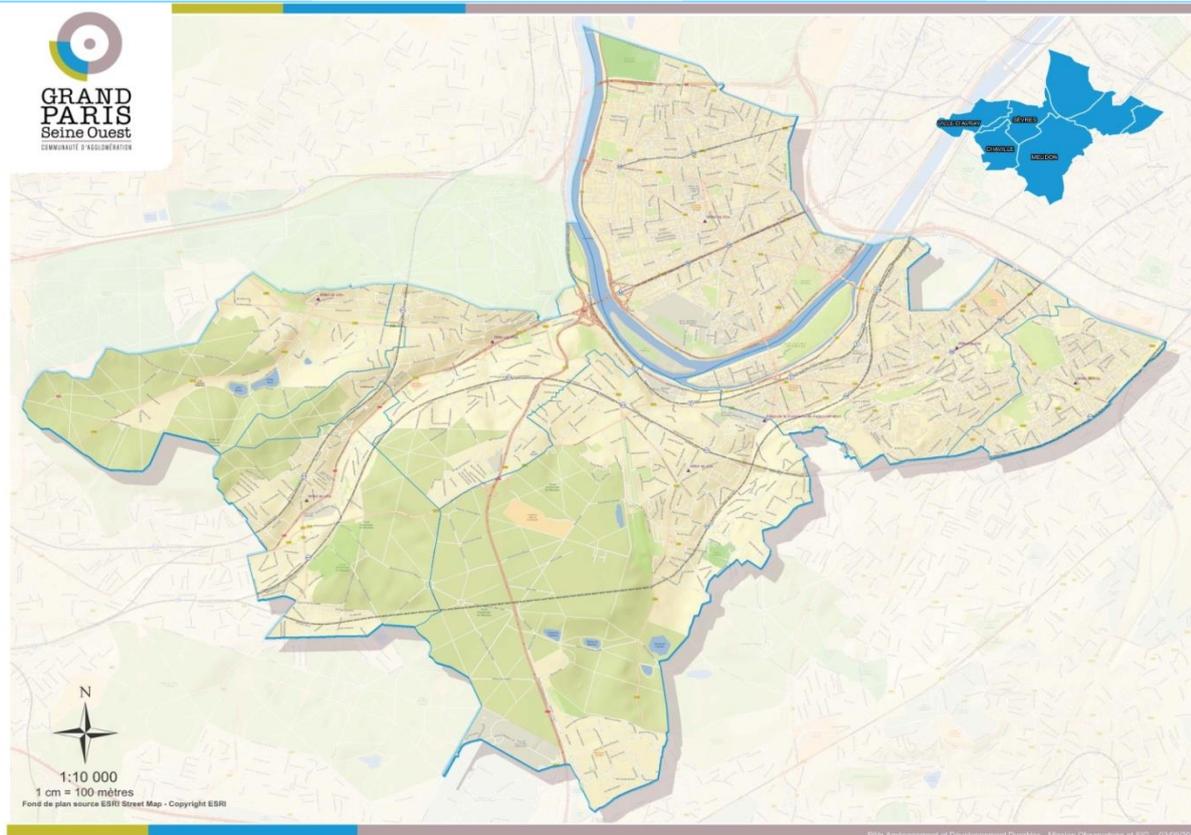
# 26. GESTION DES PARCS CLASSES ET DES ARBRES DE L'ESPACE PUBLIC DE L'ESPACE PUBLIC

## DESCRIPTION ET CONTEXTE

### PROJET N°26

### Gestion des parcs classés et des arbres de l'espace public

Localisation	Grand Paris Seine Ouest	Maître d'ouvrage / Structure porteuse	GPSO
		Responsable / rédacteur de la fiche	Christian Maillard



#### Contribution au projet de territoire du CDT

L'héritage historique sur le territoire de GPSO se distingue par une remarquable densité d'anciens grands domaines de chasse et autres parcs et jardins, qui sont aujourd'hui classés ou inscrits. Au-delà, de leur intérêt historique, ces sites possèdent une importante valeur écologique et paysagère. La définition de plans de gestion du patrimoine arboré sur les quatre parcs classés (parc de Boulogne - Edmond de Rothschild, parc Bienheureux Jean-Paul II, parc de Brimborion et parc Frédéric Pic) démontre à la fois l'attachement de la communauté à ce patrimoine classé mais aussi la réelle prise de position sur le suivi des arbres de GPSO suivant autant des considérations sécuritaires que paysagères.

Par ailleurs, la présence importante d'arbres, pour certains classés « remarquables », est une spécificité du territoire et doit à ce titre faire l'objet d'attentions et d'un entretien particuliers.

Le projet d'organisation de la gestion des parcs et des arbres participe ainsi à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation de l'image de GPSO en qualité de « poumon vert de la petite couronne ».

Il s'agit donc d'améliorer la gestion des sites pour que tous soient dignes de la reconnaissance qui en est faite et d'affirmer la valeur de poumon vert de Grand Paris Seine Ouest.



## OBJECTIFS ET PROGRAMME

### OBJECTIFS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

La gestion déléguée par les villes à GPSO des parcs classés est liée à la préservation d'un patrimoine historique et végétal. Les interventions sont pour la plupart liées à des passages devant les commissions des sites dont une des priorités est la gestion du patrimoine arboré à proprement parlé car il est vivant et périssable. La direction des parcs, jardins et paysages doit les élaborer en corrélation notamment avec le schéma directeur du parc de Boulogne - Edmond de Rothschild validé en 2012. Tous les dossiers d'amélioration tels que les aménagements des aires de jeux ou les reprises de maçonneries et clôtures seront élaborés avec la même rigueur à l'appui d'études historiques.

Cette démarche s'appuie sur les demandes des précédentes commissions des sites. La restauration par exemple du **parc de Boulogne - Edmond de Rothschild** est liée à un **schéma directeur** du site classé récemment adopté. **Il doit servir de trame pour la gestion du parc.** Pour les parcs Frédéric Pic, de Brimborion et Bienheureux Jean-Paul II, les plans de gestion du patrimoine arboré sont à définir au cours de l'année 2013.

Il s'agit également de réussir à **mettre en œuvre une gestion durable du patrimoine arboré** (autres parcs et voies publics) en vue de valoriser la forte présence des arbres dans les espaces publics et sur le territoire. Les 2 objectifs fixés sont notamment :

- **Améliorer la connaissance du patrimoine arboré et le diversifier**
- **Réduire les risques par une gestion optimisée de ce patrimoine**

Par ailleurs, ce projet de gestion des parcs et du patrimoine arboré contribue également à l'établissement de la trame verte et bleue du territoire. Dans ce cadre, certains **sites classés** (parc de Boulogne - Edmond de Rothschild à Boulogne-Billancourt, parc de Brimborion à Sèvres) sont inscrits au réseau des Refuges LPO de la CA GPSO. Ainsi, un **plan de gestion est défini pour chacun des sites** de manière à assurer la protection du patrimoine naturel et à favoriser l'installation et le développement de la biodiversité.

### PROGRAMME

#### Gestion des parcs classés

Gérer les parcs au quotidien dans le respect de l'histoire, des palettes végétales et des mobiliers et constructions en s'adaptant à la fonction de parc public qui n'était pas leur usage premier.

Etablissement des plans de gestion du patrimoine arboré des parcs classés et application des recommandations définies dans le cadre des classements en « Refuges LPO », tout en imaginant de nouveaux classements pour les 2 parcs ne l'étant pas encore.

Présentation en commission des sites des travaux à planifier

Réflexion identiques sur d'autres parcs n'ayant pas le statut « parcs classés ».

#### Gestion durable du patrimoine arboré

Grand Paris Seine Ouest lance un recensement phytosanitaire et cartographique du patrimoine arboré, en vue d'élaborer un plan de gestion et une programmation le cas échéant d'abattage et de remplacement. Afin de valoriser ce patrimoine et le diversifier, de nouvelles campagnes de plantation seront engagées et une charte communautaire sur la valeur de l'arbre sera élaborée.

#### Valorisation du patrimoine arboré

- mise en avant d'un arbre remarquable mensuel sur le site Internet de GPSO
- projet de flash codes sur 30 arbres à remarquer sur le territoire de GPSO
- projet de planter cinq nouveaux arbres majeurs (futurs arbres remarquables)
- proposition de nouveaux arbres à classer « remarquables »

